

# Les évêques allemands

---

66

Une paix juste

27 septembre 2000

# **Une paix juste**

**27 septembre 2000**

**Editeur :  
Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande  
Kaiserstrasse 163, D-53113 Bonn**

2<sup>ème</sup> édition, modifications légères du contenu des numéros 160 et 185

# Sommaire

<b>0</b>	<b>Introduction</b> .....	5
<b>I</b>	<b>Non-violence dans un monde de violence. Le message biblique de paix</b> .....	10
I.1	L'histoire biblique des origines et le penchant humain pour la violence.....	11
I.2	Un peuple élu, site de la vraie paix.....	15
I.3	La vie de Jésus, sa mort et sa résurrection, commencement de la vraie paix.....	21
I.4	La voie chrétienne, entre la violence et la non-violence .....	26
<b>II</b>	<b>Eléments d'aptitude à la paix dans les pays, entre les pays</b> .....	28
II.1	Une paix juste, perspective d'objectif éthico-social.....	28
II.1.1	Au centre : la dignité de l'homme .....	28
II.1.2	L'intérêt commun international, défi de la politique de paix .....	31
II.1.3	Justice et solidarité - Principes directeurs de la recherche d'une paix juste.....	32
II.2	Priorité à un traitement des conflits préventif de la violence .....	34
II.3	Droits de l'homme et développement durable .....	36
II.3.1	Droits de l'homme : garanties minimum pour la dignité humaine...	36
II.3.2	Démocratisation et Etat de droit .....	40
II.3.3	Développement social et économique .....	42
II.3.4	Préservation des fondements naturels de la vie .....	46
II.4	Coopération internationale .....	48
II.5	Suivi post-conflictuel à titre de prévention des conflits .....	52
II.5.1	L'avenir fondé sur le souvenir de la souffrance vécue.....	52
II.5.2	La confiance, élément vivifiant de la communauté .....	54
II.5.3	Aveu de la faute, pardon et réconciliation : naissance douloureuse de la paix .....	55
II.6	Ouvrer pour la paix dans la société civile.....	58
II.7	Importance et limites des moyens militaires .....	62
II.7.1	Désarmement et contrôle des armements .....	62
II.7.2	Forces armées en mutation .....	64
II.7.3	La problématique des interventions armées.....	69
<b>III</b>	<b>Tâches de l'Eglise</b> .....	73
III.1	La paix juste, schéma directeur de l'Eglise.....	73
III.1.1	L'Eglise, source de paix juste.....	73
III.1.2	L'Eglise, moteur de la réconciliation .....	76
III.1.3	L'Eglise, avocate de la justice .....	79
III.2	Unité de la mission et les nombreux services.....	81
III.2.1	Les services de l'Eglise dans le contexte de la mondialisation .....	81
III.2.2	Services consacrés à la réconciliation.....	82
III.2.3	Services de paix .....	83
III.2.4	Au service de la solidarité et du développement .....	84
III.3	Domaines où l'Eglise doit faire ses preuves dans l'œuvre pour la paix .....	84

III.3.1	Rapports avec le monde juif .....	84
III.3.2	Oecuménisme.....	86
III.3.3	Dialogue entre les religions .....	87
III.3.4	Traitement des étrangers .....	90
III.3.5	Justice envers les femmes .....	91
III.4	Dimensions culturelles et spirituelles de l'œuvre pour une paix juste.....	92
III.4.1	Education et formation.....	92
III.4.2	L'esprit de la non-violence, force inspiratrice.....	94
Abréviations .....		95

## 0 Introduction

Euphorie et lendemains qui déchantent – Expériences vécues après 1989

### (1) *Nouveaux défis*

Il y a presque vingt ans de cela, nous avons publié un ouvrage pastoral intitulé "La Justice crée la Paix"<sup>1</sup>. Voici le moment venu que nous réexaminons cette thématique. Les tendances ou l'expérience du passé récent invitent à réfléchir aux tâches qui nous attendent dans un avenir proche. Depuis la publication de "La Justice crée la Paix", la situation politique a connu des changements dramatiques en Europe et dans le monde. A notre avis, cette césure dicte une réorientation sur des bases éthiques de la politique de paix, dont nous exprimons le principal accent et l'objectif programmatique dans le titre du présent ouvrage : une paix juste. Nous reprenons ainsi une réflexion développée dans la doctrine religieuse de la paix définie par les derniers papes et par le concile de Vatican II. En 1989, le Rassemblement œcuménique en RDA l'avait formulée comme suit : "Avec la nécessaire victoire sur la guerre-institution, la doctrine de la guerre juste touche à sa fin, par laquelle les Eglises espéraient humaniser la guerre. Pour cette raison, il faut dès maintenant développer une doctrine de la paix juste fondée à la fois au plan théologique et sur les valeurs humaines générales, et appuyée par un dialogue ouvert"<sup>2</sup>.

### (2) *Dissuasion nucléaire*

Tandis que nous rédigeons "La Justice crée la Paix", le débat social se concentrait sur la question de la dissuasion nucléaire. Le conflit Est-Ouest avait conduit à une accumulation d'armes de destruction massive. Compte tenu du danger permanent d'un affrontement militaire entre les blocs, et de ses conséquences incalculables pour l'Allemagne, l'Europe et le monde, l'objectif prioritaire de toute politique de paix moralement défendable consistait forcément à éviter qu'une guerre n'éclate. Le débat sur la politique de sécurité fut mené souvent avec passion, et parfois avec l'âpreté de la polémique. Il tournait au fond autour du problème suivant : la menace d'employer des armes atomiques et les préparatifs militaires qui l'entouraient, tous éléments d'une politique préventive de la guerre, étaient-ils défendables ou non au plan éthique? Les déclarations doctrinaires émises au sein de l'Eglise catholique apportaient des réponses très nuancées à cette question difficile, et pesaient extrêmement lourd sur la conscience de beaucoup de gens. Mais ces déclarations concordaient avec la conviction que la dissuasion nucléaire était uniquement une stratégie à terme et uniquement tolérable au plan éthique si liée à l'obligation "de rechercher, de toutes [nos] [...] forces, des alternatives à la menace de l'extermination nucléaire." (GsF 4.3.2) Cette évaluation n'a

---

<sup>1</sup> Cf. également la Lettre pastorale commune des évêques catholiques de l'ancienne RDA, publiée cette même année 1983 à l'occasion de la Journée mondiale de la paix.

<sup>2</sup> Fondements théologiques, n° 36

rien perdu de sa validité car aujourd'hui comme hier, les grandes puissances détiennent de vastes arsenaux nucléaires. Par ailleurs, le contrôle des stocks s'est compliqué après 1989 ; la diffusion des technologies nucléaires exploitables à des fins militaires progresse elle aussi. Pourtant, ce problème qui n'a rien perdu de son urgence a perdu de sa notoriété auprès du public plus attentif désormais à d'autres aspects étant donné que le cours de l'histoire a replacé toute cette thématique sous un autre jour.

### (3) *En route pour l'Europe*

Depuis le 13 août 1961, le Mur de Berlin symbolisait le divorce entre l'Est et l'Ouest et, mieux que toute autre ouvrage imaginé par l'homme, toutes les lignes de démarcation tracées en ce monde ; comme en Corée, comme à Chypre, des puissances armées jusqu'aux dents se faisaient face. En 1989, à l'automne finissant, des images télévisées firent le tour du monde, montrant des milliers de personnes en train de danser de joie sur le Mur de Berlin juste après en avoir arraché les fils de fer barbelés. Là, même de nombreux sceptiques dans l'âme se mirent à penser qu'une ère nouvelle, une époque de paix s'ouvrait. Après que la Pologne se soit la première débarrassée de la dictature du parti communiste, toute la structure hégémonique communiste s'effondra avec une vitesse époustouflante, pratiquement sans violences, et avec lui l'ordre mondial bipolaire. Après avoir plusieurs fois, pendant la guerre froide, frisé une guerre atomique, le monde l'avait une fois de plus échappé belle. Le monde sembla respirer comme après s'être libéré d'un cauchemar. En Allemagne, il arriva ce que personne, quelques temps avant seulement, n'aurait jamais pu imaginer : la République démocratique allemande fut dissoute en l'espace d'un an par décision de la Chambre du peuple et devint partie intégrante de la République fédérale d'Allemagne. L'unité européenne semblait aussi se rapprocher : en novembre 1990, les chefs des Etats et des gouvernements européens, réunis à Paris avec les Etats-Unis et le Canada au sein de la Conférence au sommet sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE devenue OSCE), avaient émis l'espoir qu'un nouveau règne de la paix s'instaure dans une Europe débarrassée de ses divisions.

### (4) *Europe Centrale et Europe de l'Est*

Nombreux avaient été ceux qui avaient semé les graines de la récolte réalisée à la fin des années 80, hommes politiques et militaires conscients de leurs responsabilités pour ne citer qu'eux. Néanmoins, la politique de détente pour la détente n'avait pas pu provoquer un changement de système dans les anciens Etats socialistes d'Europe centrale et orientale. Il aura fallu des conditions cadres comme la détresse économique des pays de l'Est ou la nouvelle politique des dirigeants soviétiques. Mais ce qu'il aura fallu surtout, ce sont des hommes qui se frayèrent un chemin dans des révolutions pacifiques. Ces expériences doivent se graver dans la mémoire des peuples comme autant d'exemples des effets de grande envergure que la fermeté morale, le courage civique et l'imagination politique peuvent produire. Ce fut un vrai miracle. Il n'en aurait

pas fallu beaucoup pour courir à la catastrophe. Nous le savons aujourd'hui : il s'en fallut de peu que la "révolution des bougies", à Leipzig, ne se termine dans un bain de sang. Aujourd'hui aussi, nous le croyons, Dieu demeure maître de l'histoire par les actes des hommes, et cette foi nous suggère d'épier les signes d'espérance en une paix juste.

#### (5) *Le fléau de la guerre*

1991 fut l'année de la seconde guerre du Golfe. Une vaste coalition d'Etats, sous la direction des Etats-Unis, est entrée en guerre contre l'Irak pour casser par la force l'invasion et l'annexion du Koweït en août 1990, actes contraires au droit international public. Dans notre pays, l'espoir très tendu de paix s'évanouit subitement et une dure confrontation des opinions s'engagea. Tandis que certains craignaient que cette campagne militaire ne réhabilite la guerre en tant que moyen politique, d'autres espéraient qu'elle représente un nouveau type d'emploi de la puissance militaire, une puissance mandatée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, pointée vers une violation grave du droit international public et exercée par une communauté de pays alliés. Le président des Etats-Unis, George Bush, parla d'un "Nouvel ordre mondial". Avant même que la discussion ne donne des résultats, l'Europe fut prise de court par une guerre sur son propre territoire qui ressemblait au début à une guerre civile, mais qui prit bientôt une envergure internationale : la Slovénie déclara sa sécession de la République fédérale de Yougoslavie et devint ensuite le théâtre de conflits militaires entre certaines parties de l'armée fédérale yougoslave et des unités slovènes. Il ne fallut pas longtemps à cette guerre pour déborder sur la Croatie et sévir finalement, avec une cruauté indicible, sur la Bosnie. Le choc provoqué par cette explosion de violence destructrice sur le territoire européen relégua à l'arrière-plan des événements tout aussi terribles survenus hors d'Europe : toute une série de conflits sanglants en Somalie, au Libéria, au Sierra Leone, au Zaïre et au Soudan, et leur paroxysme avec le génocide du Ruanda. Depuis, la succession de conflits violents dans le monde n'a pas cessé : elle part du Kosovo, passe par la Tchétchénie et les nombreux Etats successeurs de l'Union Soviétique, par le Moyen-Orient, l'Afghanistan, l'Inde et le Pakistan, et va jusqu'en Afrique, continent dont nombre de ses pays sont impliqués dans un imbroglio de guerre apparemment inextricable.

#### (6) *Nouveaux concepts*

L'humanité serait-elle donc en train de revenir à cet état de violence<sup>3</sup> omniprésente qui caractérise son histoire et qui sous nos latitudes sembla suspendue seulement l'espace

---

<sup>3</sup> Dans le présent texte, nous entendons par "violence" principalement l'exercice de la violence physique et psychique (en anglais/français : violence, force). Il s'agit d'actes producteurs d'effets graves, dictant de lutter pour les empêcher. La critique fondamentale exposée ci-après contre l'usage de la violence en vise la physionomie négative, toujours accompagnée de blessures ou de destructions. En Allemagne, le terme "Gewalt" (violence) n'a pas seulement cette acception négative. Le terme signifie aussi "puissance publique", "attribution" ou "autorisation" (en anglais : power, authority) ; cette acception positive se retrouve dans certains noms composés allemands comme "Gewaltenteilung" (séparation des pouvoirs), "Befehlsgewalt" (attributions exécutives), etc.

d'un instant ? Nombre d'observateurs partagent cet avis. Mais une telle constatation forfaitaire ne nous aide guère à comprendre les événements et à en tirer des conclusions pratiques. Nous devons les analyser avec un peu plus de précision. De fait, nous n'avons pas affaire à un simple retour à un état antérieur. L'une des principales raisons réside ce que le schéma classique de la guerre, où les armées régulières d'Etats ennemis se combattent, a énormément perdu de son importance dans les années 90. A sa place, les conflits violents au sein des pays ont augmenté en nombre, en durée et en intensité. Une nouvelle physionomie de la guerre se dessine ici, sous ses traits les plus clairs en Afrique, observable par phases mais aussi pendant les conflits des Balkans. Les troupes régulières participent au combat comme les troupes partisans, les unités de guerrilleros et les bandes armées dirigées par des seigneurs de la guerre (warlords). Ce phénomène non seulement complique la distinction entre militaires et civils, il atteste aussi à maints égards l'absence ou la dissolution du monopole de l'Etat sur la puissance publique, et souvent l'effondrement pur et simple de l'Etat-organisation. En somme, l'évolution esquissée ici à grands traits conduit à douter sérieusement de l'avenir des concepts de la politique de sécurité et de paix car ils demeurent concentrés sur les conflits internationaux classiques.

#### *(7) Critique du modèle d'abondance*

Un autre élément vient s'ajouter : le fait que les armes se taisent à un endroit ne signifie pas qu'il y règne une paix juste et porteuse. Entre les nations industrielles du Nord, comparativement opulentes, et la majorité des pays en développement, couve un conflit aux conséquences profondes. Malgré le décollage économique incontestable d'une série de pays dits "seuils", la différence de niveau de vie entre le nord économiquement avancé et les pays de l'hémisphère sud s'est aggravée. La plupart des pays en développement n'ont que peu réussi jusqu'à présent à profiter des chances que leur offrait le processus de mondialisation. Cette injustice reconduite constitue un foyer permanent de menaces pesant sur la paix. L'exploitation abusive des ressources naturelles est tout aussi dangereuse. Les pays pauvres sont souvent contraints et forcés d'exploiter sans ménagement leurs ressources naturelles tout en sachant qu'ils lèsent gravement les bases de leur existence. Ceci crée de nouveaux problèmes graves qui ne font qu'envenimer la misère économique et sociale pré-existante. Les pays pauvres considèrent à la fois injustes et hypocrites les remontrances des pays riches vu que ces derniers dégradent eux aussi l'environnement. Les pays pauvres éprouvent cela non seulement du fait que les pays riches ignorent sciemment que la pauvreté est la vraie racine de cette exploitation abusive, mais encore du fait que les nations industrielles, en dépit de toute la propagande écologique dont elles s'entourent, sont les plus graves pollueurs de la planète. La "Commission des affaires sociales" au sein de la Conférence épiscopale allemande constate en substance ceci : "La voie d'une modernisation de rattrapage, recommandée par l'Occident aux 'pays en développement' et aux pays de l'Est 'en rattrapage de niveau de vie', une voie que leurs élites politiques et économiques ont empruntée et qui s'appuie sur le modèle conventionnel d'une croissance très



consommatrice de ressources, les conduit tous dans une impasse. Les habitants des pays industriels représentent 20 % de la population mondiale et consomment actuellement env. 80 % des ressources. Etendre notre style de vie et notre style économique aux 80 % restants de la population mondiale dépasserait de loin les capacités de notre planète. Actuellement, une partie du globe revendique, pratique et diffuse résolument un modèle d'abondance qui ne convient pas au monde entier. Dès aujourd'hui, la lutte autour des ressources écologiques rares (entre autres l'eau, les gisements, les surfaces agricoles) constitue, comme les conflits au Soudan le montrent, la cause fréquente d'hostilités guerrières"<sup>4</sup>. Les conséquences qui en découlent ont une grande portée: une politique de sécurité viable à l'avenir englobe bien plus de choses que la seule politique de sécurité.

#### *(8) Objectifs en perspective*

Seulement examiner l'état du monde au commencement du 21<sup>ème</sup> siècle, et se plaindre de son manque de capacité à faire la paix ne suffit pas. Ce qu'il faut en perspective, ce sont des objectifs qui non seulement montrent une voie convaincante au monde politique mais encore qui puissent enthousiasmer les hommes et les peuples, et les entraîner dans leur direction. Antoine de Saint-Exupéry a dit un jour ceci, à juste titre : "Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas les gens tambour battant pour qu'ils aillent chercher du bois, pour préparer des outils, répartir les tâches et le travail. Eveille en eux la nostalgie des immensités océanes." Nous commençons par consulter la Bible, le texte de base de notre foi (Ière partie). Elle nous aidera à saisir la réalité humaine, le cœur brûlant mais en même temps lucide, sous la lumière des promesses divines. Comme nous l'avons écrit plus tôt : "Face à la peur et à l'impatience, nous avons besoin de l'esprit de force qui ne perd pas la réalité de vue, l'accepte et la supporte. Face à la fuite dans des chimères irrationnelles et face à la violence aveugle, nous avons besoin de l'esprit de prudence qui ne craint pas la peine des petits pas. Face à l'égoïsme et au fanatisme, nous avons besoin de l'esprit d'amour qui respecte la dignité, la liberté et le droit de tout un chacun et protège le prochain contre l'avilissement, l'absence de liberté et l'injustice. Mais avant tout, ce qui est requis, c'est la volonté de dialoguer, sans laquelle tout travail en faveur de la paix et toute politique de paix sont impensables" (GsF n° 1.1). Nous savons que beaucoup de monde et des communautés nombreuses, situées à l'intérieur et hors des Eglises chrétiennes, partagent nos préoccupations, eux et elles qui recherchent passionnément des itinéraires vers la paix et l'absence de violence. La terrible expérience de deux guerres mondiales a fait grandir dans notre société une conscience morale aiguë, de l'éthique de paix notamment, que nous voulons préserver à long terme car il s'agit d'un héritage précieux.

---

<sup>4</sup> Agir pour l'avenir de la création, n° 19

### (9) *Régime de paix - Politique de paix*

Dans la seconde partie, nous voulons expliciter les éléments porteurs d'un ordre de paix futur et les accents d'une politique de paix tels que nous les concevons et conformément à nos principes d'éthique sociale. Dans cette seconde partie, nous exposerons :

- Ce qui découle de la priorité d'une prévention non violente des conflits ;
- Les exigences devant lesquelles nous place la tâche de développement dans les pays du Sud, un développement qui soit durable et adapté aux hommes ;
- Quelle importance l'instauration de la confiance et la gestion d'un passé grevé de souffrances et de fautes revêtent dans la prévention des conflits et le suivi post-conflictuel ;
- Comment perfectionner les formes de coopération internationale ;
- Quels défis surgissent dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, dans la redéfinition des tâches des forces armées et quant à la question des "interventions humanitaires".

### (10) *Sacrement de la paix*

La troisième partie de notre déclaration sur la paix réfléchit sur l'Eglise et sur ses obligations. La plus importante contribution que l'Eglise ait à fournir sur la paix dans le monde, consiste à faire d'elle-même le "sacrement de la paix", le signe vers lequel une création vouée à la violence puisse se tourner dans sa quête de la paix. Nous devons nous poser cette question auto-critique : ce signe est-il discernable aujourd'hui? En outre, l'Eglise a l'obligation d'œuvrer activement en faveur de la paix aussi au-delà de ses limites. Dans notre recherche des bonnes questions et de réponses convaincantes, nous nous considérons comme des contemporains solidaires. Notre intention, notre espoir sont les suivants : faire que les hommes perçoivent la hardiesse intrinsèque du message du Christ. Car c'est Lui, ainsi le reconnaît la Lettre aux Ephésiens et ainsi le reconnaissons-nous avec elle, "qui est notre paix" (cf. Ep 2,14).

## **I Non-violence dans un monde de violence.**

### **Le message biblique de paix**

#### (11) *Rechercher la paix*

Dans l'Ancien Testament, le fidèle du Psautier est exhorté à "rechercher" la paix et à la "poursuivre" (Ps 34,15). Dans le Nouveau Testament, la 1ère Epître de Pierre reprend mot à mot cette invitation (1 P 3,11)<sup>5</sup>. Rechercher la paix est une exigence présente dans toute la Bible. Une promesse lui correspond. Dieu promet la paix à son peuple (Ps 85,9). Cette promesse se trouve dans les textes messianiques. Dieu confiant au Messie la défense du droit, les montagnes apporteront la paix au peuple et les collines la justice

---

<sup>5</sup> Cf. en outre Rm 14,19 ; 2 Tm 2,22 ; He 12,14.

(cf. Ps 72,3). Et un jour aura lieu la destruction des armes dans tout le pays et le Messie "annoncera" alors la paix "aux nations" (Za 9,10). Lorsque Jésus traversa le Jourdain et proclama sur la terre d'Israël que "Le royaume de Dieu est proche", l'expression "Royaume de Dieu" - quintessence de tous les espoirs d'Israël - incluait aussi cette paix promise. Comme l'annonçaient les anciennes promesses, il s'agirait d'une "paix sans fin", désormais indestructible (Is 9,6). Lorsque Jésus vint, la paix vint avec lui. Jésus est "notre paix" (Ep 2,14).

### (12) *La paix éternelle*

Plus tard, Saint-Augustin a réservé l'expression "paix éternelle", dans "La Cité de Dieu", pour désigner la vie éternelle après la mort<sup>6</sup>. Par contre, lorsque les textes bibliques parlent de "paix éternelle", ils songent au monde ici-bas. Selon eux, la paix messianique sera "éternelle" de notre temps et en ce monde, elle sera donc indestructible et sans frontières. Jésus a "légué" cette paix à ses disciples, il leur l'a même donnée (cf. Jn 14,27). Cette paix n'est donc pas faite par nous. Ce qu'il faut entendre par cette paix et comment elle se comporte par rapport à la paix tant recherchée dans l'existence propre et au sein des peuples, reste obscur. Bien souvent, on réduit la "paix du Christ" à la paix de l'âme (Col 3,15), succombant ainsi à la tendance à favoriser la sphère privée. Nous les évêques sommes obligés d'exposer ce que le discours de paix, dans la Bible, veut réellement dire et comment établir le lien avec le combat de notre monde en faveur de la justice et de la paix entre les peuples. Dans la première partie de cet ouvrage, nous nous fixons à nouveau cette tâche<sup>7</sup>. Car nous voulons nous aussi mieux comprendre la signification d'une phrase que nous adressons à l'assemblée des fidèles lors de la célébration de la messe : "Que la paix soit avec vous."

## **I.1 L'histoire biblique des origines et le penchant humain pour la violence**

### (13) *Aspiration à la violence*

La Bible situe la paix sur une toile de fond cruelle. Elle ouvre tous les rideaux censés occulter cette dernière, et fait apparaître une scène submergée de violences. L'acte de violence caractérise l'histoire humaine. La violence se taille un chemin dans la structure de notre monde et le modifie. Le thème de la "violence" domine d'emblée l'histoire biblique des origines, ses images dépeignent depuis le tout début une violence régulièrement réitérée, une violence omniprésente.

### (14) *Péché originel*

Au début du livre de la Genèse, nous pouvons lire le récit du péché originel. Ce péché a deux aspects. L'un est la méfiance envers Dieu, décrite comme une désobéissance

---

<sup>6</sup> De Civitate Dei, cf. surtout le livre XIX

<sup>7</sup> Cf. notre déclaration de paix de 1983 : "La justice crée la paix".

d'Adam et Eve au Paradis (Gn 3). L'autre aspect, c'est la destruction de l'harmonie entre les hommes, racontée à partir de la situation consécutive au Paradis et avec la seconde génération d'êtres humains. Caïn tue son frère par jalousie (Gn 4). L'image originelle du péché commis entre humains est donc un acte de violence obsédé par le moi. Quelles en sont les conséquences ? Tandis que le premier couple d'humains se voit contraint de quitter le jardin d'Eden, Caïn est lui banni du sol fertile qu'il cultivait. Il quitte la présence de Dieu et prend pied "au pays de Nod" (Gn 4,16). Nod est l'antithèse du jardin "d'Eden". Nod est "l'errance", Eden "la félicité". Ces noms ont un caractère symbolique. Ils montrent comment le monde change sous l'effet de l'acte de violence.

#### (15) *Sécurité par le droit*

Et pourtant même au pays de l'errance doit exister un droit source de sécurité pour l'assassin. Dieu met un signe sur Caïn, un signe qui le protège en menaçant de vengeance. La vengeance fait certes elle-même usage de la violence, mais elle reçoit ici une connotation positive. Elle la possédait aussi, dans les sociétés historiques, avant que la poursuite du meurtre ne soit confiée à des tribunaux. La vengeance dans le sang est une institution juridique antérieure aux Etats. Les sociétés primitives définissaient clairement qui avait le droit de l'accomplir, quelles étaient son ampleur et ses modalités d'exécution. Cette vengeance a une fonction. Vu qu'elle menace le criminel, elle empêche les explosions chaotiques de violence arbitraire. Il se crée donc un espace de violence latente, mais muselée sommairement par les premières ébauches du droit. C'est dans cette espace que la Bible fait naître la première culture humaine. Caïn et ses descendants construisent la première ville, organisent l'élevage du bétail, inventent la musique et commencent à travailler les métaux. Signification : toute la culture se développe par la main de l'homme en association avec cet élément fondamental du droit qu'est la menace d'une sanction pour le meurtre. Tout contribue à dompter la violence arrivée dans le monde. Rien du développement humain n'est arrivé innocemment à nous : ni la différenciation de la société humaine en la diversité fonctionnelle d'une ville, ni l'élevage animalier, ni l'art, ni l'industrie. Tout dompte et tout atténue la propension à la violence. Tout pourtant peut accroître à nouveau les possibilités d'emploi de la violence. Donc la menace de représailles, domptrice, augmente elle aussi. Dès la sixième génération, Lamek proclame dans un chant qu'il sera vengé "septante sept fois" (Gn 4,24) si on le tue. Ainsi, la plus ancienne institution de droit créée pour prévenir la violence risque de sombrer elle-même dans un excès de violence.

#### (16) *Paix paradisiaque*

Ici, la Bible interrompt l'histoire de Caïn. Nulle part dans ce texte nous ne lisons le terme "paix". Et pourtant la paix en est le thème secret, présent dans la description du jardin "d'Eden" où l'histoire commence. Le prophète Isaïe la découvrira dans ce jardin, lorsqu'il dépeint la paix de l'avenir messianique comme une paix paradisiaque entre les animaux:

"Le loup habitera avec l'agneau, la panthère se couchera avec le chevreau.  
Le veau, le lionceau et la bête grasse iront ensemble, conduits par un petit garçon.  
La vache et l'ourse paîtront, ensemble se coucheront leurs petits.  
Le lion comme le bœuf mangera de la paille.  
Le nourrisson jouera sur le repaire de l'aspic,  
sur le trou de la vipère le jeune enfant mettra la main.  
On ne fera plus de mal ni de violence sur toute ma montagne sainte,  
car le pays sera rempli de la connaissance de Yahvé, comme les eaux couvrent le fond de la mer." (Is 11,6-9)

#### (17) *Le Déluge*

Dans cette dernière phrase, Isaïe évoque un autre tableau de l'histoire originelle tout en le renversant. Dans le Déluge, la terre est recouverte d'une autre eau que celle de la connaissance de Yahvé, elle est inondée de l'eau du chaos, destructrice de toute vie. Le récit du Déluge aborde lui aussi le thème de la violence :

"La terre se pervertit au regard de Dieu et elle se remplit de violence. Dieux vit la terre : elle était pervertie, car toute chair avait une conduite perverse sur la terre. Dieu dit à Noé : "La fin de toute chair est arrivée, je l'ai décidé, car la terre est pleine de violence à cause des hommes et je vais les faire disparaître de la terre." (Gn 6,11-13)

#### (18) *Peur originelle*

Dans les régions environnantes d'Israël, d'autres peuples entretenaient le récit d'un déluge, autant de reflets de notre peur originelle envers l'ultime menace pesant sur notre environnement. Tous ces récits de déluge s'interrogent aussi sur la cause de la catastrophe. Mais seule la Bible fonde le naufrage de la création dans le chaos sur les actes de violence de cette même création. Seule la Bible fait ressortir ce lien. Non seulement le penchant pour la violence remet en question la vie en société des hommes, elle menace la création dans son ensemble.

#### (19) *Incendie planétaire*

La Bible n'est pas la seule à accompagner le récit du déluge de la thèse d'un lien entre les actes de violence humaine et la mise en danger de la création. A un endroit décisif, chez le prophète Osée, on trouve un lien similaire, non pas sous la forme d'un déluge mondial, mais d'un incendie mondial. L'énumération des péchés d'Israël culmine par cette phrase : "Le sang versé succède au sang versé". Puis vient la phrase :

"Voilà pourquoi le pays est en deuil et tous ses habitants dépérissent, jusqu'aux bêtes des champs et aux oiseaux du ciel, et même les poissons de la mer disparaîtront". (Os 4,2 et suiv.)

De même, les visions apocalyptiques relatées par l'Ancien et le Nouveau Testament seront remplies de cette vision fondamentale : la violence humaine est quelque chose de tellement puissant qu'elle remet en question le devenir de la terre même.

#### (20) *L'alliance avec Noé*

Ceci pourtant n'épuise pas le message porté par le récit biblique du déluge et par celui d'autres textes prophétiques et apocalyptiques. En effet, Dieu permet à un homme de construire une arche. Noé est le seul homme juste (Gn 6,9). Dieu veut le protéger, lui et le règne animal, de la destruction liquide, afin que l'histoire de l'humanité emprunte un autre cours. Dieu ne s'accommode pas de l'irruption chaotique de la violence dans sa création. L'ordre mondial postérieur au Déluge ne ressemble pas au monde antérieur. La violence persiste certes dans le monde, mais dans des proportions au moins limitées. Aux êtres humains qui quittent l'arche après le Déluge, Dieu donne de nouvelles instructions pour leur existence (Gn 9,2-6). Il autorise les hommes - différemment de l'ordre alimentaire purement végétarien et d'interdiction totale de la violence qui régnait dans le premier monde (Gn 1,29 et suiv.) - à se nourrir de la chair animale. Mais la vie des hommes est sacrée. Qui verse le sang de l'homme par l'homme aura son sang versé. Car à l'image de Dieu l'homme a été fait (Gn 9,6). Ainsi Dieu fonde l'intangibilité de la vie humaine.

#### (21) *Endiguement*

Ici, l'histoire du Déluge rejoint celle de Caïn. Dieu menace les hommes de sanctions sous forme de violence régie par le droit, ceci pour les dissuader de perpétrer des actes violents contre leurs semblables. Dieu n'est dès lors plus obligé de laisser sa création sombrer dans le chaos, même si une violence contenue se manifeste en elle. Il ne lui faut plus en venir au déluge. Cela est résumé par l'image de "l'alliance éternelle" symbolisée par l'arc-en-ciel, lequel dans notre culture est devenu le symbole de la paix. Dans un engagement solennel, Dieu promet à tous les êtres vivants de ne plus détruire le cosmos (Gn 9,8-17). Notre création telle qu'elle est - pas celle que Dieu voulait - connaît donc la violence, mais Dieu exige des hommes qu'ils l'empêchent suivant leurs possibilités au moyen de sanctions juridiques. La tradition juive a dégagé de ce texte la quintessence des commandements applicables selon elle à tous les hommes : l'obligation de mettre en place un appareil judiciaire ordonné.

#### (22) *Le droit endigue la violence*

L'alliance conclue avec Noé est une déclaration universelle. Noé est le père originel de toute l'humanité nouvelle. Le commandement de confiner la violence par le droit est d'une application universelle. Par la figure de l'alliance conclue par Dieu avec Noé, la Genèse a fait appel à la forme de droit international, inter-étatique la plus développée à l'époque, le droit des traités impliquant plusieurs Etats. Ce droit a vu le jour par l'auto-obligation sous serment des différents souverains. Ce type de droit signifiait à l'époque et signifie à plus forte raison aujourd'hui une liberté d'action illimitée pour les Etats.

## I.2 Un peuple élu, site de la vraie paix

### (23) *Election*

Un autre trait du récit du Déluge est typique de la doctrine biblique de la paix : Dieu agit d'une manière bien précise. Dans une situation de crise globale, il appelle certains humains comme Noé et sa famille à repartir à zéro, pour assurer l'avenir de l'humanité. Dans l'histoire générale de l'homme, pétrie de violence, Dieu veut, en élisant certains individus et certains groupes, ouvrir une voie nouvelle à l'humanité toute entière.

### (24) *Abraham*

On apprend de Noé qu'il s'agissait d'un "homme juste [et] intègre", qui "marchait avec Dieu" (Gn 6,9). Les textes décrivent Abraham de même. Dieu lui demande qu'il marche en sa présence et soit parfait (Gn 17,1). Le parallèle s'établit donc entre les deux personnages. Dieu demande à Abraham de quitter son pays, sa parenté, la maison de son père ...pour faire des choses nouvelles dans un autre pays qu'il veut lui montrer :

"Je ferai de toi un grand peuple, je te bénirai, je magnifierai ton nom ; sois une bénédiction. Je bénirai ceux qui te béniront, je réprouverai ceux qui te maudiront. Par toi se béniront tous les clans de la terre." (Gn 12,1-3)

Ici commence l'histoire du peuple de Dieu et en définitive aussi celle de l'Eglise. Le récit de la tour de Babel les précède de peu. La ville et la tour élancée vers le ciel illustrent l'idée d'un édifice social couvrant le monde entier, résultat de la vigueur humaine. Dans cet édifice, l'humanité parle une seule langue. Cette langue unique est le symbole de l'ordre de paix recherché. Mais voilà, l'ambitieuse entreprise échoue car elle a été conçue sans le Créateur et contre lui. Il en résulte une confusion des langues. Les hommes ne se comprennent plus entre eux. L'humanité se disperse partout dans le monde. De ce projet de paix hostile au Créateur est né un état qui ne peut servir que de terreau nourricier à des rivalités, à des disputes toujours nouvelles. Cela ne va pas dans le sens de la volonté du Créateur. Il emprunte une nouvelle voie avec des représentants particuliers de l'humanité. Il élit Abraham. La bénédiction promise à Abraham est un contre-projet à l'hostilité fermentante au sein d'une humanité éparpillée sur la surface sommairement pacifiée de la terre. Ici, la bénédiction est synonyme de paix.

### (25) *Epées transformées en socs*

Le bonheur de ce peuple élu n'est donc pas l'unique sens de son histoire. Ce bonheur est destiné à toute l'humanité. Un texte célèbre, sur la phase finale espérée de l'histoire d'Israël, correspond à cette conception universelle de l'histoire en dépit de l'élection d'un peuple particulier. Au cours des décennies passées, ce texte est devenu le leitmotiv des mouvements pacifistes. Il s'agit du texte où les épées doivent être transformées en socs de charrues et les lances en serpes de vigneron. Ce texte apparaît deux fois dans l'Ancien Testament, chez les prophètes Isaïe et Michée. Il est précédé dans les deux livres de textes prophétiques accusant Israël d'avoir défailli et de ne pas vivre dans l'ordre divin. Comme la tour de Babel de l'histoire originelle, la ville haute d'Israël,

Jérusalem, sombrera. Mais pour faire contrepoids à cet avenir proche, les deux livres des prophètes intercalent une vision de l'avenir lointain, que Dieu a déjà devant les yeux. On y lit ceci:

"La montagne du Temple de Yahvé sera établie en tête des montagnes et s'élèvera au-dessus des collines. Alors des peuples afflueront vers elle, alors viendront des nations nombreuses qui diront : 'Venez, montons à la Montagne de Yahvé, au temple du Dieu de Jacob, qu'il nous enseigne ses voies et que nous suivions ses sentiers.'

Car de Sion vient la loi et de Jérusalem la parole de Yahvé.

Il jugera entre des peuples nombreux et sera l'arbitre de nations puissantes.

Ils briseront leurs épées pour en faire des socs et leurs lances pour en faire des serpes.

On ne lèvera plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à faire la guerre.

Mais chacun restera assis sous sa vigne et sous son figuier, sans personne pour l'inquiéter." (Mi 4,1-4, cf. Is 2,2-4)

La montagne de Sion dépasse donc toutes les autres collines du monde, comme les bâtisseurs de la ville et de la tour de Babel l'avaient autrefois souhaité. Face à la montagne de Sion, tous les peuples deviennent des collines. Cela ne signifie pas seulement que désormais le Sion de Dieu devient seul lieu de prophéties pour tous les hommes. L'image et les textes environnants font que le peuple habitant de Sion doit lui-même être devenu une ville sur la montagne (cf. Mt 5,14). Sa paisible physionomie sociale domine les peuples ennemis en ce monde. Ce peuple les fascine. La fascination qu'il exerce les fait se mettre en marche vers ce peuple, vers Dieu donnant là-bas ses instructions, et de la sorte vers la paix. Par conséquent, la volonté divine et universelle de paix pour l'humanité entière passe par la métamorphose de son peuple.

#### *(26) Pèlerinage des peuples*

Le Nouveau Testament voit ici l'Eglise naître d'Israël et des peuples. Avec Jésus s'engage comme promis le pèlerinage des peuples vers Sion. Dans l'Evangile selon Saint Luc, les anges chantent au-dessus des terres de Bethléem :

"Gloire à Dieu au plus haut des cieux et sur la terre paix aux hommes objets de sa complaisance" (Lc 2,14).

Qui sont ces "hommes de sa complaisance" ? Dans le chant de louanges de Syméon, le vieillard, se poursuit le thème de la paix des anges. Nous y apprenons qu'il ne s'agit pas seulement d'Israël mais de tous les peuples.

"Maintenant, Souverain Maître, tu peux, selon ta parole  
laisser ton serviteur s'en aller en paix ;  
car mes yeux ont vu ton salut,  
que tu as préparé à la face de tous les peuples,  
lumière pour éclairer les nations  
et gloire de ton peuple Israël." (Lc 2,29-32)



*(27) Omniprésence de la violence*

Afin que le peuple appelé de Dieu puisse devenir l'élément à la fois fascinant et modificateur de l'histoire du monde, il lui faut lui même passer par une succession presque infiniment longue et douloureuse de transformations. Cette succession le conduit à de nouveaux rapports avec la violence, lesquels commencent par la vision de celle-ci. Il faut d'abord révéler au peuple l'omniprésence de la violence dans notre monde. C'est pour cette raison que les livres d'Israël contiennent plus, peut-être, de récits sanglants que les littératures d'autres pays. Nos systèmes de société maîtrisent parfaitement l'art d'occulter leur adhésion à la violence. La Bible déchire le voile cachant la violence. Dans la Bible, on ne détourne pas le regard de la violence, on le braque dessus. Il n'est plus besoin de refouler ni de projeter, car Dieu n'abandonne pas les hommes en dépit de leur fautes, et il leur offre un espace protecteur.

*(28) Chaque chose en son temps*

La Bible n'embellit pas le fait qu'Israël même était attaché à la violence et ressemblait périodiquement dedans. Les guerres viennent et s'en vont comme les saisons. Vu que rien n'arrive qui ne soit pas assumé par Dieu, Qohélet peut même dire qu'il existe un temps pour chaque chose sous le soleil, un temps pour la guerre et un temps pour la paix (Qo 3,8). L'époque antérieure et contemporaine à l'Etat d'Israël fut remplie de guerres et d'actes de violence, et pas moins l'époque ultérieure des Maccabées. Pour pouvoir louer Dieu et son œuvre dans l'histoire, les débuts d'Israël, sa sortie d'Egypte et son arrivée sur la terre promise pouvaient - par opposition aux faits historiques bien plus paisibles mais dont on ne se souvenait plus - être décrits comme des actes guerriers et violents de Dieu, comme la destruction d'armées et de populations entières. On copiait simplement les potentats assyriens du 7ème siècle qui ancrèrent leur dieu Assur et leur empire avec une propagande terrifiante et similaire dans la conscience des peuples soumis. Les psaumes sont en grande partie les cris de détresse d'individus ou d'un peuple entier après l'expérience amère des hostilités. Tout comme pour les autres peuples, la vénération proprement dite de Dieu ne s'accomplit pas sans le sang des animaux. Même le Nouveau Testament énonce, comme un principe fixe : "Sans effusion de sang, il n'y a point de rémission." (He 9,22)

*(29) Pas de morale de la violence*

Mais dans l'ensemble, la Bible n'enseigne pas une morale de la violence. Le texte se borne généralement à constater, sans commentaires, ce qu'il s'est réellement passé. On fait l'éloge de la violence de la même manière qu'on le faisait dans le monde d'alors. Ce regard lucide sur la violence explosive en présence, au moins telle que visible dans toute la Bible, constitue le premier aspect d'une révélation divine visant la fin de la violence. Israël apprend à reconnaître la violence et à l'appeler par son nom. Aucun thème lié à l'homme, ni le travail, ni l'amour, ni la famille, ni la nature, ni l'enseignement, ne revient aussi souvent dans l'Ancien Testament et n'est décrit aussi crûment que la violence. Elle y est dévoilée comme le véritable destin de l'homme.

### (30) *Image de Dieu*

Cet abandon, lent et guidé, d'une réflexion partagée entre la violence d'un côté et les représailles de l'autre, passe nécessairement par une représentation de Dieu qui ne reflète pas encore le monde de la vraie paix. La réalité humaine et la représentation de Dieu dépendent l'une de l'autre. Un peuple encore immergé dans l'océan de la violence doit nécessairement se représenter Dieu avec des traits violents. Ce n'est qu'ensemble que la vision du monde par ce peuple et sa représentation de Dieu changent. Les Ecritures Saintes montrent non seulement le stade final mais aussi tout le parcours. Nous disposons ainsi d'une aide, la main d'Israël, pour quitter la voie de notre propre attachement à la violence. L'expérience qu'Israël a faite de Dieu est moins abstraite qu'au cours des époques ultérieures. Israël fait l'expérience de Dieu comme un Dieu aux passions humaines. Il peut être déçu, éprouver une colère incendiaire, et regretter ce qu'il fit autrefois. Mais à la fin il est toujours le Dieu de l'amour s'épanouissant et de la fidélité créatrice, même lorsque les hommes le trahissent. Ce serait une bonne chose que l'on admette aujourd'hui un peu plus d'expérience spontanée comme celle de Dieu. A cela vient s'ajouter que nous ne comprenons plus vraiment le sens des messages issus du monde d'alors. Ainsi dans l'ancien Orient attendait-on la colère d'un souverain et d'une déité. La colère ne signifiait alors pas une fureur incontrôlée au sens où nous l'entendons, mais une passion des plus intenses lors des missions en faveur de la justice et des pauvres. La colère était une vertu de souverain. En définitive, le fait que les images de l'univers de la guerre ne sont que des images et disent en réalité autre chose, échappe bien souvent au lecteur inattentif. Lorsque Dieu partage la mer et engloutit toute l'armée d'Egypte dans ses flots, ce geste éveille le mythe créateur de la lutte contre le chaos. La lutte contre le dragon marin pourrait être une image de la création.

Le message n'est pas que Dieu veut tuer à volonté des masses de gens, mais que le sauvetage d'Israël victime de l'esclavage constitue en quelque sorte une nouvelle création. Ou lorsque du Messie sort une épée, cela ne signifie pas que le Messie frappe avec une épée, car dans ce cas il l'aurait tenue dans la main. L'image signifie en fait que le Messie bâtit son royaume avec l'épée de la parole.

### (31) *Dénonciation de la violence*

Une étape importante pour Israël est la dénonciation de la violence. Les prophètes jouent ici un rôle décisif, même si leur parole paraît à première vue s'épuiser dans une nouvelle menace de violences envers Israël châtié pour son infidélité. Ils n'annoncent pas à vrai dire de punition. Il s'agit ici d'un appel au changement d'attitude. Le début du livre d'Amos, par exemple, passe en revue les peuples voisins d'Israël et les menace en raison de leurs actes de violence. Mais à lire plus avant, on se rend compte que tout ce qui précède n'était qu'une préparation logique et rhétorique pour montrer ensuite Israël du doigt et lui dire la même chose (Am 1,3-2,16). Amos prédit-il donc la fin d'Israël ? De par la nature de ce livre et par rapport à l'ensemble des livres bibliques, on n'a pas affaire ici à une Cassandre impuissante clamant dans le monde la prophétie d'un

anéantissement inéluctable. Ici, c'est un prophète désespéré qui avec ses ultimes moyens appelle les hommes à se détourner de la violence.

### (32) *La paix, œuvre de justice*

Les prophètes font par la même occasion ressortir le lien entre l'irruption de la violence et l'absence de droit et de justice. Quiconque veut la paix doit vouloir la justice. Nous renvoyons à l'architecture de la Bible dans son ensemble. Au début de la Bible se trouvent les cinq livres de Moïse. Sur le Sinaï, Dieu ébauche par les "Lois" une société juste pour son peuple. Ensuite viennent les livres d'histoire et les écrits des prophètes. En eux se révèle comment Israël défaille périodiquement face à cette ébauche divine de société. Sa défaillance lui révèle sa situation. Israël apprend de quoi il doit supporter les conséquences. Le leitmotiv de ces écrits est toujours le même : Israël n'aurait besoin que d'une chose, la justice, pour recevoir la paix en présent. La paix sera "le fruit de la justice", et "l'effet" d'un comportement juste, le "repos et [la] sécurité à jamais" (Is 32,17).

### (33) *Forts et faibles*

Le Deutéronome affirme avec réalisme qu'il y aura toujours périodiquement des pauvres dans le pays (Dt 15,11). Aux termes du droit biblique, on ne parvient à la justice que lorsque les forts aident les faibles, sans faire dans cet acte la part de titres juridiques abstraits. Pour cette raison, une société est une "société juste" seulement une fois qu'en son sein vaut l'autre parole du Deutéronome dans la loi déjà citée : "Qu'il n'y ait donc pas de pauvre chez toi" (Dt 15,4). En termes habituellement compris aujourd'hui, on dirait qu'à la justice doivent venir s'ajouter la solidarité et la volonté de réconciliation.

### (34) *Réconciliation*

Le thème de la "réconciliation" a déjà été plusieurs fois traité dans la Genèse, dans les histoires des pères et mères originels d'Israël. Périodiquement des rivalités éclatent, souvent mortelles, et régulièrement le lecteur découvre comment la réconciliation conduit vers une nouvelle formulation des droits réciproques et vers la paix. Cela commence avec Abraham se séparant de Lot à l'amiable une fois tous deux devenus si riches que la terre ne pouvait plus nourrir leurs troupeaux respectifs (Gn 13,5-12). Cela va jusqu'à la réconciliation de Joseph avec ses frères qui au début avaient voulu le tuer et l'avaient ensuite vendu en Egypte comme esclave (Gn 45 et 50). Dans ces dispositions du Sinaï, la valeur de la réconciliation se reflète dans les lois qui commandent d'offrir l'amour à l'ennemi personnel<sup>8</sup>. Cela fait également partie de l'environnement d'Israël que la justice ne se conçoive pas sans miséricorde envers les faibles et sans réconciliation avec le rival. Mais cela ressort bien plus clairement dans les écrits bibliques, pour atteindre un point culminant dans le Nouveau Testament, dans l'enseignement de Jésus surtout. Lorsque Jésus s'adresse à Pierre en lui disant de

---

<sup>8</sup> Ex 23,4 et suiv. ; Lv 19,17 et suiv. ; Dt 22,1-4

pardonner à son frère, qui a péché contre lui, non pas sept fois mais soixante-dix-sept fois (Mt 18,22), cette affirmation constitue l'antithèse du chant de Lamech. Dieu, tout en faisant discerner à son peuple les dommages que peut provoquer la violence, lui montre en même temps ce qu'est la justice et ce dont elle est capable.

### (35) *Victimes - Vainqueurs*

Le pas décisif dans le revirement d'attitude d'Israël vis-à-vis de la violence se situe historiquement dans le vécu et dans les fruits de l'exil babylonien. Ce pas ressort de la constatation qu'il vaut mieux être une victime qu'un vainqueur violent. Cette constatation s'élargit vers la réalisation que cette paix qui surpasse la paix de notre monde étayée sur la violence et toujours menacée, ne peut naître que des victimes et non pas des vainqueurs. Il faut toutefois immédiatement rajouter que nous ne pouvons absolument pas attendre cette paix. Seul un miracle divin peut permettre son avènement.

### (36) *Innocence*

La tradition hébraïque des lamentations contient un enseignement. Elle se reflète dans une série de psaumes. Bien souvent, en situation de crises, des groupes sociaux ou la société toute entière projette la responsabilité du chaos de la violence sur des "boucs émissaires". Sur eux se concentre la violence pour apporter la paix aux autres. Ce mécanisme, infiniment mensonger et injuste, ne fonctionne que tant qu'il n'a pas été révélé au grand jour. Et il arrive souvent que les gens qui dans de telles circonstances deviennent des "boucs émissaires" acceptent les projections braquées contre eux et se sentent coupables. Il en va différemment dans les chants des lamentations. Dans les chants aussi, le plaignant est habituellement entouré d'ennemis qui veulent attenter à sa vie. Il constitue le bouc émissaire de son entourage. Mais le plaignant proteste de son innocence. Il se sait assiégé par le mensonge. Dans sa détresse, il lance à Dieu un appel à l'aide. Dans certains psaumes, il peut, à la fin du texte déjà, le remercier de son aide. Ici, Dieu rompt le mécanisme de pacification par concentration de la violence sur un innocent isolé. Une nouvelle clarté éclaire le monde. En pareil cas vaut ce qui figure à la fin de l'un de ces psaumes et qui sera périodiquement cité plus tard, dans le Nouveau Testament, par allusion au Christ :

"La pierre qu'on rejeté les bâtisseurs est devenue la tête de l'angle" (Ps 118,22 et cf. surtout la parabole du vigneron dans Mc 12,1-12).

Dans ces textes se concentre l'expérience vécue de ce que Dieu se trouve du côté des victimes, pas de celui des vainqueurs violents.

### (37) *Les prophètes*

A cela s'ajoute l'expérience de certains personnages composant l'histoire d'Israël, les prophètes, eux qui, en raison de leur proximité de Dieu, assument le rôle de persécutés. La Bible dépeint ensuite la destinée violente des prophètes. Ces personnages, à qui il est donné de pouvoir reconnaître le vrai Dieu, ses vraies, ses pacifiques intentions, qui savent par conséquent bien discerner et désigner les mécanismes de la violence sociale,

attirent sur eux la colère des violents et sont sacrifiés en boucs émissaires sur l'autel de la paix générale.

### (38) *Exil à Babylone*

Avec la destruction de Jérusalem et la déportation de l'élite de Juda vers Babylone au début du 6ème siècle av. J.C., l'histoire d'Israël semblait parvenue à sa fin. L'œuvre historique du Deutéronome, rédigée à cette époque, indique comme motif de la catastrophe la gravité excessive des actes de violence. L'Etat, lui à qui revient l'exercice légitime de la force pour préserver la paix, l'Etat lui-même était devenu meurtrier. La contre-attaque vint en raison de déplacements du pouvoir dans le monde politique d'alors. L'empire babylonien, en soif d'une puissance nouvelle, éteignit Jérusalem, faisant du peuple de Dieu un peuple victime aussi de par son propre fait. Mais cette césure généra du neuf. Les rescapés de la catastrophes se livrèrent à une méditation profonde et méticuleuse. La conviction mûrit que le "service est accompli, [la] faute expiée". Car la ville de Jérusalem "a reçu la double punition des mains de Yahvé" (Is 40,2). Lorsque malgré tout l'exil continuait et que Jérusalem était en ruine, Israël réintégrait le rôle du persécuté innocent.

### (39) *Jésus, le Serviteur*

On comprit progressivement à l'époque que Dieu voulait agir dans l'histoire par le biais d'Israël justement sur la base d'une situation comme celle-ci. Le texte le plus étonnant en ce sens se trouve dans le fameux 4ème chant du Serviteur (Is 52,13-53-12). Dans ce "Serviteur" s'annonce le Messie. Par lui le peuple d'Israël atteint sa plus haute incarnation. Selon les chants, les peuples se sont ligués contre ce Serviteur de Dieu. Ils le battent, ils le torturent et vont jusqu'à le tuer. Mais comme les plaignants des Lamentations, il se cache aussi en son Dieu. Il accepte la violence déferlant sur lui, n'y riposte pas et ne tente pas de l'éviter. Et Dieu l'accueille. Subitement, nous entendons au quatrième chant un aveu des autres rois et peuples du monde. Ils reconnaissent ce qui par la volonté de Dieu est advenu de ce proscrit :

"Et nous, nous le considérons comme puni, frappé par Dieu et humilié.

Mais lui, il a été transpercé à cause de nos crimes, écrasé à cause de nos fautes"  
(Is 53,4-5).

## **I.3 La vie de Jésus, sa mort et sa résurrection, commencement de la vraie paix**

(40) Le Nouveau Testament et le chœur d'affirmations qu'il contient sont nés de la foi en Pâques et de l'espoir, chers aux disciples de Jésus, de voir leur maître ressusciter. Les traditions issues de l'Ancien Testament se lisent sous un jour nouveau à la lumière de cette foi ; inversement, à la lumière des promesses et espérances de l'Ancien Testament, le Nouveau Testament interprète la voie ouverte dans le sillage de Jésus, incarnation du 4ème chant du Serviteur. En lui, Israël devient ce que décrit ce texte. De par son destin,

Israël tout entier peut devenir ce que Jésus rassemble en lui. En lui, tout s'est déjà définitivement accompli qui n'est encore que provisoire aujourd'hui, qui a besoin d'entrer en vigueur et de s'imposer universellement. En lui, tous les peuples et tous les hommes ont accès à l'alliance divine avec Israël. C'est justement cette tension entre l'alliance pour la paix de Dieu avec Israël et son extension à tous les hommes et à tous les peuples qui ouvre l'histoire de la foi chrétienne, l'histoire de l'Eglise. Mais elle engendre aussi de nouveaux conflits, par exemple celui opposant la Synagogue et l'Eglise.

#### (41) *Hégémonie mondiale de Dieu*

Si nous voulons comprendre le message de paix contenu dans le Nouveau Testament, nous devons parler d'abord de l'œuvre initiatrice de paix de Jésus, de sa béatification des pauvres et des endeuillés, de sa solidarité avec les bannis, de sa proximité salutaire et de sa guérison miséricordieuse. Tout ceci est l'expression de l'hégémonie divine sur le monde. Il nous faut toutefois aussi parler des résistances et des conflits dans lesquels Jésus se retrouva impliqué et s'engagea lui-même. La phrase selon laquelle il descendit sur terre non pas pour "apporter la paix sur la terre [...] mais le glaive" (Mt 10,34) les rappelle. L'avènement du royaume de Dieu, au cœur de ses prédications émaillées d'approbations et d'objections, marquent son œuvre sur terre et le conduiront finalement à la mort sur la croix. Lui qui ne voulait rien de plus que favoriser la paix tombera victime de la violence humaine.

#### (42) *Le nouveau système de Jésus*

Le fait que le Dieu d'Israël s'avère fidèle et fiable, et qu'il sauve son fils aimé de la mort, constitue la base et la profession de foi fondamentales des premiers chrétiens et de l'Eglise. Ceci change tout - au moins pour ceux qui croient et qui apprennent à vivre et à mourir en fonction de ce nouveau système. Des processus d'évangélisation, des mouvements missionnaires s'engagent, mais aussi les premières scissions. Dans la résurrection du Christ, l'infini volonté de paix de Dieu est parvenue à son but, définitivement, mais provisoirement. Tous les textes du Nouveau Testament proclament en jubilant, dans des contextes différents et sous des éclairages multicolores, ce secret qui décide de tout et change tout : "Je vous lègue ma paix, je vous donne ma paix..." "Il est notre paix". Impossible de comprendre la foi chrétienne sans cet indicatif catégorique - le Oui de Dieu, notre paix -, et les réflexions qui suivent perdent leur équilibre intérieur et leur force interprétatrice. Rappelons aussi expressément certains aspects de cette théologie de la paix présente dans le Nouveau Testament.

#### (43) *Le règne de Dieu*

Dans le livre d'Isaïe se trouve un passage dans lequel le même verset évoque un "Evangile" et l'entrée de Dieu en son royaume. Ce texte n'est distant que de quelques versets du 4ème chant du Serviteur. Ce texte définit le contexte dans lequel résonnera le chant suivant, en voici le libellé :

"Qu'ils sont beaux, sur les montagnes, les pieds du messager qui annonce la paix,  
du messager de bonnes nouvelles qui annonce le salut,  
qui dit à Sion 'Ton Dieu règne' " (Is 52,7, préparé par Is 40,9)

Ceci, dit Jésus, est en train de se réaliser maintenant. Aussi peu l'enseignement qu'il prodigue pendant le "Printemps de Galilée" ressemble à cet avènement, autant a de quoi en même temps effrayer ce qui se passe dans le 4ème chant du Serviteur. Le rejet du Christ, sa Passion, sa mort violente, mais aussi sa résurrection et sa confirmation par Dieu avaient déjà été mentionnés dans la proclamation originelle, mais encore faut-il connaître les écrits des prophètes. Ce qui revient à dire qu'en Israël maintenant, par les souffrances du seul vrai juste pourrait prendre corps cette société pacifique qui doit déclencher le pèlerinage des peuples vers Sion, sont but étant bien la cessation des guerres.

#### (44) *Jésus instigateur de la paix*

Tous les peuples de la terre ne connaissent qu'un système de sécurisation de la paix. Il consiste à dompter la violence par la menace d'une contre-violence et bascule en permanence dans une crise intrinsèque. Tandis que l'on arrête Jésus, l'un de ses disciples saisit son glaive (Pierre lui-même selon l'Evangile selon Saint-Jean). Ce disciple n'a pas compris ce que voulait Jésus qui doit lui dire :

"Rengaine ton glaive ; car tous ceux qui prennent le glaive périront par le glaive"  
(Mt 26,52).

La réponse de Jésus ne constitue pas seulement une injonction valable à l'instant de l'incident. Par son explication, il décrit au plus profond le système de pensée et d'action à l'origine de l'acte de Pierre. Un système de violence en circuit fermé demeure, même si à l'intérieur de ce système l'éthique interdit d'accourir, par solidarité, pour aider quelqu'un attaqué à tort. Jésus indique aussi clairement qu'il ne faut pas interpréter la volonté de tolérer la violence plutôt que de l'exercer comme l'expression fondamentale d'un manque de solidarité avec celui attaqué à tort. Au contraire, la vraie solidarité pourra consister au moins à partager le destin de l'autre là où l'on ne peut plus l'aider efficacement. En outre, cette éthique contribue non seulement à endiguer la logique de la violence, mais aussi à la surmonter dans une situation décisive.

#### (45) *Jésus est la paix*

L'épître aux Ephésiens dit directement de Jésus qu'il est la paix entre nous, non pas une paix mondiale bon marché mais une paix au prix de sa propre existence. C'est de la tension dont il s'agit ici, croissante au fil de l'histoire entre les peuples du monde et le peuple d'Israël. C'est entre ces fronts hostiles que Jésus a créé la "paix" car, en mourant, en sacrifiant son corps à la mort, il a engendré une unité entre Juifs et païens, il a abattu le mur qui séparait ces ennemis (cf. Ep 2,14). Etendu aux dimensions cosmiques, la

même affirmation sur la mort de Jésus résonne comme suit dans l'épître aux Colossiens : Dieu s'est plu à faire habiter en lui toute la Plénitude et par lui à réconcilier tous les êtres pour lui, aussi bien sur la terre que dans les cieux, en faisant la paix par le sang de sa croix (cf. Col 1,20). On voit ici clairement que la réconciliation au sein de la création constitue en même temps une réconciliation avec Dieu lui-même. Inversement, là où l'homme et le monde se réconcilient avec Dieu, ils trouvent la paix en eux-mêmes. Cette perspective chrétienne de la foi revêt beaucoup d'importance dans la problématique écologique actuelle: la réconciliation non seulement d'individu à individu, non seulement de peuple à peuple, mais aussi de l'homme avec le monde, de l'homme avec la nature, trouve son fondement dans la mission de paix de Jésus Christ.

*(46) Sermon sur la montagne*

Ce que Jésus enseigne dans le Sermon sur la montagne, ne s'adresse pas seulement à certains individus ou à ceux appelés à une mission particulière au sein de l'Eglise. Il s'agit d'attitudes fondamentales à adopter par tous ses destinataires, d'authentiques instructions sous forme de règles illustrées. Elles s'appliquent à ceux qui se sont fait appeler comme disciples du peuple de Dieu, un peuple définitivement devenu, par le Christ, ville sur la montagne (cf. Mt 5,14).

*(47) Ethique du Sermon sur la montagne*

Il ne s'agit pas d'une ville de l'au-delà, mais d'une ville de l'univers intérieur. En elle se laisse concrétiser l'éthique de la non-violence, de l'amour de l'ennemi et de l'œuvre sans cesse nouvelle de réconciliation que Jésus développe dans son sermon sur la montagne. En suivant ce sermon, les disciples deviennent la lumière du monde et le sel de la terre. Ainsi fascinent-ils - en êtres différents - les peuples de la terre souffrant des éruptions répétitives de violence, et partent avec eux en pèlerinage pour Sion. La comparaison de la communauté des disciples avec le sel de la terre (Mt 5,13) figure aussi dans l'Evangile selon Saint-Marc qui la fait culminer avec l'Eglise présentée comme un havre de paix : "Ayez du sel en vous-mêmes et vivez en paix les uns avec les autres" (Mc 9,50). Abordons encore deux autres aspects apparemment contradictoires : la joie, fruit sucré de la paix, et la persécution, son fruit amer.

*(48) La joie de la paix*

La joie de la paix d'abord : au bout du compte, un monde de non-violence et de confiance mutuelle est plus heureux qu'un monde qui doit protéger la paix par des menaces. Le premier monde est toujours un miracle, ouvrage de Dieu, que nous les humains voulons protéger et pour lequel nous recherchons des garanties présentes dans nos mains. Et à celui qui s'est aventuré vers ce miracle offert par Dieu se révèle la vérité contenue dans l'appel du Christ Sauveur et qui pour "paix" emploie le terme "soulagement" :



"Venez à moi, vous tous qui peinez et ployez sous le fardeau, et moi je vous soulagerai.

Chargez-vous de mon joug et mettez-vous à mon école, car je suis doux et humble de cœur,

et vous trouverez soulagement pour vos âmes. Oui, mon joug est aisé et mon fardeau léger" (Mt 11,28-30).

La joie de la paix s'exprime aussi clairement dans l'épître de Saint-Paul aux Romains. Là, il s'agit de tensions apparues sur des prescriptions alimentaires. En face de cela, Paul attire l'attention sur ce qui est le "vrai patrimoine" des chrétiens :

"Le règne de Dieu n'est pas affaire de nourriture ou de boisson, il est justice, paix et joie dans l'Esprit Saint" (Rm 14,17).

Les termes "justice" et "paix" proviennent de l'Ancien Testament. Paul leur ajoute la "joie dans l'Esprit Saint". C'est l'expérience chrétienne qui peut être vécue depuis la mort et la résurrection de Jésus dès que l'on pénètre le miracle de la nouvelle société de paix.

#### (49) *Paix et glaive*

Jésus toutefois appelle aussi l'autre face de la chose par son nom. Saint-Matthieu nous a rapporté une manifestation verbale très effrayante. Jésus est venu sur terre non pas pour y apporter la paix mais le glaive (Mt 10,34). Saint-Matthieu l'a incorporé dans le discours de Jésus, lorsqu'il envoie les Douze en mission à travers la terre d'Israël. Les envoyés reçoivent instruction, lorsqu'ils entrent dans une maison, de prononcer la paix en cette maison (Lc 10,5, cf. Mt 10,12). Dans ce discours se concentre à la fois l'expérience de Jésus lui-même et celle de la jeune Eglise. Cela se voit : là où les messagers du Christ apparaissent, un conflit éclate assez souvent. Un hôte se laisse fasciner, l'autre craint de risquer sa confiance, quand il ne rejette pas passionnément cette visite inaccoutumée. Dans ce cas, le message de Jésus provoque une réaction de défense qui ne dégénère que trop souvent en violence. Jésus annonce très clairement les persécutions dont ses disciples seront victimes en public (cf. Mt 10,34-36).

#### (50) *Succession*

Selon le témoignage de l'Evangile, la catastrophe de la crucifixion est en préparation depuis le début. Tandis que Jésus apporte la paix au monde telle que Dieu la conçoit, les partisans de son refus se liguent à tel point contre lui qu'ils le poussent à la mort. On ne saurait passer sous silence ce côté dur du message de paix du Christ. Chez lui et chez ceux qui lui succéderont, il ne s'agit pas d'un détail dénué de conséquences. C'est une question de vie ou de mort. Dans l'Evangile selon Saint-Matthieu, l'annonce des "dissensions", lesquelles pénètrent jusque dans les familles, est directement suivie d'une invitation à prendre une décision au vu de telles expériences :

"Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. Qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi" (Mt 10,37).

Vient ensuite une affirmation que nous citons bien trop souvent innocemment, sans savoir ce qu'elle englobe vraiment, à savoir que la décision d'emprunter le chemin de paix de Jésus risque de nous coûter pas moins que la vie :

"Qui ne prend pas sa croix et ne suit pas derrière moi n'est pas digne de moi" (Mt 10,38).

#### **I.4 La voie chrétienne, entre la violence et la non-violence**

##### *(51) L'ancien et le nouveau peuple de Dieu*

Le Nouveau Testament nous introduit dans une situation empreinte de fortes tensions. Au sein d'une paix où l'on est parvenu - avec succès dans un cas idéal, mais trop souvent sans succès - à contraindre la violence moyennant un régime juridique musclé, cette paix supérieure, à vrai dire voulue de Dieu, commence à prendre pied et n'a plus besoin de violence pour le faire. C'est une paix messianique, offerte à tous les hommes. Le pèlerinage vers Sion a commencé. Les chrétiens des premiers siècles en étaient certains. L'ancien peuple de Dieu grandit constamment grâce à ceux qui affluent vers lui et en tant qu'Eglise s'associent à lui et à son régime de paix. Mais en aucun cas ce processus n'est parvenu à son terme bien qu'il dure déjà depuis deux millénaires. La paix doit être acceptée dans la liberté.

##### *(52) Nouvelle réalité*

Tant que ce n'est pas le cas, le système musclé ("système Noé") de préservation de la paix conserve ses droits. Cette état de fait caractérise aussi la situation des chrétiens. Si le Nouveau Testament se concentre sur la réalité apportée par Jésus Christ, cela ne signifie pas que la vaste réalité humaine ne joue plus aucun rôle. La relation entre ces deux réalités avait déjà été clarifiée dans les écrits de l'Ancien Testament. Seule la dynamique du pèlerinage commençant des peuples vers Sion est venue s'y ajouter, déplaçant ainsi lentement les lignes de démarcation.

##### *(53) Situation difficile*

Des situations difficiles ont pu surgir. Et la nouvelle paix du Christ n'est pas menacée que de l'extérieur. Aux difficultés permanentes originaires de l'extérieur correspond une menace interne. Les propres disciples du Christ sont toujours tentés d'oublier ce qui leur a fait à vrai dire quitter "l'Egypte", leur vie fausse. Ils réclament de nouveau leurs anciennes marmites de viande. Là-bas, tout dans un certain sens était plus fiable, plus prévisible. On n'avait pas besoin d'une confiance quotidiennement renouvelée en ce miracle permanent. Celui qui dans la forge a transformé son glaive s'en souviendra comme d'un instrument très fiable. Mais maintenant, le voilà sans plus rien pour se défendre lorsque les hordes déferleront.

(54) *Saint-Augustin*

Dans sa "Cité de Dieu", Saint-Augustin renvoie à juste titre à la lettre du prophète Jérémie aux déportés de Babylone. Là, Jérémie dit que les exilés devraient "rechercher la paix pour Babylone" et prier pour elle car "de sa paix dépend la vôtre" (Jr 29,7)<sup>9</sup>. Chez Saint-Augustin, on a presque l'impression que la paix de Babylone est la seule paix, en ce monde, qui soit déjà donnée aux habitants de la "Cité de Dieu", et qu'ils n'aient d'autre ressource que d'espérer l'autre paix, l'éternelle. La Bible ignore cette résignation d'avant-ruine, propre à la fin de l'antiquité. Néanmoins, la faculté que selon la Bible les hommes après Noé ont reçu de garantir la paix à l'aide d'un régime fondé sur le droit et par l'exercice de la violence, constitue un système plus ample, même si l'œuvre de Dieu en Israël et par Jésus de Nazareth est plus grande et d'un avenir mieux assuré.

(55) *Paix du peuple de Dieu*

Les chrétiens vivent eux aussi dans un monde imprégné et pétri de violence, continuant de méconnaître et de refuser la paix messianique de Dieu. Par conséquent, les chrétiens doivent, dans leurs prières et dans leurs actes, s'efforcer d'obtenir toute la paix possible. Même si les gardiens de l'ancien régime de paix fondé sur la violence ne comprennent pas ce qui anime les chrétiens au plus profond d'eux-mêmes, même si ces gardiens voient en eux une menace envers leur propre cause, les chrétiens ne peuvent évidemment pas le leur rendre par les mêmes moyens, et d'autant moins le leur rendre que l'Eglise mondiale ne se trouve jamais dans son propre pays mais à l'instar d'Israël toujours immergée dans une Babylone, la société mondiale toute entière. Les chrétiens doivent accepter les mécanismes, les institutions données à tous les hommes pour endiguer la violence. Déjà le récit biblique des temps anciens, avant l'histoire d'Israël et celle de l'Eglise, l'indique clairement. Et dans un régime de paix musclé, s'engager au service de la paix de tous signifie s'engager pour un supplément de non-violence, de justice et de réconciliation, supplément qu'il a été donné aux chrétiens de vivre, partout et à tout moment où cela est possible.

(56) *Violence - Paix*

Ce serait créer un malentendu que de présenter le monde où nous vivons, avec sa violence endémique et sa paix défendue par actes de violence interposée, comme un monde conforme à la raison, et à l'opposé l'ordre messianique du peuple de Dieu comme un monde irrationnel contraire à la raison. Il ne s'agit en vérité que de façons différentes de recherche de la paix, et de préalables différents à la base de cette recherche. L'ordre mondial en place, dans lequel nous partageons l'existence avec nos semblables, part rationnellement du penchant naturel de l'homme pour la violence. Il s'attend à ce que, contrairement à toute raison, la violence éclate chez l'individu comme chez des peuples entiers. Pour ces raisons, des mécanismes de confinement et de prévention de la

---

<sup>9</sup> De Civitate Dei, XIX, 26.

violence ont été mis au point pour assurer la paix. Cette précaution appropriée se conforme à la raison. La paix du peuple messianique de Dieu postule par contre que les hommes peuvent sans réserves faire confiance à Dieu et se faire mutuellement confiance, et qu'ils peuvent donc renoncer entièrement à la violence. Seule la foi peut percevoir cela comme un miracle dépassant la raison. Mais la raison est parfaitement capable de comprendre que l'attitude émanant de ce miracle aide à franchir les frontières de l'ordre protégé par la menace de violence. La foi en ce sens conduit la raison au-delà d'elle-même sans l'éloigner d'elle. La foi est le moteur et l'encouragement de cette raison à tenter, au sein de l'ordre prédominant, d'anticiper la paix messianique et de rendre de cette manière le monde plus raisonnable et plus humain. Les chrétiens peuvent se livrer à cette tentative, soutenus et fortifiés par les expériences que leur foi en tant que confiance inconditionnelle en la force de l'amour divin leur a permis de vivre. Ces expériences permettent aussi de mieux distinguer les côtés obscurs de cet ordre appuyé sur la violence. Savoir les reconnaître est un mobile suffisant pour ne jamais s'en satisfaire, pour entretenir la soif d'une paix messianique.

## **II Eléments d'aptitude à la paix dans les pays, entre les pays**

### **II.1 Une paix juste, perspective d'objectif éthico-social**

#### *II.1.1 Au centre : la dignité de l'homme*

##### *(57) Evangile de la paix*

L'Eglise ne saurait présenter de programmes politiques et stratégies de paix détaillés. Au contraire, il lui faut résister à toute tentation de récupération politique de l'Evangile. Car la volonté de réaliser le royaume de Dieu en régie propre et par leurs propres moyens a périodiquement engendré des systèmes totalitaires qui promirent le paradis et créèrent l'enfer sur terre. Ce qui ne veut pas dire que l'Evangile et la politique se côtoient sans entretenir de relations. Les programmes politiques en effet ne se bornent jamais à décrire des mesures et décisions particulières, ils véhiculent toujours avec eux un modèle de société sur lequel les décisions et les actions concrètes doivent s'orienter. Dans une démocratie, l'orientation politique fondamentale naît et croît d'un processus formateur d'opinions et de volontés, processus auquel participent les Eglises avec leur vision propre de l'homme et de la société. Dans ce processus, nous voulons intégrer le modèle de la paix juste. Il rassemble les éléments où le message biblique du royaume de Dieu et la raison politique se rencontrent. L'Eglise a pour mission de proclamer l'Evangile de la paix et de le rappeler dans les mémoires par des signes. La politique a pour tâche d'instaurer des conditions de vie dignes de l'homme. Tous deux se réfèrent aux mêmes gens et au monde un dans lequel vivent tous les hommes. Lorsque l'Eglise s'exprime sur des questions de politique, elle le fait du point de vue de la foi, d'une foi à

laquelle les hommes n'adhèrent visiblement pas tous. Mais les arguments de l'Eglise s'appuient sur la raison commune à tous les hommes.

(58) *Dignité de l'homme*

Au carrefour de la mission ecclésiastique et de la tâche politique se trouve le respect envers la dignité de l'homme. Selon l'entendement chrétien, l'homme a été créé à l'image de Dieu et doté, en reflet de Dieu, d'une dignité particulière et inaliénable. L'homme a été appelé, en tant qu'être responsable et doué de raison, à vivre en relation avec Dieu, avec ses semblables et avec tout le monde vivant. La vocation d'organiser sa vie personnelle et les conditions du monde vaut pour chacun et pour chacune, non pas envisagés en tant qu'êtres isolés, mais en tant que communauté. Certes la foi voit clairement à quel point l'homme s'est éloigné de sa destinée véritable et qu'elles infidélités il a commises envers sa vocation originelle, donc à quel point il pèche. Mais malgré "la rupture de l'existence humaine, la capacité de construire un monde responsable est offerte à l'homme interpellé par Dieu, à travers la création et la rédemption. Ce pouvoir précède tout devoir. L'exigence éthique provient de la capacité donnée par Dieu d'agir de façon raisonnable et responsable. Une telle exhortation et un tel encouragement sont particulièrement nécessaires dans la situation de crise et de bouleversement actuelle."<sup>10</sup>

(59) *Modèle de paix juste*

Par conséquent, celui qui dans l'esprit du laïcisme prend la foi pour une affaire purement privée fait fausse route. Et celui qui pense que plus l'Eglise s'éloigne de la politique et plus elle se rapproche de sa cause, fait également fausse route. Pour reprendre des paroles de Jean-Paul II, l'Eglise "estime que proclamer la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu constitue un élément essentiel de sa mission", l'homme qu'elle sait tant aimé de Dieu qu'il a été sauvé par le Christ. Personne ne surpasse les chrétiens dans la grandeur qu'ils reconnaissent à l'homme. Cela ne reste pas sans conséquences. En effet, s'il revient à la personne humaine "[des] droits et devoirs universels inviolables..." en raison de son "intangibilité", "il faut rendre accessible à l'homme tout ce dont il a besoin pour mener une vie vraiment humaine, par exemple : nourriture, vêtement, habitat, droit de choisir librement son état de vie et de fonder une famille, droit à l'éducation, au travail, à la réputation, au respect, à une information convenable, droit d'agir selon la droite règle de sa conscience, droit à la sauvegarde de la vie privée et à une juste liberté, y compris en matière religieuse." (GS n° 26) Le modèle de la paix juste repose en définitive sur une constatation toute simple : un monde qui dénie aux hommes tout ce qui leur permet de vivre dans la dignité n'a pas d'avenir. Dans un tel monde la violence prospère, quand n'éclate pas la guerre. Les situations d'injustice grave et permanente sont intrinsèquement chargées de violence et porteuses de violence. D'où cette constatation positive : "La justice crée la paix". Le lien conditionnel entre la justice

---

<sup>10</sup> Pour un avenir de solidarité et de justice, n° 95

et la paix, que nous avons développé dans notre précédente déclaration pastorale, renferme en lui la possibilité d'une politique préventive de la violence, et simultanément l'obligation de la réaliser.

(60) *Causes de la discorde*

"Dieu ne veut pas la guerre", ainsi s'est prononcée la première assemblée plénière du Conseil œcuménique des Eglises, encore sous le choc de la Seconde Guerre Mondiale. Plus tard en a découlé l'exigence d'abolir les guerres avant qu'elles n'anéantissent l'humanité. Pourtant, la guerre ne disparaît pas par simple décret. Il y a longtemps que les Nations Unies ont dénoncé toute guerre offensive, ce qui n'a pas empêché leur maintien, tant la volonté de détruire est enracinée dans les tréfonds de l'âme humaine. Quiconque examine les racines de cette dynamique violente et meurtrière qui divise les peuples, détruit les sociétés et les Etats, se voit confronté avec le péché, avec l'orgueil de l'homme qui l'éloigne de Dieu. "Dans la mesure où les hommes sont pécheurs, le danger de guerre menace, et il en sera ainsi jusqu'au retour du Christ." (GS n° 78) La privatisation de la religion dans la société moderne a fait oublier que les actes coupables n'affectent aucunement le seul for intérieur de l'homme, mais qu'ils ont des conséquences politiques et sociales. En effet, la soif de richesse et de puissance, l'envie, la jalousie et la vengeance non seulement durcissent le cœur des hommes, elles raccourcissent en plus leurs perspectives d'action du point de vue temporel, objectif et social. Le péché rend aveugle et sourd aux requêtes légitimes, aux soucis, craintes, aspirations et espoirs de nos prochains. Il bloque ainsi les efforts de réforme sociale, de rééquilibrage dans le calme et de réconciliation. En outre, la culpabilité se nourrit en permanence des situations concrètes dans lesquelles vivent les hommes. Celui qui veut un monde plus paisible doit lutter contre les racines profondes de la guerre. Vu depuis la perspective de la paix juste, cela signifie supprimer, par une politique préventive de la violence, les situations violentes, foyers provocateurs de violences toujours renouvelées. Alors que la Guerre Froide semblait entraîner irrémédiablement l'humanité dans une impasse, le concept de "détente" ouvrit une voie nouvelle en dépit des problèmes qui l'accompagnaient. Au-delà de la politique de la "destruction réciproque garantie", cette détente engendra une énergie subversive qui contribua à l'ouverture du Rideau de Fer. Aujourd'hui, le concept de "prévention" pourrait assumer une fonction similaire. La prévention pourrait donner des ailes à l'imagination des politiques et conduire à des concepts qui ne combattent pas la guerre par ses propres moyens, mais qui minent la logique de la violence et des représailles. Avec une paix juste comme objectif en perspective, la politique peut devenir prévoyante. Cela ne vaut toutefois que lorsque cette politique est animée par la volonté d'écouter la voix de la conscience et de lui obéir. Ce qu'il faut d'urgence, c'est une volonté fondamentale de la part des hommes politiques, et avant d'entreprendre chaque pas, de réfléchir régulièrement sur leur responsabilité morale.

## II.1.2 *L'intérêt commun international, défi de la politique de paix*

### (61) *Orientations fondamentales des valeurs*

Une politique de paix qui afin de prévenir et d'éviter les conflits poursuit avec cohérence l'objectif de lutte contre les causes de la guerre et de la violence, une politique qui cherche à mettre en place des structures aptes à la paix, a besoin d'un consensus social sur l'orientation fondamentale des valeurs. Sans ce consensus, difficile de classer les différents intérêts individuels, d'évaluer objectivement les prétentions qui les fondent et de les limiter si nécessaire. Dans le domaine de la politique internationale, les Etats nations tendent périodiquement à s'orienter plus ou moins exclusivement, et avec la vue courte, sur leurs intérêts propres. Si manque l'orientation vers le bien public, il manque à la politique l'aune morale par rapport à laquelle elle est tenue de se juger. Seule la perspective d'un intérêt commun mondial nous permet "d'identifier les domaines où la satisfaction d'intérêts purement nationaux perd de sa légitimité parce qu'elle lèse les droits et les intérêts élémentaires des autres, risquant ainsi d'engendrer une injustice ou de conforter les rapports d'injustice ancestraux."<sup>11</sup>

### (62) *Intérêt commun mondial*

On reproche périodiquement à la notion d'intérêt commun son inadaptation à la politique pratique. Personne en effet n'en connaît vraiment l'acception et ne sait qui en définit le contenu. Il s'agit donc, nous dit-on, d'une formule vide de sens, ouvrant la porte aux abus idéologiques. Nous, nous considérons cette notion comme indispensable à la compréhension d'une politique internationale viable à l'avenir. Par cet intérêt commun, nous n'entendons pas le plus grand bonheur possible du plus grand nombre possible de gens, mais l'ensemble des conditions sociales permettant à une personne de vivre sa vie dans la dignité. Il s'agit donc d'une notion qualitative et non pas quantitative. Veiller à l'intérêt commun incombe à tous les acteurs sociaux, à toutes les forces en présence dans la société civile, y compris celles du marché. Cet obligation vaut particulièrement pour l'Etat dont c'est la tâche de créer les conditions cadres à une vie en société digne pour les individus qui la composent, et au maintien de ces conditions. Et le processus de la mondialisation fait clairement ressortir un fait compris depuis longtemps par ceux qui se soucient de préserver la paix, à savoir que le souci de l'intérêt commun devient de plus en plus une tâche internationale, mondiale. En outre, les effets à long terme de certaines technologies étendent l'ampleur de la responsabilité envers l'intérêt commun : désormais c'est de l'intérêt commun des générations futures qu'il faudra tenir compte.

---

<sup>11</sup> Déclaration des évêques de la COMECE, mars 1999, n° 21

### *II.1.3 Justice et solidarité - Principes directeurs de la recherche d'une paix juste*

#### *(63) Justice et paix*

Le mot-clé de la paix juste souligne le lien profond et intangible qui unit la justice et la paix et dont la tradition biblique se fait expressément le témoin. Dans le conflit avec l'idéologie communiste et le socialisme appliqué, l'inaliénabilité des droits fondamentaux du citoyen figurait au premier plan. Cette inaliénabilité conservera son importance à l'avenir. Pourtant, après le conflit Est/Ouest, un autre élément passe au devant de la scène. La raison, le Pape l'a indiquée clairement dans sa lettre encyclique "Centesimus Annus" : "La solution marxiste a échoué, mais des phénomènes de marginalisation et d'exploitation demeurent dans le monde, spécialement dans le Tiers-Monde, de même que des phénomènes d'aliénation humaine, contre lesquels la voix de l'Eglise s'élève avec fermeté. Des foules importantes vivent encore dans des conditions de profonde misère matérielle et morale. Certes, la chute du système communiste élimine dans de nombreux pays un obstacle au traitement approprié et réaliste de ces problèmes, mais cela ne suffit pas pour les résoudre. Il y a même un risque de voir se répandre une idéologie radicale de type capitaliste qui refuse jusqu'à leur prise en considération, admettant a priori que toute tentative d'y faire face directement est vouée à l'insuccès, et qui, par principe, en attend la solution du libre développement des forces du marché." (N° 42) Presque dix ans plus tard, nous savons malheureusement que ce pronostic s'est réalisé. Les conséquences sont patentes : désolidarisation à grande échelle dans un contexte d'injustice croissante, dans un monde marchant irrésistiblement vers la mondialisation. Nous considérons par conséquent qu'il est absurde de miser sur la seule déréglementation comme panacée universelle. Ni la société ni l'Etat ni les institutions internationales ne peuvent se démettre de l'obligation de préserver la justice.

#### *(64) Communauté juridique*

La justice signifie certainement plus qu'une simple répartition équitable et qu'une simple égalité des chances. La communauté juridique humaine a très tôt, surtout par le biais des traités internationaux, dépassé le cadre des différentes collectivités et des Etats. Dans la Bible, cette notion transparaît dans l'idée de l'Alliance dans laquelle Dieu s'engage avec son peuple et avec les hommes. Dieu accueille ainsi les hommes dans une communauté de droit fondée par lui et par laquelle il les lie entre eux. L'idée d'un lien volontaire international a aussi fortement influé sur la pensée politique des temps modernes. Si l'on associe ce lien à la réflexion sur l'intérêt commun mondial, il en ressort l'exigence d'un ordre juridique international aux structures permettant de faire respecter le droit. Cette conception est ancrée depuis longtemps dans la doctrine sociale catholique, et fait partie de la réflexion doctrinaire sur la paix. Le Pape Benoît XV avait déjà exigé, en 1917, que la puissance du droit remplace la violence des armes. Dans le même sillage, le Rassemblement œcuménique de Dresde a préconisé la "mise en place progressive et la promotion d'institutions internationales dédiées à la jurisprudence et à la médiation dans



les litiges internationaux". Il s'agit-là du pilier central d'une politique préventive de la violence.

(65) *Solidarité*

Comme la justice, la solidarité provient d'un sentiment d'appartenance à une collectivité, d'une compassion pour autrui et du respect des êtres qui nous entourent. Aujourd'hui, l'existence d'une obligation morale et juridique envers non seulement la justice mais aussi la solidarité devient de plus en plus perceptible. Pour cette raison, l'ampleur de la solidarité exercée dans la pratique en dit long sur le sentiment de solidarité interne de groupe, et sur l'intensité de ce sentiment. Pour la doctrine sociale catholique, l'élan vers une solidarité mondiale est lié au plus près à la pensée que tous les hommes sont les enfants de Dieu, pensée résultant elle-même de ce que Dieu créateur est dans une certaine mesure notre père à tous. Et cet attachement en quelque sorte familial contient en lui-même plus qu'une simple communauté de droit. La solidarité certes a comme la justice le bien des hommes comme objectif, mais comme l'amour, elle se tourne vers ce qui gêne ce bien, même lorsque l'obstacle ne contrevient pas au droit. En d'autres termes : une action solidaire s'adresse en priorité aux personnes qui souffrent. Le réseau de liens solidaires ressemble au flux de chaleur humaine d'une société, raison pour laquelle nous parlons inversement de froideur lorsque la solidarité se raréfie. Par conséquent, pour instiller l'obligation de solidarité universelle, il ne suffit pas de reprendre l'expression "nous voyageons tous dans le même bateau" pour indiquer l'interdépendance de facto croissante au sein de la société mondiale. Une communauté de survivants n'est pas encore synonyme de communauté solidaire, elle peut parfaitement générer des comportements égoïstes du style "sauve qui peut". La solidarité commence là où la violence des armes et la puissance du droit prennent fin, où chacun renonce volontairement à ses intérêts personnels - aussi légitimes soient-ils - et prend cause pour ceux d'autrui. Pour cette raison, la solidarité va plus loin, va plus profondément. A l'occasion de son élection, le Pape Pie XII avait défini la formule suivante : *Opus iustitiae pax* - la paix, œuvre de la justice. La reprenant, Jean-Paul II l'a reformulée comme suit : *Opus solidaritatis pax* - la paix, fruit de la solidarité et a amalgamé ensemble les deux formules : *Opus iustitiae et solidaritatis pax* - la paix, œuvre de la justice et de la solidarité. Et de fait, il faut ces deux éléments si l'humanité doit devenir une communauté mondiale désireuse de vivre ensemble : "L'objectif de la paix, si désiré de tous, sera certainement atteint grâce à la mise en œuvre de la justice sociale et internationale, mais aussi grâce à la pratique des vertus qui favorisent la convivialité et qui nous apprennent à vivre unis afin de construire dans l'unité, en donnant et en recevant, une société nouvelle et un monde meilleur." (SRS n° 39)

## II.2 Priorité à un traitement des conflits préventif de la violence

### (66) *Prévention de la violence*

Dans le contexte transformé de la politique mondiale, rechercher les voies d'un règlement des conflits qui évite et réduise la violence constitue une obligation prioritaire. Il ne devrait à cet égard y avoir aucune divergence inconciliable entre ceux qui rejettent fondamentalement l'usage de la violence et ceux qui dans des cas extrêmes l'approuvent. Car si l'on ne peut envisager l'emploi de la force que dans les cas où tous les efforts de médiation pacifique ont échoué, cela signifie positivement que les plus grands efforts pour éviter la violence sont non seulement recommandables, mais qu'ils constituent aussi une obligation au sens strict. Quelles que soient les circonstances s'applique le principe suivant : une politique préventive vaut mieux qu'une limitation ultérieure des dommages. Encore faut-il que cette priorité fondamentale de la prévention de la violence soit opérationnelle, c'est-à-dire qu'elle ait des conséquences dans le domaine politique, juridique et institutionnel. Ici s'ouvre un large éventail de tâches qui va de la détection précoce aux procédures de règlement des litiges en passant par la gestion des crises appuyée par un dispositif militaire. Boutros Boutros-Ghali, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, a dans son "Ordre du jour pour la paix" (1992), consigné une série de propositions qui méritent réflexion.

### (67) *Le moindre des maux*

L'obligation d'orienter l'action politique sur l'absence de violence, dans l'esprit d'une prévention et d'une diminution de la violence, ne met personne à l'abri de se retrouver dans des situations conflictuelles. Le principe d'absence de violence peut côtoyer l'obligation de protéger les hommes contre l'injustice massive, la violence et la brutalité. Dans ce cas, il faut venir au secours de l'innocent, du faible et du persécuté. Le monde politique aura souvent à se demander si l'heure conseille voire commande d'opter pour une contre-violence en tant que moindre mal. Dans tous les cas, une évaluation soignée des faits s'avèrera absolument indispensable. Cette évaluation devra notamment préserver les vies humaines qu'aucun bien terrestre ne saurait dépasser, aussi précieux soit-il. La violence exercée à titre de légitime défense ou d'aide d'urgence demeure un mal, et il est bien souvent difficile d'évaluer d'avance quelle décision s'avèrera finalement la moins dommageable. Ceci souligne l'urgence de tout faire pour que pareille situation ne se produise pas (cf. La justice crée la paix 4.1).

### (68) *Le pardon*

Certes, aucune politique de paix n'a jamais réussi et ne réussira jamais à empêcher complètement la guerre et la violence. Dans de nombreux pays, les gens se voient placés devant la nécessité non seulement de dégager les décombres de leurs villes et de leurs villages détruits, et d'en construire de nouveaux, mais aussi devant celle de gérer les dégâts moraux qu'une dictature, la guerre civile ou avec un autre pays ont laissé sur leur passage. Très souvent, le désarroi recèle en lui les germes transmetteurs des anciennes

haines. En 1997, dans son message pour la Journée mondiale de la paix, Jean-Paul II a attiré l'attention sur ce point : "La difficulté du pardon ne dépend pas seulement de ce qui nous arrive actuellement. L'histoire porte en elle-même un lourd fardeau de violences et de conflits dont il n'est pas facile de se libérer. Les injustices, les oppressions, les guerres, ont fait souffrir d'innombrables êtres humains, et même si les causes de ces phénomènes douloureux se perdent dans la nuit des temps, leurs effets restent vifs et destructeurs, et ils alimentent les peurs, les soupçons, les haines et les fractures entre des familles, des groupes ethniques, des populations entières." (N° 3) Pour cette raison, l'étude de l'histoire, l'effort de recherche de la vérité et de la justice, du pardon et de la réconciliation doit occuper une place centrale dans une politique de prévention.

(69) *L'absence de violence, antonyme de passivité*

Transposer une politique préventive de la violence requiert de l'argent, du personnel, de l'organisation et de la technique, mais aussi de l'énergie, du courage et de l'imagination, de la résolution, de la patience et bien d'autres vertus encore. Nous sommes convaincus que toute l'habileté et toutes les aptitudes que cette grande tâche requiert ne mèneront en définitive au succès que si l'esprit de la non-violence les inspire. Il découle clairement de cela que l'absence de violence n'a rien à voir avec une attitude passive, voire lâche vis-à-vis de l'injustice, de la guerre et de la violence. Au contraire, l'esprit de la non-violence nous empêche d'accepter impassiblement l'omniprésence de la violence, voire de nous accoutumer à elle comme moyen de règlement du conflit. Il maintient vif en nous le souvenir qu'une voie nous est ouverte, dans le message biblique, à la suite de Jésus, voie par laquelle, au milieu d'un monde pétri de violence, nous pourrions rompre le cercle vicieux de la violence et surmonter sa fatale logique. Par conséquent, par absence de violence, nous entendons une "force active, dynamique et constructive...fondée sur le respect absolu de la personne humaine." (Document de clôture du Rassemblement œcuménique européen, n° 86) Le respect de la dignité de l'homme doit marquer l'ensemble de notre réflexion, de nos sentiments et de nos actes. Nous estimons donc que l'esprit de la non-violence constitue une source irremplaçable d'inspiration pour les programmes politiques, sociaux et économiques vraiment dédiés à la promotion de la paix; pour le développement de concepts, méthodes et instruments de règlement des conflits visant une minimisation de la violence voire sa disparition; et enfin aussi pour l'existence au quotidien, l'existence familiale et professionnelle et pour toutes les relations sociales. L'esprit nous fait voir sous un jour nouveau le monde dans lequel nous vivons et dans lequel le soleil brille sur le bien et le mal, et nous incite à remodeler ce monde à la lumière de ses meilleurs moyens.

## **II.3 Droits de l'homme et développement durable**

### *(70) Conflits nationaux*

Pendant la dernière décennie du 20ème siècle, les conflits nationaux ont considérablement augmenté d'intensité. Très souvent ils ont trouvé une conclusion terrible dans le sens. Les observateurs mais aussi les protagonistes jugent bon nombre de ces guerres civiles comme des conflits ethniques ; néanmoins une telle interprétation oblige à beaucoup de prudence. Très souvent, des injustices économiques, sociales et politiques en constituent l'origine, que l'on qualifie ensuite "d'ethniques" au fil de la confrontation. Il en va de même avec la montée en puissance de l'intégrisme et des conceptions idéologiques extrémistes. Tous sont des phénomènes de rejet massif d'un monde dont une quantité innombrable de gens et de groupes ne voient que les revers. Nous ne contestons pas qu'il existe dans la société mondiale actuelle des différences culturelles impossibles à fonder exclusivement sur des rapports d'injustice sociale. Mais il n'est possible de gérer sans violence ces différences que là où l'esprit de la tolérance est respecté.

### *(71) Réformes structurelles*

Pour supprimer les causes essentielles des conflits "ethniques", "religieux" ou "idéologiques", il faut donc réformer les structures de l'Etat, de la société et de l'économie, afin de dégager un supplément de justice. Dans ce processus, les institutions capables de contribuer à une civilisation du règlement des conflits revêtent une importance particulière. Les pays en développement ne détiennent généralement pas l'expérience de l'Etat de droit et de la démocratie, leurs populations ne participent pas ou presque pas aux processus politiques. Pourtant, les réformes ne conduiront à des résultats porteurs que si ces pays font des progrès sur les questions économiques et sociales. La protection des droits de l'homme et la démocratie, le développement économique et social, la protection des fondements naturels de la vie interagissent étroitement entre eux. Ils revêtent une importance primordiale dans une politique de paix animée par une réflexion sur la prévention de la violence et sur la suppression des rapports violents.

### *II.3.1 Droits de l'homme : garanties minimum pour la dignité humaine*

#### *(72) Droits de l'homme - Dignité de l'homme*

Les "droits de l'homme" signifient que chaque homme détient une dignité intrinsèque qui le distingue de ses semblables. Indépendamment de leur personnalité individuelle, de leur originalité culturelle, indépendamment de leur race, de leur nation et de leur sexe, les hommes se distinguent par ce qui constitue leur dignité et par ce qui leur revient de plein droit en vertu de cette dignité. Il en découle des droits revenant à chaque individu en sa qualité d'être humain. Ces droits énoncent les conditions à remplir

pour que quelqu'un puisse vivre dans la dignité. Par conséquent, les droits de l'homme sont des droits antérieurs aux Etats : ils ne sont pas consentis par les Etats, ils lient les Etats et les y engagent.

#### (73) *Universels et indivisibles*

Les droits de l'homme sont non seulement universels, ils sont aussi indivisibles. Non seulement ils reviennent de plein droit à *chaque* individu, mais encore chacun peut prétendre à jouir de *tous* ces droits. Ceci enlève donc tout fondement à une interprétation des droits de l'homme qui déclare subalternes voire caducs les droits particuliers de certains milieux culturels. En 1993, à Vienne, ce fut un grand mérite de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme d'avoir expressément réitéré, face aux voix critiques qui s'élevaient d'Asie, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme. Vu cependant que la notion des droits de l'homme est née de la tradition humaniste propre à la culture occidentale chrétienne, l'application universelle de ces droits dicte de les fonder de manière convaincante auprès des représentants d'autres cultures. Dans le dialogue avec eux, il s'agit d'un côté de mettre en évidence la façon dont l'homme, aussi dans leurs cultures, figure au centre des préoccupations et de quelle manière lui revient cette dignité ancrée dans les droits de l'homme. D'un autre côté, il s'agit de montrer, avec les outils de la raison partagée par tous les hommes, la possibilité d'existence de valeurs ayant d'une manière générale caractère obligatoire. Peut-être parviendrait-on ensemble, de la sorte, à la conviction que les droits de l'homme sont d'une applicabilité générale.

#### (74) *Instaurer les préalables*

Le caractère universel des droits de l'homme fonde en même temps l'obligation pour tous de mettre en place les préalables économiques et financiers à la réalisation de ces droits. Quiconque réclame des droits et en bénéficie en tant qu'être humain, trahirait l'essence même de ces droits s'il acceptait sans sourciller de ces mêmes droits soient déniés à ses semblables. Tous les êtres humains doivent pouvoir profiter réellement des droits qui leur reviennent. Raison pour laquelle les droits de l'homme sont aussi les droits de protection des pauvres.

#### (75) *Création et droits de l'homme*

L'idée des droits de l'homme est ancrée dans la création elle-même. Cela se voit clairement dans la Bible par exemple lorsque Dieu, après le Déluge, instaure la peine de mort pour sanctionner le meurtre en la fondant ainsi : "Car à l'image de Dieu l'homme a été fait" (Gn 9,6). Le droit à la vie est donc fondé sur cette faculté donnée à l'homme, à sa création, de ressembler à Dieu (cf. Gn 1,26). Il en va de manière analogue pour tous les droits de l'homme. L'homme a été fait personne humaine. En tant que personne humaine, il a été appelé à vivre une liberté qui ne l'abandonne pas au hasard mais qui l'invite à prendre des responsabilités, lesquelles s'étendent à ses rapports avec ses semblables. Lorsque certains individus revendiquent leur liberté sans se soucier des

répercussions que cela peut avoir sur l'existence des personnes affectées par leurs actes et par leurs décisions, ils agissent de manière incompatible avec la dignité de ces dernières.

#### *(76) Droits fondamentaux*

Sans y être expressément désignés comme tels, des aspects essentiels du concept moderne des droits de l'homme se retrouvent principalement dans le droit deutéronomique d'Israël. Le Décalogue, sur lequel se fonde toute la législation deutéronomique, commence par la constatation que Dieu a affranchi Israël de l'esclavage en Egypte. Dieu applique en faveur de son peuple le droit fondamental de disposer librement de lui-même, et développe ensuite à partir de lui, dans la loi deutéronomique, un ordre social digne de l'homme. En même temps le Deutéronome s'attend en permanence à ce que la dignité des hommes soit de nouveau violée par l'appauvrissement ou par l'esclavage, et prévoit des mécanismes destinés à contrer ces processus. Il ne connaît aucune procédure réglementée pour imposer juridiquement les droits de l'homme une fois définis. Mais il parle de la possibilité que le "cri des pauvres" contre les riches s'élève vers les juges humains ou vers Dieu lui-même. Le "cri des pauvres" était l'effrayant signal de présence d'une injustice prédominante et avait de très dures conséquences. Ce cri pouvait aussi s'élever lorsque les riches ne violaient aucun droit mais réclamaient simplement leurs "droits" acquis sans tenir compte, certes, des droits du partenaire. La Bible indique clairement que la justice peut contraindre à plus qu'à la seule préservation du droit positif ponctuellement en vigueur. Dans ce même esprit, la réflexion moderne sur les droits de l'homme formule les conditions minimum d'une existence digne pour ce dernier, conditions sur la base desquelles il faut évaluer au plan éthique tout régime juridique concret. Toutefois, une fondation chrétienne des droits de l'homme n'argumentera pas seulement à partir de l'essence et de la dignité de l'homme, mais aussi à partir de la vocation de l'homme à participer au royaume de Dieu. Aucun être humain que Dieu veut appeler à vivre dans la communauté de son amour ne pourra, même s'il marche vers cette communauté, être opprimé ou souffrir d'une restriction de ses moyens.

#### *(77) Catégories dans les droits de l'homme*

Au cours de l'histoire récente de la réflexion sur les droits de l'homme, différentes catégories de droits de l'homme se sont cristallisées. Pendant le Siècle européen des Lumières, la réflexion philosophique d'alors sur le droit naturel s'intéressa dans un premier temps aux droits de liberté libéraux en tant que droits nécessaires à l'individu pour se défendre de l'arbitraire émanant des monarques absolus ou d'organes étatiques trop puissants. Cependant, en raison de la grande misère sociale caractéristique du 19ème siècle et du 20ème siècle commençant, la conscience se fit jour qu'il s'agissait aussi de sécuriser des normes sociales fondamentales - assimilables par analogie à des droits de l'homme - pour que ce dernier vive dignement. Ces réflexions furent

essentiellement inspirées par l'encyclique du Pape Léon XIII "Rerum Novarum" (1891) et par la doctrine sociale catholique.

#### (78) *Charte des Nations Unies*

Marqués par les horreurs de la Seconde Guerre Mondiale, les représentants de 51 pays réunis à San Francisco signèrent le 26 juin 1945 la Charte des Nations Unies et s'engagèrent ainsi sur la voie d'une communauté pacifique des peuples de la terre. Cette Charte, pour la première fois dans un document normatif de droit international public, ancre un lien étroit entre le but (la préservation ou le rétablissement de la paix dans le monde) et le "respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion". Ceci a conduit, au sein des Nations Unies et au niveau régional (Conseil de l'Europe) à de nombreuses déclarations et conventions contractuelles sur les droits de l'homme. L'une des plus récentes résolutions prises par le Conseil de Sécurité de l'ONU en août 1999 revêt une importance directe tant au plan de la politique de paix qu'à celui des droits de l'homme. Cette résolution porte sur la protection des enfants dans les conflits armés et doit en outre empêcher que les adultes continuent d'abuser des mineurs en les enrôlant comme soldats.

#### (79) *Droits de l'homme collectifs*

Depuis un certain temps, des voix s'élèvent pour demander la protection et la reconnaissance des droits de l'homme collectifs. Elles espèrent que ces droits aideront des peuples ou groupes sociaux à améliorer les aspects sociaux, politiques et économiques de leurs conditions de vie. Ainsi les pays en développement sont-ils parvenus à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte, en 1986, une déclaration dans laquelle le "droit au développement" est désigné comme un droit de l'homme inaliénable. Ce processus politique demande toutefois de veiller attentivement à ce que les droits individuels de chaque homme ne se relativisent pas au profit de droits collectifs, ou à ce que leur droit d'application universel ne souffre d'aucune restriction.

#### (80) *Violations*

Au sein de la communauté internationale des pays, des changements se sont accomplis ces dernières années dans les consciences : les violations massives des droits de l'homme dans un pays ne sont plus considérées comme une affaire intérieure mais comme une menace pour la paix dans la communauté des pays. Ainsi le Conseil de Sécurité, après la deuxième Guerre du Golfe, en avril 1991, est-il passé pour la première fois outre l'interdiction, ancrée dans la Charte des Nations Unies, de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. A l'époque, le Conseil ordonna que des mesures soient prises en faveur de la population civile kurde, opprimée et victime de discriminations, surmontant ainsi la résistance des dirigeants irakiens. La constitution de tribunaux spéciaux, chargés de poursuivre au pénal les violations massives des droits de l'homme et les crimes commis contre l'humanité sur le territoire de l'ancienne

Yougoslavie et au Ruanda (1994), va dans le même sens. Les Nations Unies ont montré qu'elles ne toléreraient plus que les violations graves des droits de l'homme restent impunies.

(81) *Les femmes et les droits de l'homme*

Dans les conflits armés, l'amélioration de la protection internationale des droits de l'homme sert aussi aux femmes, ne l'oublions pas. La jurisprudence internationale considère désormais le recours à la prostitution forcée et au viol comme des actes de guerre. Cela permet de tenir compte mieux que par le passé des souffrances spécifiques endurées par les femmes.

(82) *Cour de justice internationale permanente*

Un autre pas important fut franchi lorsqu'en juillet 1998 la communauté internationale des pays adopta, à Rome, les statuts d'une Cour de justice internationale permanente. Ce tribunal doit servir, à l'avenir, à juger en droit pénal les crimes internationaux les plus graves (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et agressions armées). La mise en place d'un tel tribunal, réclamée depuis de nombreuses années dont aussi par l'Eglise, émet un signal clair en direction des criminels de guerre, lesquels ne pourront plus désormais escompter échapper à la justice.

### *II.3.2 Démocratisation et Etat de droit*

(83) *Culture démocratique*

La démocratie en tant que modèle de régime politique ne suppose pas seulement l'existence de toute une culture démocratique de la société, elle promet aussi une culture de la paix. Ceci explique le constat scientifique de paix selon lequel les démocraties à régime empiriquement libéral, aux structures étatiques fondées sur le droit, renoncent généralement à régler par la force les conflits qui les opposent entre elles. Au contraire même, elles parviennent à tisser entre elles des relations solides, tandis que leurs relations avec les pays non démocratiques demeurent exposées au risque de conflits armés. Il existe donc visiblement un lien étroit entre l'aptitude à la paix vers l'intérieur et vers l'extérieur.

(84) *Stabilité intérieure*

Ce sont essentiellement les formes institutionnalisées de règlement pacifique des conflits et d'élaboration des compromis qui garantissent la stabilité intérieure des régimes démocratiques fondés sur un Etat de droit. La démocratie ne peut toutefois prospérer que si non seulement le monde politique mais aussi les administré(e)s se savent obligé(e)s envers une éthique démocratique, une éthique de l'Etat de droit, et s'ils insufflent vie aux institutions. Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement un lien avec le droit et du respect envers les décisions prises à la majorité, c'est aussi un regard attentif sur



l'intérêt commun et une volonté honnête d'équilibrer les intérêts dans la paix et dans l'égalité. Si un nationalisme ou un ethnocentrisme restreignent la vision de la population et des politiques, et ne leur font avoir d'yeux que pour l'intérêt de certains groupes, la démocratie s'écroule sous le choc des intérêts personnels.

(85) *La démocratie dans les pays en développement*

L'expérience faite ces dernières décennies en politique de développement est venue réfuter la thèse selon laquelle la démocratie convient exclusivement aux pays économiquement et socialement développés. L'histoire proche montre que la politique de "l'homme fort" a conduit les élites dominantes d'un nombre non négligeable de pays à se servir d'eux comme d'un magasin en libre-service, et à mené ces pays à la ruine économique. De plus, l'appréciation du droit en tant qu'instrument pour résoudre les conflits ne pouvaient pas s'épanouir dans de pareilles conditions, pas plus d'ailleurs qu'une atmosphère sociale favorable au règlement dans le calme des litiges. La collaboration future avec les pays en voie de développement a donc indispensablement besoin que l'on y promeuve et encourage à la fois la légitimité en droit de l'Etat et la démocratisation mais aussi le développement économique et social. Ces deux domaines se conditionnent mutuellement et nourrissent l'aptitude des sociétés et des Etats à préserver la paix.

(86) *Minorités*

Le respect des droits des minorités sociales se trouve étroitement lié à la protection des droits de l'homme et à la mise en place de structures démocratiques. La plupart des pays sont aux prises avec des problèmes de minorités dus au tracé historique, parfois arbitraire, de leurs frontières, et à différentes formes de migration. Jean-Paul II a maintes fois et instamment rappelé l'obligation de respecter leurs droits<sup>12</sup>. Non seulement les minorités jouissent du droit fondamental d'exister mais il faut leur donner le droit et la possibilité de protéger leur propre culture et de la faire s'épanouir, de vivre conformément à leur religion et de participer au modelage des conditions politiques. Inversement, les minorités doivent être prêtes à servir l'intérêt commun. Principe fondamental : partout où les membres de différents peuples vivent ensemble dans un pays, ce pays a l'obligation de veiller à l'épanouissement - à égalité de droits et au sein d'un pluralisme légitime - de tous les groupes de population. L'existence de nombreux Etats multi-ethniques tend à relativiser aussi l'idée qu'un Etat national homogène constitue le modèle normatif dans lequel le sentiment d'appartenance nationale et le sentiment d'appartenance au peuple de cet Etat se superposent.

---

<sup>12</sup> Cf. Pape Jean-Paul II : message pour la Journée mondiale de la paix en 1989 : "Pour construire la paix, respecter les minorités", n° 5-8.

### *(87) Intercepter politiquement les tentatives de sécession*

On sait empiriquement que plus les minorités se sentent défavorisées et plus croît leur volonté de s'assurer, par la fondation de leur propre Etat, les droits dont elles s'estiment lésées. Ces efforts d'indépendance engendrent bien souvent une spirale sanglante de violence terroriste à laquelle répond celle de l'Etat. En outre, ces efforts s'accompagnent souvent d'appels à un retraçage des frontières qui font planer une menace sur la paix internationale. Par conséquent, une politique de paix préventive devra chercher, par des structures fédératives, une réglementation généreuse de l'autonomie et des compensations financières, à décourager toute velléité de sécession. L'avenir du modèle des Etats nations réside non pas dans le traçage de frontières nouvelles mais dans la suppression de l'effet séparateur que les frontières ont sur les hommes. Il faudrait que le modèle de l'Etat nation cède de plus en plus la place à des formes pluralistes et fédérales de vie étatique. Là où malgré tout naissent de nouveaux Etats, leur reconnaissance devrait dépendre de s'ils offrent ou non des garanties suffisantes que les droits de l'homme et des minorités y seront efficacement protégées.

### *II.3.3 Développement social et économique*

#### *(88) Progrès du développement*

Un nombre sans cesse croissant de pays a été intégré, au cours des quatre décennies passées, dans les échanges économiques internationaux, et soutenu par une politique internationale de développement. Cela a amélioré les conditions matérielles d'existence de nombreuses personnes principalement dans certaines régions d'Asie et d'Amérique Latine. Dans de nombreux pays, la mortalité des mères et des enfants a nettement baissé. Certaines maladies ont régressé quand elles n'ont pas été entièrement éradiquées. Jusqu'à l'apparition du SIDA, l'espérance de vie croissait presque partout.

#### *(89) Constat négatif*

Voici malheureusement, en face de ces progrès, des constats négatifs graves :

- La part des "plus démunis", à qui manquent la nourriture, de quoi se vêtir, un logement, un accès à l'éducation et aux soins médicaux, a certes diminué légèrement par rapport à la population mondiale croissante, mais ses effectifs ont augmenté en valeur absolue, pour dépasser largement le milliard de personnes.
- Le fossé séparant les pauvres et les riches se creuse, tant au plan mondial que dans de nombreuses sociétés. Ainsi le Rapport 1998 des Nations Unies sur le développement constate qu'en 1960 les revenus du cinquième le plus riche de la population mondiale représentaient trente fois ceux du cinquième le plus pauvre de cette population. En 1995, ce fossé s'était creusé dans des proportions de 82

pour 1.<sup>13</sup> Les cinquante à soixante pays les plus pauvres de la terre (en Afrique surtout) vivent pratiquement en marge des circuits de l'économie mondiale.

- Dans de nombreux pays du "Tiers-Monde", le cercle vicieux du sous-développement s'est cimenté : pauvreté, instabilité politique, surendettement, violence et violation des droits de l'homme, mauvaise gestion et corruption, exploitation abusive de la nature due à la pauvreté, autant de facteurs qui interagissent pour bloquer le développement.

#### (90) *Mondialisation*

L'objectivité est de mise au moment d'évaluer les chances et les risques que la mondialisation de l'économie engendre dans son sillage. Les progrès fulgurants réalisés surtout en technologie des télécommunications provoquent, avec la libéralisation des marchés, des mutations considérables. Ces mutations concernent les investissements, les transferts de capitaux, la production et le commerce. Dans l'ensemble, ces mutations apportent un supplément de niveau de vie. Toutefois, les effets répartiteurs de la mondialisation demeurent aujourd'hui encore peu encourageants. Du côté des gagnants figurent les pays industriels classiques et certains pays seuils qui ont réussi à profiter de la division internationale du travail. Mais un nombre élevé de pays particulièrement pauvres n'a pas aucunement pu participer aux effets positifs de la mondialisation et risque d'exister encore plus en marge des relations économiques internationales. Par ailleurs, il faut aussi surveiller les effets répartiteurs de la mondialisation au sein des différentes sociétés : même si les données économiques d'un pays qui participe à l'activité économique internationale changent pour le mieux, cela ne signifie pas encore et de loin que les catégories pauvres de sa population en profiteront. Au contraire même, cela risque de porter (encore plus) atteinte à la cohésion d'une société.

#### (91) *Ordre économique mondial*

La politique mondiale et la mise en place d'un ordre économique mondial avec pour objectif une meilleure égalité des chances ont de l'importance non seulement au plan économique mais également au plan de la paix. L'intégration économique a eu pour effet, aussi bien en Europe (l'Union Européenne) que dans le reste du monde, que les économies de marché et les individus sentent leurs destinées mutuellement liées. Les échanges économiques donc les hausses de niveau de vie qui les accompagnent ont fait augmenter le 'coût d'une guerre'. L'imbrication socio-économique et l'interdépendance mutuelle montrent de plus en plus clairement aux gens qu'ils dépendent les uns des autres dans leur développement et que leur avenir ne réside ni dans l'exclusion ni dans le conflit, mais dans la franchise et dans l'échange. La constatation d'une césure grave en ce monde n'en acquiert que plus de poids : d'un côté figurent ceux qui tirent les avantages du système qu'est la division internationale du travail, de l'autre ceux dont la

---

<sup>13</sup> GlobaleTrends (Tendances mondiales) 2000, 80

marginalisation s'accroît. Et si leur situation économique et sociale accule de grands groupes de population au désarroi et au désespoir, ce problème d'injustice peut rapidement dégénérer en problème de paix. Les crises et les guerres qui ont secoué l'Afrique ces dernières années et conduit jusqu'à l'anéantissement complet de structures étatiques, proviennent de l'imbroglio d'injustices économiques et sociales et du manque de perspectives d'avenir chez les jeunes surtout. Personne ne se surprendra que la pression engendrée par cette misère engendre pareils afflux de réfugiés. Ce sont surtout eux qui semblent inquiéter les nations riches bien qu'ici aussi ce soient les pays pauvres qui assument la plus lourde part du fardeau. Les vrais motifs de conflits internationaux graves en ce 21<sup>ème</sup> siècle ne résideront probablement pas dans le spectre du "conflit des cultures". Ces conflits résulteront d'une désolidarisation politique et sociale croissante.

### *(92) Exigences capitales*

Compte tenu de ces problèmes pressants, nous rappelons ici deux exigences capitales dont il faut tenir compte, au plan national et international, lors de la configuration des rapports économiques et sociaux, si l'on veut surmonter la pression générée par la misère et créer des conditions plus propices à la paix.

#### *Intérêt commun*

- Sont incompatibles avec une orientation vers l'intérêt commun mondial, les structures et institutions qui empêchent certains groupes d'individus de participer au développement. La mesure dans laquelle l'échange entre pays riches et pays pauvres obéit à l'impératif de justice se voit dans la façon dont les résultats - si présents - d'une telle coopération économique profitent, et à quel point, aux plus défavorisés.

#### *Solidarité*

- C'est une obligation des mieux-nantis que de partager l'abondance avec les moins riches. Sans une telle solidarité de la part des pays économiquement puissants, les pays pauvres demeureront, à l'avenir aussi, incapables de consacrer leur potentiel à un développement propre. On invoquera certes à bon droit qu'un développement économique, social et écologique durable se situe dans l'intérêt propre et bien compris des favorisés d'aujourd'hui. Pourtant, un regard porté sur de nombreux pays pauvres montre bien qu'une politique uniquement guidée par des intérêts égocentriques ne promet aucune amélioration fondamentale. Être prêt à faire preuve d'une solidarité internationale désintéressée demeure le mot d'ordre actuel.

### *(93) Intégration économique*

La question sociale internationale ne se résoudra pas en déconnectant les pays pauvres du processus économique mondial. "Il n'y a pas très longtemps, on soutenait que le développement supposait, pour les pays les plus pauvres, qu'ils restent isolés du marché

mondial et ne comptent que sur leurs propres forces. L'expérience de ces dernières années a montré que les pays qui se sont exclus des échanges généraux de l'activité économique sur le plan international ont connu la stagnation et la régression, et que le développement a bénéficié aux pays qui ont réussi à y entrer. Il semble donc que le problème essentiel soit d'obtenir un accès équitable au marché international, fondé non sur le principe unilatéral de l'exploitation des ressources naturelles, mais sur la valorisation des ressources humaines." (CA n° 33) Nous plaidons par conséquent pour une intégration de tous les pays dans la division internationale du travail, et pour des conventions qui ouvriront vraiment aux pays pauvres les portes du marché. "Pour autant que les tendances protectionnistes des pays industrialisés n'entraînent pas une distorsion encore plus grande du commerce mondial, cet accès représente un élément même presque plus important que l'aide au développement."<sup>14</sup> Ceci exige un revirement radical dans la politique des pays économiquement développés. Jusqu'à présent en effet, ils s'étaient évertués, avec succès, à réclamer la libéralisation des marchés intéressants pour eux mais en même temps et en contradiction avec ce qui précède, à recourir sur les marchés importants pour les pays en développement (dans le domaine agricole, de l'acier, des textiles et de l'habillement), à des pratiques faites pour les entraver et les défavoriser.

#### (94) *Désendettement*

Les fournisseurs des pays peu développés ont plus de mal, malgré des charges salariales moins élevées, à s'insérer sur le marché mondial, ceci en raison de leur retard technologique, des déficits dans l'équipement des infrastructures par exemple, et d'un manque de connaissances du marché mondial. Il est certain que si l'intégration des pays pauvres dans le marché mondial doit s'entendre comme un but à réaliser progressivement, ce n'est certes pas la panacée pour triompher des problèmes actuels de développement et de pauvreté. La Communauté internationale veut, d'ici 2015, réduire de moitié le nombre des plus démunis. Elle ne pourra atteindre ce but qu'en renforçant considérablement son engagement politique et en mettant en œuvre une politique sociale efficace au plan international. Il faut poursuivre intensément et avec cohérence le désendettement des pays pauvres. L'endettement à l'étranger pousse encore de nombreux pays à la ruine et réduit à néant tous leurs efforts de développement. Les pays pauvres doivent avant tout lutter contre l'auto-favoritisme des plus puissants et contre une corruption partout galopante. La sécurité juridique, une transparence des actions menées par les gouvernements et une participation massive des populations à la vie politique sont autant de mise qu'une nouvelle répartition ou valorisation des ressources (capital, pays, formation).

---

<sup>14</sup> Pour un avenir de solidarité et de justice, n° 87

#### *(95) Mondialisation politique*

Au plan international, il faut que la mondialisation économique s'accompagne d'une mondialisation politique. Si le pouvoir politique des Etats nationaux diminue à l'ère de la mondialisation, il est nécessaire, en suivant la voie d'accords internationaux contractuels, de créer une réglementation cadre gouvernant l'action économique et sociale. Ceci n'est pas du tout utopique. Des institutions internationales comme L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation Mondiale du Travail (OMT), la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) représentent dès aujourd'hui les piliers d'un ordre international de l'économie, des finances et de la société. Autrefois, les mesures prises par ces institutions se sont souvent avérées, malheureusement, encore plus aggravantes. Elles avaient été prises sans aucun sens des proportions, conformément à la libéralisation et à la dérégulation des économies occidentales, pour les adapter à ces dernières. Ce qui comptera à l'avenir sera de faire valoir adéquatement les intérêts des pays pauvres dans ce lacis d'institutions. Ces pays doivent pouvoir profiter des organisations internationales pour conserver des chances réalistes de rester en compétition. Il s'agit donc d'organiser, au besoin même de limiter la lutte concurrentielle par des règles sociales et écologiques. Pendant l'accomplissement des mesures adaptées à la structure des pays en voie de développement, il faut réfléchir aux conséquences souvent graves que peut justement avoir un tel programme sur les plus pauvres et les plus faibles, au risque d'aggraver sinon la misère prévalante et de créer une nouvelle injustice.

#### *II.3.4 Préservation des fondements naturels de la vie*

##### *(96) Protection des fondements de la vie*

Une politique de paix clairvoyante intégrera la protection des fondements naturels de la vie dans son domaine d'action. Car visiblement la menace voire la destruction de ces fondements a des conséquences tenaces sur la paix. Par le passé déjà, des destructions environnementales avaient conduit à des pénuries, et ces pénuries à la guerre. Ce danger a considérablement augmenté, en particulier en raison de la croissance démographique mondiale, de formes d'économie malmenant l'environnement et de l'exploitation abusive de la nature. Cette exploitation abusive a énormément augmenté depuis le début de l'industrialisation, ne serait-ce que par l'ampleur des projets industriels. Les changements encourus par l'atmosphère terrestre influent par ex. sur le climat et sont porteurs de conséquences incalculables. Certaines formes d'exploitation du sol contribuent, dans le "Tiers-Monde", à une désertification croissante, et aussi beaucoup à ce que les habitants doivent quitter les régions qui les ont vus naître. L'approvisionnement en eau mérite une attention particulière. Les experts craignent en effet que les guerres futures ne soient pas causées par le pétrole mais par l'eau.

(97) *Un enthousiaste réservé*

Les problèmes écologiques justement ont de nombreuses raisons imbriquées les unes dans les autres. Il faut donc les aborder selon des démarches diversifiées. Le traitement de l'environnement par l'homme figure parmi les principaux facteurs d'influence. Peu nombreux sont les domaines où l'homme se comporte de manière aussi contradictoire et aussi peu enthousiaste qu'ici. Le manque de résolution et de cohérence caractérise aussi la politique environnementale des pays et communautés de pays. La Conférence de Rio sur l'Environnement, organisée en 1992, semblait vraiment marquer un tournant. La clôture de la Convention sur le climat, la Convention sur la protection de la diversité des espèces et la préparation d'une convention sur l'exploitation et la protection des forêts, mais surtout le catalogue de principes énoncé dans la Déclaration de Rio et le programme d'action AGENDA 21 faisaient espérer un revirement durable des consciences dans la société et le monde politique. Ce ne fut dans l'ensemble qu'un mirage. Dans leur grande majorité, les intentions, résolutions et objectifs ne se sont pas réalisés. Les intérêts économiques à court terme dictent le comportement : il manque les préalables structurels et des conventions internationales pour établir sur une base large des formes d'économie compatibles avec l'environnement et pour résoudre de façon constructive les conflits d'objectifs entre l'économie et l'écologie. Vu le manque de conditions-cadres écologiques et sociales contractuelles à l'échelle mondiale, la lutte concurrentielle mondiale pousse de nombreux pays à endommager gravement les fondements naturels de leur existence.<sup>15</sup>

(98) *La soif de posséder toujours plus*

Les contradictions intrinsèques du comportement environnemental et de la politique environnementale mettent à jour un conflit plus profond. Ce ne sont pas les contraintes de l'économie qui rendent la destruction de l'environnement inévitable, c'est une compulsion profondément ancrée dans la culture moderne : la soif de posséder toujours davantage, d'une augmentation quantitative de tout, souvent à tout prix. Nous ne pourrions nous en libérer que si nous nous retrouvons nous-mêmes, si nous revenons sur nos besoins réels et sur le sens plus profond de notre vie. Pour nous les chrétiens, cela signifie que nous devons revenir sur notre conception de nous-mêmes en tant que créatures de Dieu et parties de la création. L'homme n'est pas le maître de la création, mais dépositaire de la confiance divine au sein de la création. Cela lui donne le droit et l'obligation de faire un usage consciencieux de la nature en tant que bien collectif. Personne ne peut faire valoir sur elle un quelconque droit de propriété et de disposition. Nous assumons la responsabilité de la préserver en tant qu'environnement vital pour nous et pour les générations futures.

---

<sup>15</sup> Cf. Conférence épiscopale allemande, Commission VI : Agir pour l'avenir de la création, n° 20

### (99) *Style de vie*

Comment parvenir à vivre et à gérer conformément à la création ? Pour y parvenir, il faut un revirement au plan politique et individuel. Au plan politique, il s'agit de corriger le caractère unilatéral de la tendance mondiale à la dérégulation. Les fondements naturels de la vie comme les normes sociales ont besoin de la protection contractuelle qu'offrent les règlements légaux. Mais il faut savoir aussi que nous ne pouvons échapper à l'exercice de notre capacité à renoncer et devons respecter des frontières. Exprimé en termes positifs : il ne s'agit pas de vivre en nous satisfaisant globalement de moins, mais de devenir globalement plus exigeants par respect pour la diversité et la richesse de notre environnement tout entier.<sup>16</sup> Moins peut signifier plus. Les "Limites de la croissance" (D. Meadows) semblent à première vue de nature purement quantitative: pas assez de matières premières, pas assez de terres, populations surnuméraires. Et pourtant, derrière ce problème quantitatif s'en cache un qualitatif : la société moderne possède trop peu car elle consomme trop, et elle consomme trop parce qu'elle ignore ce dont elle a vraiment besoin. Ce sont ni la peur de ne pas recevoir suffisamment de biens terrestres ni la peur de la fin du monde qui conditionnent la perception chrétienne de l'existence, mais l'espoir. L'espoir et la foi en la création sont indissociablement liés, comme les deux faces d'une pièce de monnaie. Pour cette raison, notre espoir consiste aussi à bien vouloir reconnaître que notre monde, ce monde mortel, ennemi de lui-même et déchiré par la souffrance, est capable sans cynisme et sans mauvaise naïveté de s'entendre en définitive avec lui-même, comme une occasion cachée de gratitude et de joie, comme une création de Dieu.<sup>17</sup>

## II.4 Coopération internationale

### (100) *Intégration*

La République fédérale d'Allemagne a plus que d'autres pays vécu les avantages de la coopération internationale, tant sous leurs aspects politiques qu'économiques. Bien que le troisième Reich ait provoqué une guerre mondiale et commis des crimes monstrueux, les populations des pays voisins peu auparavant dévastés et mis sous le joug nazi tendirent la main de la réconciliation au peuple allemand. Les hommes politiques de ces pays lui permirent de réintégrer la communauté internationale. Les responsables de la République fédérale d'Allemagne virent de leur côté comme un défi de grande ampleur la chance offerte de repartir depuis zéro en politique étrangère, et de remplir leur obligation de paix consécutivement à leur expérience de la guerre. Ils choisirent la voie politique de l'alliance, celle de la coopération économique, celle des échanges culturels et humains. La partie occidentale de la République fit partie dès le début de la Communauté Européenne, ce qui n'aurait pas été possible sans réconciliation avec la

---

<sup>16</sup> Cf. Rassemblement œcuménique allemand à Stuttgart, déclaration de Stuttgart, n° 5

<sup>17</sup> Cf. Synode de Wurtzbourg, Notre Espoir, 1ère partie, n° 7



France. Certes, le dynamisme de cette intégration dans l'Europe de l'Ouest provient de la concurrence qui régnait entre l'Est et l'Ouest, mais la concurrence ne suffit pas pour expliquer le processus d'unification européenne. Les expériences vécues au cours de deux guerres mondiales jouent un rôle important : le monde politique voulut définitivement remplacer l'ordre fragile qui avait prévalu avant la première guerre mondiale et entre les deux guerres, et venir à bout de l'hostilité mortelle qui couvait périodiquement entre les nations.

#### (101) *L'Union Européenne*

L'Union Européenne constitue un effort de paix jusqu'à présent sans précédent sur un continent dominé depuis des siècles par des conflits et des guerres. Après la Seconde Guerre Mondiale, l'objectif politique de paix que s'est fixé l'Union Européenne a été sécurisé par plusieurs étapes d'intégration politique et économique. C'est surtout l'union douanière qui a soudé ensemble la France et l'Allemagne et les a rendues interdépendantes. Les secteurs du fer et de l'acier, importants en périodes d'hostilités, ont fusionné et se sont intégrés, devenant ainsi inexploitable dans une guerre mutuelle. Au cours des étapes suivantes qui ont mené au marché unique à la monnaie unique, la division mutuelle du travail et l'association des chances d'existence et de développement des sociétés européennes ont rendu un conflit improbable entre pays de l'Union Européenne. Des institutions politiques communautaires sont venues flanquer cette intégration économique. "Le processus d'unification européenne, et en particulier l'union économique et monétaire repose sur le principe d'une politique économique et sociale qui ne veut pas être dépendante des marchés internationaux. Elle doit donc disposer d'instances de décision et de coordination supranationales. Ainsi les organes et instruments créés au sein de l'Union Européenne - et dont le développement doit se poursuivre - offrent des possibilités de développement d'une politique économique et sociale européenne commune."<sup>18</sup> Les pays de l'Union Européenne sont également parvenus à la conclusion certaine que, aussi poussée l'intégration économique et politique soit-elle, l'esprit de solidarité avec les acteurs économiquement et politiquement forts et faibles constitue un élément nécessaire à cette intégration. La politique d'intégration poursuivait aussi un objectif à l'échelle planétaire : elle se voulait contribution de l'Europe à la paix dans le monde. Sans l'intégration européenne, 50 ans de paix et de stabilité en Europe de l'Ouest et le rétablissement des pays européens après la catastrophe de la Seconde Guerre Mondiale n'auraient pas été possibles. De la sorte, une alliance supranationale d'Etats a pris forme dans l'Union Européenne, une alliance porteuse d'une extension vers l'Est, donc susceptible de devenir l'un des piliers fondamentaux de la paix mondiale. A ce titre, les acteurs économiquement et politiquement forts devront faire des efforts particuliers : accepter de renoncer à leurs propres avantages là où ce sera le seul moyen de combattre la pauvreté, la paupérisation, la déstabilisation politique dans les pays de l'Est.

---

<sup>18</sup> Pour un avenir de solidarité et de justice, n° 83

### (102) *Coopération*

Cet exemple montre quelle récolte la victoire sur la fragile politique de l'équilibre des forces (balance of powers) permet de rentrer. Par conséquent l'absence, dans le monde d'aujourd'hui, des structures et institutions appropriées qui seraient nécessaires pour faire face adéquatement aux risques de la politique de sécurité, est d'autant plus choquante. L'intérêt supérieur de la communauté des Etats n'est pas organisé avec une suffisante efficacité pour pouvoir, en cas de conflit, dominer les intérêts particuliers de certains Etats nationaux. L'expérience enseigne que les pays ou alliances puissants se fient plus à leur propre force qu'aux performances des institutions internationales. On entend souvent déclarer dans ce contexte que rien en définitive ne fera disparaître la compétition pour le pouvoir et des sphères d'influence à laquelle se livrent les Etats nationaux. Tout pays craignant que d'autres aient un comportement conflictuel plutôt que coopératif organisera sa politique de sorte à ne pas dépendre d'une coopération avec eux.

### (103) *Déficits*

Cette réflexion de politique étrangère, conventionnelle, ne convient pas pour résoudre les problèmes de sécurité et de paix actuels :

#### *Absence de coopération*

- Cette réflexion fait que des institutions comme les Nations Unies ou l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) n'exploitent pas suffisamment leurs moyens de prévention et de maîtrise des crises. Chaque mobilisation de ces institutions demeure assujettie à l'approbation des Etats membres qui peuvent la bloquer en cas de conflit. Le système de paix et de sécurité souffre donc d'une coopération insuffisante.

#### *Hésitations*

- L'excès de concurrence et le manque de coopération empêchent répétitivement toute réaction au bon moment. Les années 90 en ont fourni de tristes preuves : des rivalités nationalistes et des hésitations persistantes au sein de la communauté des pays ont empêché des interventions précoces et résolues aussi bien dans l'ancienne Yougoslavie qu'au Ruanda.

#### *Absence d'une politique intérieure mondiale*

- Les "intérêts vitaux" d'un pays, si souvent invoqués, ont connu des mutations profondes. A l'ère de la mondialisation, chaque pays peut de moins en moins définir ses intérêts vitaux et les imposer sans respecter les intérêts d'autres pays. Des interdépendances définissent le cadre dans lequel les intérêts nationaux se fixent. Un pays qui ne respecte pas cela lèse à long terme ses propres intérêts. Les pays ne parviennent encore que trop peu à surpasser leur réflexion de

politique étrangère conventionnelle pour l'atteler aux tâches et possibilités d'une politique intérieure mondiale.

(104) *Bâtir la confiance*

Comme le montre l'exemple de l'intégration européenne, l'édification de structures de coopération fonctionnelles passe par un processus de longue haleine. Les systèmes de coopération politiques et juridiques ne naissent pas du jour au lendemain. La réflexion sous ses anciennes formes et la méfiance réciproque ne disparaîtront que progressivement. Des engagements volontaires aux conséquences calculables, des arrangements politiques rendant le comportement du vis-à-vis prévisible au moins jusqu'à un certain point, s'imposent. La confiance croît là où de tels processus réussissent. Les avantages de la coopération se mettent en évidence. Sur cette base, des formes de coopération porteuses à long terme et contractuelles au plan juridique peuvent ensuite se développer, dont la dynamique fonctionne indépendamment des tendances et baromètres d'opinion dans les différents pays et s'affranchit aussi des intérêts particularistes. Car en définitive il ne faut pas abandonner l'objectif qui est de transférer progressivement à la communauté mondiale le pouvoir d'usage, détenu par les Etats, des moyens militaires.

(105) *Organisations internationales*

Ainsi s'esquisse le chemin que les organisations internationales doivent emprunter pour se stabiliser et se perfectionner, elles qui furent fondées spécialement dans le but de sécuriser et promouvoir la paix. Le concile Vatican II avait déjà clairement mis leur importance en évidence : "Les institutions internationales déjà existantes, tant mondiales que régionales, ont certes bien mérité du genre humain. Elles apparaissent comme les premières esquisses des bases internationales de la communauté humaine toute entière pour résoudre les questions les plus importantes de notre époque : promouvoir le progrès en tout lieu de la terre et prévenir la guerre sous toutes ses formes." (GS n° 84)

(106) *Les Nations Unies*

Pendant la Guerre Froide, les Nations Unies se trouvèrent bien souvent dans l'incapacité d'agir en raison de la discorde notoire qui régnait entre les membres permanents du Conseil de Sécurité. Malgré tout, les Nations Unies sont parvenues pendant cette période à régler pacifiquement des conflits dans certaines régions du monde au moyen d'opérations préservatrices de la paix. Il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'efficacité des nombreuses agences de l'ONU qui de différentes manières ont influé sur les environnements sociaux et créé ainsi un milieu favorable à la paix. Depuis la disparition du conflit Est/Ouest, de nouvelles opportunités sont apparues de configurer les Nations Unies en outil efficace de la communauté mondiale des pays. Ceci suppose que les plus puissants d'entre eux (les USA surtout), utilisent les possibilités d'une politique coopérative de paix, mais aussi qu'ils relèguent au second plan le développement de leur propre puissance. La réforme des Nations Unies dont on discute depuis longtemps et

dont tout le monde reconnaît la nécessité, réclame enfin qu'on la fasse résolument avancer. Sa dotation financière et en personnel ne revêt pas moins d'importance si l'on veut que les Nations Unies maîtrisent réellement les tâches qui leur sont confiées.

#### (107) *OSCE*

Compléter le travail des Nations Unies par des organisations régionales d'orientation similaire correspond à la conception définie dans la Charte des Nations Unies. En Europe, l'OSCE a rendu de précieux services comme instrument de traitement des conflits. Les missions de longue durée envoyées dans certains pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est en servent d'exemple. Dans l'esprit d'une prévention des conflits, ces missions avaient pour mandat de servir de médiatrices, lorsque des conflits violents menaçaient, entre les différents pays et ethnies vivant sur leurs territoires, de veiller au respect des droits de l'homme et des minorités, et de soutenir le processus de démocratisation. Il faut intégrer dans des concepts complets de politique de paix les expériences ainsi faites. Ceci confèrera profil et efficacité aux structures dédiées à la sécurité collective, devenant la pierre de construction d'un régime de paix mieux à même de répondre aux anciens et nouveaux risques auxquels notre continent fait face depuis 1989.

## **II.5 Suivi post-conflictuel à titre de prévention des conflits**

### *II.5.1 L'avenir fondé sur le souvenir de la souffrance vécue*

#### (108) *Paix dans les esprits et dans les cœurs*

L'époque d'après-guerre est une époque d'avant-guerre : ce sinistre adage exprime une expérience qui ne fait que se répéter, que l'on retient et respecte peu. Une guerre ne commence jamais au premier coup de feu et ne prend jamais fin lorsque les armes se taisent. Tout comme elle a commencé bien avant dans la tête et dans le cœur des gens, il faut beaucoup de temps pour que la paix revienne dans les têtes et dans les cœurs. Quiconque l'ignore prépare le terrain de la guerre suivante. Si tu veux la paix, disait-on autrefois, prépare la guerre. Aujourd'hui, il faut dire : si tu veux la paix, prépare-toi à la paix. La paix ne vient pas d'elle-même, sûrement pas lorsque des peuples entiers doivent endurer des injustices graves et voir leur dignité traînée dans la boue. Les pays totalitaires et dictatoriaux, les guerres civiles et les violences assimilables à ces dernières laissent là un héritage douloureux et un fardeau oppressant. En règle générale, les victimes pleurent seules sur leur malheur, prisonnières de leurs cauchemars. Trop souvent elles sont condamnées à vivre en côtoyant les responsables qui nient et refoulent leurs crimes. Incapables de regretter les actes commis et leur participations à ceux-ci ; les coupables voudraient bien tirer un trait et repartir à zéro, ou au moins "réinterpréter" le passé avec l'intention d'y paraître sous un jour plus flatteur. Les victimes, elles, connaissent la puissance de l'histoire et le poids du passé présent en

leurs mémoires. Elles luttent contre le silence et le mensonge. Quiconque veut un avenir conjoint a besoin d'un consensus autour du passé. Cela s'impose d'urgence lorsque des souvenirs différents, chez les coupables et leurs victimes, conditionnent crucialement la vision mutuelle du présent. "Vouloir oublier prolonge l'exil ; le secret de la délivrance s'appelle le souvenir" dit un adage juif.

(109) *Pouvoir des souvenirs non réconciliés*

L'histoire du siècle écoulé, marquée par une débauche de violences sans précédent, a montré avec dureté à quel point il peut être dangereux de méconnaître la puissance des souvenirs non réconciliés. Les blessures morales, soignées dans l'urgence mais toujours pas guéries, menacent périodiquement de se réouvrir. Le poison des souffrances toujours tues, des fautes jamais avouées, d'injustices jamais pardonnées, nourrit la volonté de vengeance et de représailles. Le virus fatal de la volonté de violence peut se transmettre sur plusieurs générations sans perdre de sa létalité. Au contraire même, plus le souvenir des actes de cruauté, des horreurs de la guerre et de la violence s'estompe et avec lui l'effet inhibiteur, plus la tentation de se venger augmente. Quiconque refuse d'affronter les ombres de son histoire leur reste enchaîné. Le mensonge et le refoulement, l'illusion et la minimisation produisent les germes de dissensions nouvelles qui dégènèrent au mieux dans une crise. Il est rare que la violence éclate spontanément ; en général, quelqu'un la sème qui en profite ensuite, abusant des souffrances passées pour justifier les nouvelles. Cela réussit le mieux avec la souffrance des innocents.

(110) *Manipulation du souvenir*

Qu'on laisse enfin le passé reposer en paix, tonnent hypocritement ceux qui justement l'emploient dans leurs manigances politiques. Il existe toute une politique du passé consistant à présenter la violence comme une contre-violence légitime, à excuser l'injustice commise en réponse compréhensible à une injustice subie, à minimiser la haine en tant que réaction inévitable à la haine vécue. La manipulation du souvenir des méfaits passés a pour but de faire absoudre par anticipation les crimes futurs. Cette manipulation s'exerce souvent là où le souvenir des souffrances vécues ensemble a marqué de manière particulièrement profonde l'inconscient collectif des individus. Par conséquent, il faut faire preuve d'honnêteté personnelle et de rigueur historique, mais aussi et surtout de volonté politique si l'on veut promouvoir une culture du souvenir qui supprime le risque d'un souvenir sélectif. Ici trouve la place nécessaire tout ce qui sert à la formation publique des consciences : monuments, mémoriaux, littérature et cinéma, archives et centres de documentation, centres de formation et livres d'école, c'est-à-dire tous les supports de culture et d'éducation.<sup>19</sup> La valeur qu'ils détiennent envers la paix future se laisse vérifier facilement : dites-moi qui vous admirez et je vous indiquerai la date de la prochaine guerre. Si un camp honore en héros de guerre celui en qui l'autre camp voit un criminel de guerre, ceux portés aux nues d'un côté incarneront le mal de

---

<sup>19</sup> Le musée de la paix d'Ingolstadt, en projet, pourrait ici acquérir une grande importance.

l'autre, et le conflit continuera de couver. Une étincelle suffira pour que tout s'enflamme à nouveau. Prévenir la violence signifie fonder une tradition de personnalités modèles acceptées par les deux camps et matérialisant leur avenir conjoint. L'identité unificatrice naît avec ces personnalités et par elles.

### *II.5.2 La confiance, élément vivifiant de la communauté*

#### *(111) Confiance - Violence*

Afin que même pendant une guerre il reste possible de faire la paix à un moment ou à un autre, il faut conserver selon Kant un certain quantum de confiance envers l'ennemi. Impossible d'exprimer avec plus de clarté que les individus ne se faisant pas confiance ne peuvent pas vivre ensemble. Là où la confiance manque béa un abîme entre eux, qui les sépare encore plus gravement que la guerre. Or la guerre détruit la confiance, et la guerre civile plus que tout autre. L'expérience enseigne que les guerres civiles et conflits assimilés se déroulent avec une brutalité inhabituelle parce que les gens impliqués se côtoyaient avant de plus près que dans le cas d'une guerre entre pays différents. Par conséquent, la perte de confiance que la violence apporte dans son sillage y est plus décevante et plus blessante. La perte de confiance en l'ennemi accompagne facilement la perte de la foi en l'humanité tout court. La violence permanente met en route un processus de durcissement au bout duquel la pitié et la compassion passent pour des signes de faiblesse lamentables et dangereux, aubaines recherchées par l'ennemi perçu comme inhumain. La violence endurecit, rend insensible aux souffrances, la sienne propre et celle d'autrui. Des milliers de jeunes hommes parvenus en pleine guerre à l'âge adulte, partent ensuite en dérive dans la vie quotidienne, ne trouvent pas de travail et ne savent plus se gérer eux-mêmes. Nombre d'entre eux espèrent secrètement la guerre suivante qui leur apportera une solde et du pain, et le sentiment de vivre à nouveau au cœur de l'action.

#### *(112) Acquisition de la confiance*

La confiance est tout sauf un bien disponible en quantité illimitée, se renouvelant comme par enchantement. Perdre la confiance va vite, en reconstruire une nouvelle prend longtemps, surtout lorsqu'elle a été perdue non seulement par négligence, mais par préméditation, de façon systématique. Et elle ne se réédifie pas d'elle-même. Il faut l'aider en ce sens, il faut acquérir la confiance. Après une guerre, une fois que les armes se sont tues sans que la paix règne encore pour autant, il faut des efforts conscients, ciblés vers une construction de la confiance. En effet, sans un minimum de confiance réciproque en l'honnêteté et en la fiabilité de l'ancien ennemi, tous les programmes, toutes les proclamations politiques en faveur de la paix sont condamnés à l'échec. La Guerre Froide, consécutive à la Seconde Guerre Mondiale, ne prit fin qu'avec la stratégie des "mesures instauratrices de confiance" qui marqua le processus de détente et la politique de la CSCE. Cette stratégie demanda elle aussi beaucoup de temps et de

patience. Les nombreuses vertus habituellement attribuées à des personnes particulières acquièrent nécessairement ici une dimension politique : courage et sincérité, patience et sens des proportions, tact et compassion. On pourrait les appeler les vertus 'diplomatiques'. Mais il ne suffit pas qu'elles définissent les relations des diplomates professionnels entre eux. Elle doivent devenir le principe configurateur de la politique dans son ensemble, si l'on veut qu'une confiance durable et fiable s'épanouisse.

#### (113) *Confiance dans la politique*

Les hommes politiques ont généralement du mal toutefois, dans leurs relations internationales, à instaurer des rapports présidés par la confiance. Le changement fréquents de personnalités politiques à la proue rend les relations personnelles plus difficiles. En outre, les représentants de ces exécutifs ne se réunissent pas d'abord en tant que personnes privées, mais en tant que représentants officiels tenus de respecter d'abord les exigences de leur fonction et de garder à l'esprit les intérêts de leur pays. Cela restreint leur marge de manœuvre personnelle et influe sur les attentes relatives au comportement de l'interlocuteur de réunion ou de négociation. L'édification de la confiance est souvent gênée, malheureusement, par des souffrances vécues par le passé en raison de la politique du voisin. Mais toutes ces difficultés ne changent rien au rôle indispensable que la confiance personnelle joue, aussi en politique internationale, entre responsables politiques.

### II.5.3 *Aveu de la faute, pardon et réconciliation : naissance douloureuse de la paix*

#### (114) *Faute et innocence*

Toute violence guerrière grève les relations humaines d'une lourde hypothèque faite de traumatismes tourmentants. La plupart du temps, la reconstruction du pays détruit mobilise toutes les forces en présence. Il faut des années, des décennies jusqu'à ce que vienne le moment de rebâtir la communauté. Ce moment se manifeste par la réponse sincère à ces questions élémentaires que la génération d'après-guerre pose à ses parents et grands-parents : comment cette guerre a-t-elle pu se produire ? Pourquoi n'avez-vous rien fait pour l'empêcher ? De quel côté étiez-vous et pourquoi ? Le mur du silence qui emprisonne bien souvent le passé commence à se lézarder. La société se retrouve inmanquablement en face de la question de la faute et de l'innocence, de la relation des victimes avec leurs bourreaux, de savoir s'ils peuvent se réconcilier et comment, au lieu de vivre simplement côte-à-côte et mutuellement aliénés, faute de pouvoir faire autrement. Il n'existe aucune réponse simple à ces questions, aucune recette régissant l'abord mutuel, aucun modèle calquable de pardon et de réconciliation.

#### (115) *Réconciliation*

Il est fréquemment arrivé qu'au fil d'un long combat les frontières entre victimes et responsables deviennent floues car les martyrs se sont eux-mêmes transformés en

bourreaux, répondant au premier crime par une vengeance criminelle. En outre, les idéologies nationalistes et totalitaires peuvent aveugler non seulement l'individu mais des sociétés entières et générer une accoutumance aux actes irrespectueux de la dignité humaine. Les régimes dictatoriaux ont développé des pratiques très au point pour impliquer les gens dans leurs machinations et leur faire endosser une part de responsabilité. Une chose reste néanmoins claire : il n'est point de paix sans réconciliation, point de réconciliation sans vérité et sans justice.

(116) *Considération honnête de la faute*

La vérité, dit-on, est la première victime de la guerre. Il est triste qu'elle le demeure longtemps encore pendant l'après-guerre. Le besoin de se laver les mains semble partout surpuissant, tant les motifs de disculpation abondent. Les pires criminels savent toujours faire valoir de bonnes raisons pour légitimer leurs actes, et à se forger une bonne conscience notoire. L'expérience de l'Etat totalitaire au cours du siècle passé a ajouté une nouvelle façon standard de refouler le passé : personne ne savait rien, et ceux qui savaient quelque chose ne pouvaient rien faire ; quant aux complices, ils l'étaient sous la contrainte. Peu nombreux étaient les responsables, "ceux d'en-haut", éminences malignes et boucs émissaires désormais cibles de l'opprobre. Cette logique de la disculpation fonctionne le mieux là où les auteurs réussissent à rejeter sur les victimes elles-mêmes la culpabilité de leurs souffrances, illustrant ainsi avec clarté le principe suivant : tandis qu'ils nient leur faute, les coupables non seulement déshonorent leurs victimes mais se déshonorent aussi eux-mêmes. Quiconque reconnaît sa faute se reconnaît librement responsable. L'homme contestant sa faute avérée, la réduisant ou la niant, s'abaisse en-dessous de lui-même. Abordant sa faute avec honnêteté, le coupable reconnaît sa dignité et affronte sa liberté et ses exigences, dont le côté noir est le mal, et la faute le côté obscur en permanence. Pour cette raison, il ne pourra y avoir de paix entre les hommes sans aptitude et sans volonté d'affronter la vérité honteuse de la faute personnelle. Pour cette raison aussi, l'aveu de la faute a un effet libérateur sur tous, les coupables comme les victimes. Les chaînes du passé qui les emprisonnent ensemble ne tomberont qu'une fois que le passé ne sera plus seulement le passé mais le résultat d'une décision à assumer et librement prise. La réalité se présentera sinon comme un destin tragique qui a submergé et dominé indifféremment les coupables et les victimes.

(117) *Pardon*

L'homme qui connaît sa faute et l'accepte sait en même temps qu'il dépend entièrement du pardon. Nul ne peut se pardonner à lui-même, obliger autrui à ce qu'il lui pardonne, et encore moins par compensation de fautes. C'est ce qui rend l'aveu des fautes aussi difficile. Tout aveu de fautes requiert de l'humilité, car l'aveu contient la reconnaissance d'une dépendance irrévocable envers l'être humain à qui est sollicité le pardon. Même en présence d'une confession honnête de la faute et d'une volonté de réparer sincère, le principe demeure : on peut seulement demander pardon. Le pardon ne s'achète pas, n'est ordonnable par aucun tribunal, ne s'obtient pas par le chantage. La dépendance à



laquelle notre propre faute nous a conduits nous blesse. Demander pardon ou accepter cette demande en deviennent d'autant plus difficiles. Là réside le miracle de la réconciliation : il brise la malédiction du mal et l'envoûtement du passé.

#### (118) *Commission d'enquête*

Vouloir s'extirper de la faute sans faire honneur à la vérité, tenter de tirer un trait sur le passé, sont autant d'actes qui insultent les victimes. Constituer des commissions d'enquête est donc une bonne chose, sachant par expérience quelles violences de masse, quelles violences systématiques ont déjà été commises. Ces commissions servent en premier lieu de cadre aux victimes pour faire connaître et dénoncer publiquement leurs souffrances, dans l'espoir qu'on veuille bien les écouter. Il revient toujours aux victimes le droit de s'exprimer en premier. Ensuite les coupables peuvent prendre la parole et exposer leur version des choses. Cette nouvelle démarche, devenue célèbre surtout dans le cas de l'Afrique du Sud, emporte toutefois avec elle un problème délicat : en général, cette méthode permet au coupable passé aux aveux de quitter l'instance en homme libre, ce qui revient à octroyer à la vérité priorité sur la justice, fait intolérable pour les victimes, difficilement supportable par celles-ci. De la sorte s'ouvrirait en effet aux coupables un moyen élégant de s'en tirer à bon compte, véritable gifle aux victimes et qui nuirait durablement, au sein de la société, à sa conception de la justice. Une amnistie est tout aussi peu de mise que la renonciation fondamentale à poursuivre un cas d'espèce. Il faut évaluer au cas par cas comment harmoniser entre eux le besoin de vérité et le besoin de justice, sans créer d'injustices ni de souffrances nouvelles.

#### (119) *Réparations*

Souvent, des considérations politiques restreignent étroitement les possibilités de poursuite pénale d'une oppression organisée et systématique. Ce qui importe donc particulièrement, c'est de réhabiliter si possible les victimes et de réparer au moins un peu tout le mal qui leur a été fait. C'est un moyen en effet de rétablir les victimes dans leur dignité. Mais surtout, cette opération atteste publiquement que leurs souffrances furent une grave injustice. Cette mise au point revêt une importance capitale envers la culture politique d'un pays, surtout tant que le débat autour d'une gestion appropriée de son passé n'est pas close. Certes, de telles réparations atténueront bien faiblement les séquelles des crimes. Mais pour les victimes, elles représentent un pas important car de la sorte le sérieux du revirement dont les coupables font montre devient crédible. On voit ici que la réconciliation tournée vers un avenir conjoint a toujours aussi quelque chose à voir avec le repentir.

#### (120) *L'Allemagne et les Allemands*

L'Allemagne et les Allemands doivent à plus d'un titre affronter l'héritage historique de l'injustice. Les dévastations issues du nazisme font sentir leurs effets jusqu'à aujourd'hui. Depuis les années soixante, notre société s'est mise à étudier plus intensément l'histoire de l'injustice nazie, ses contextes et l'implication multiple des

forces sociales. L'indemnisation pratique par exemple montre bien toutefois combien il lui est difficile de répondre aux demandes des victimes. Cette indemnisation fut souvent tardive, hésitante, voire de mauvaise grâce. Il fut parfois impossible de la mettre sur pied parce que des intérêts politiques ou économiques le voulaient ainsi. Par conséquent, le monde politique, le secteur économique et la société sont donc appelés à régler avec cohérence, dans l'intérêt des victimes, les questions de dédommagement encore irrésolues. En ce sens nous nous félicitons qu'avec la fondation "Souvenir, responsabilité et avenir" se soit ouverte la voie du dédommagement des anciens travailleurs forcés. L'Eglise catholique en tout cas fait face à ses responsabilités et dédommage selon une démarche propre ceux qui étaient forcés de travailler pour elle.<sup>20</sup>

(121) *RDA*

Il faut aussi faire justice le plus amplement possible aux victimes des structures totalitaires propres à l'ancienne RDA. On ne saurait toutefois mettre la volonté criminelle de conquête et de destruction qui animait le troisième Reich sur un pied d'égalité avec la domination de l'Allemagne de l'Est par le communisme. Il n'empêche que le système politique de la RDA a ruiné l'existence d'un nombre incalculable de personnes. Une juridiction pénale reposant sur l'Etat de droit ne peut que dans des limites très restreintes engager ici des poursuites contre les torts systématiquement commis par l'Etat d'alors. Et d'ailleurs cette démarche ne permettrait guère de réparer les conséquences des poursuites dont les victimes furent l'objet. Il faut donc leur expliquer par d'autres moyens combien la société les plaint de leurs souffrances et les prend au sérieux. L'indemnisation matérielle ne constitue ici qu'une possibilité parmi d'autres. Tout aussi importantes sont les offres d'aide à ceux qui ne parviennent à vivre que difficilement avec leurs souvenirs souvent traumatiques. Il faut leur offrir des "domaines protégés" dans lesquels leur affliction et leur amertume sera admise, où ils pourront les affronter, recevoir progressivement de la consolation et voir une nouvelle espérance naître. A ces conditions seulement ils réussiront à se trouver bien dans la vie réelle d'une Allemagne réunie mais dont l'unité intérieure doit encore mûrir.

## **II.6 Oeuvrer pour la paix dans la société civile**

(122) *La société civile*

La remémoration conjointe des souffrances passées, les efforts pour instaurer un climat de confiance réciproque, les pas à accomplir vers le pardon et la réconciliation : tout cela requiert un domaine public réservé au dialogue social. Dans ce domaine, toutes les parties prenantes doivent pouvoir prendre la parole et exprimer chacune leurs points de vue et leurs convictions. En dépit des différences exprimées, ce domaine doit se

---

<sup>20</sup> Cf. prise de position du président de la Conférence épiscopale allemande, le 29/08/00 : "Emploi des travailleurs forcés étrangers dans les institutions de l'Eglise catholique entre 1939 et 1945"

distinguer par le fait que tous les individus s'y respectent en tant que tels et en tant que citoyens. Ce domaine de dialogue social public, mais aussi d'engagement pratique de la part des citoyens, est souvent désigné aujourd'hui sous le terme de société civile que composent aussi les groupes informels et formels, les associations, fédérations et comités de quartier, qui comme les "organisations non gouvernementales" et les "organisations sans but lucratif", ne ressortent ni du domaine de l'Etat ni de celui de l'économie. Leurs domaines d'action vont de l'aide de voisinage au comité de quartier en passant par le bénévolat. Ils et elles se situent donc dans un domaine d'activités dans lequel les moyens de l'Etat et de l'économie ne suffisent pas. Leur activité est donc en partie soumise à d'autres conditions que celles régissant l'action politique et économique. Mais ce qui intéresse la société civile n'est pas seulement l'action pratique, c'est surtout la participation des citoyennes et citoyens au débat public. Le débat public sert à suivre de manière critique les actes de la politique et de l'économie, et à servir de portevoix à ceux que ne défend aucun groupe de pression. De même, la société civile exerce d'un côté sa tolérance vis-à-vis des philosophies et ébauches d'existence différentes, vis-à-vis d'autres appartenances culturelles et confessions religieuses, mais recherche de l'autre un consensus, cherche à souder les convictions autour des valeurs et objectifs de société.

(123) *Elans émanant de la société civile*

Dans les mutations politiques les plus récentes traversées par l'ancien bloc de l'Est et par une série de pays appartenant au "Tiers-Monde", les élans émanant de la société civile ont joué un rôle de premier plan. De même, à l'avenir, de nombreuses réformes politiques ne deviendront possible que parce que les idées de réforme nées dans la société civile acquièrent un poids politique par le fait de groupements d'initiative appropriés. La démocratie parlementaire, avec ses procédures réglementées de formation de la volonté et d'élaboration progressive des décisions, demeure elle aussi dépendante de la société civile. Mieux encore : la société civile demeure le domaine des débats publics et des processus de décision transparents, eux par lesquels l'Etat démocratique renouvelle sans cesse sa légitimité.

(124) *Société civile et Etat*

La société civile et l'Etat se font face, mais se font en même temps mutuellement référence. Ceci vaut en particulier dans la tâche de recherche d'une paix juste. Lorsque les Etats s'orientent sur ce modèle et veulent contrer la violence, ils n'y réussissent que si un éventail le plus large possible d'initiatives civiles se fait entendre et si le plus grand nombre de citoyens participe à ce travail. La paix s'épanouit aussi par le bas. Les initiatives civiles sont indispensables lorsqu'il s'agit d'éviter que des conflits se règlent par la violence, ou de surmonter les conséquences de conflits résolus violemment. D'un autre côté, de nombreux problèmes et objectifs doivent, si l'on veut les résoudre et les atteindre un jour, faire leur chemin dans toutes les procédures légales conduisant à une

prise de décision. La société civile ne pourra jamais remplacer les parlements, les tribunaux et l'exécutif au sommet de l'Etat.

#### (125) *Subsidiarité*

De ces considérations découle pour l'Etat l'obligation de s'abstenir de tout ce qui opprime ou freine l'engagement de la société civile, et au contraire de promouvoir "l'infrastructure civile". C'est ce qu'il se passe en Allemagne depuis des décennies selon le principe de la subsidiarité, au niveau d'opérations très diversifiées visant la promotion de la culture politique. De même, au niveau culturel, social et de la coopération pour le développement, les exemples abondent de coopération réussie entre des organismes publics et des groupements de la société civile. La volonté croît visiblement de mettre en place des services de paix et, à une échelle restreinte, de financer en partie certaines organisations privées (cf. III.2.3).

#### (126) *La société civile internationale*

Parmi les évolutions les plus remarquables de ces deux dernières décennies figure l'épanouissement dynamique d'une société civile internationale. Les initiatives sociales, locales et régionales, profitent aujourd'hui énormément de la croissance fulgurante des télécommunications et de ses possibilités. L'interconnexion des réseaux et pas seulement elle ouvre la possibilité de trouver un public au-delà des frontières nationales et de mobiliser les soutiens politiques. Il en résulte la chance de développer une conscience mondiale, en dépit de tendances contraires, et de contribuer, par-delà la mondialisation économique, à une "mondialisation de la solidarité". Cette évolution se heurte toutefois à certaines limites. Car dans un avenir prévisible beaucoup d'habitants des pays pauvres ne pourront pas ou que faiblement utiliser les nouveaux médias. En outre, il manque au niveau mondial des procédures et institutions qui permettraient de parvenir par le canal démocratique à des décisions contractuelles.

#### (127) *Un journalisme responsable*

Impossible, dans un contexte de guerres et de paix dans le monde moderne, de surestimer le rôle qu'y jouent les moyens de communication. Ce n'est pas un hasard si, depuis longtemps, les putschistes, les révolutionnaires, réformateurs et militaires concentrent leurs premiers efforts sur la maîtrise des moyens de communication. La radio, la télévision et les journaux revêtent dans les pays sous-développés précisément, souvent en proie à la guerre, une importance cruciale. D'eux dépend essentiellement que s'instaure un climat de haine et de violence ou que les hommes cherchent à jeter des ponts vers la compréhension mutuelle. Par conséquent, une politique de prévention des conflits veillera à ce que les spécialistes des médias et les journalistes reçoivent une formation professionnelle et acquièrent une culture éthique, et à accompagner d'un regard et d'une oreille critique leurs reportages et leurs commentaires. De même, les médias qui relatent l'actualité de l'étranger assument une responsabilité éminente. Les reportages à sensation peuvent véritablement empêcher que la population destinataire

s'informe et s'oriente correctement. Le récit d'impressions exclusivement négatives confortera facilement les préjugés pré-existants. Là où inversement des professionnels sensibilisent le public aux problèmes de la paix sur d'autres continents par des recherches méticuleuses et des informations bien préparées, la société et le monde politique en prendront clairement conscience et en eux naîtra la volonté d'intervenir pour résoudre la crise. A ce titre, les médias devraient consacrer une attention particulière à l'annonce précoce des crises et conflits en train d'escalader. Lorsque les médias enquêtent et que la lumière de l'attention publique se braque sur les conflits, ceci favorise l'engagement précoce des Etats et de la communauté des Etats, accroissant ainsi les chances d'éviter des débordements violents ou de freiner tout au moins leur dégénération.

*(128) Reportages sur les opérations de guerre*

Le reportage direct sur des opérations de guerre constitue un volet particulier de la responsabilité journalistique. Les photos de morts ou d'estropiés, de destruction et d'anéantissement peuvent bouleverser mais aussi désensibiliser, mais rarement elles devraient fasciner. Il en va différemment des guerres modernes menées au plus haut niveau de perfection technique : la seconde Guerre du Golfe au début des années 90 et l'intervention de l'OTAN au Kosovo au printemps 1999 apparurent sur les écrans d'une orchestration technique parfaite, d'une esthétique au moins égale à celle des vidéjeux. Le téléspectateur en conçoit une fascination pour la machinerie de guerre au lieu de l'horreur que la connaissance de ses répercussions et des souffrances humaines devrait lui inspirer. Dépendant des images que les militaires lui fournissent ou dont ils autorisent la publication, le journalisme peut contre son gré devenir un instrument de propagande. Même les organismes et sociétés de l'audiovisuel conscients de leurs responsabilités ont du mal à échapper à ces manipulations volontaires ou involontaires. Cela suppose qu'ils et elles aient la force de résister à la tentation générée par la soif de fascination d'un large public, et qu'ils et elles prennent fait et cause pour une information éducative et sérieuse. Dans une société libre, les consommateurs de la production des médias codéterminent, par la demande interposée, quelle forme de reportage et quelle forme de commentaires s'imposeront. Certes, l'Etat doit veiller au respect des conditions juridiques cadres, garantir la diversité des opinions et sources d'information, et exclure toute constitution de monopoles. Il semble toutefois que le principal danger pour le public de la société civile dans l'univers médiatique moderne réside non seulement dans la censure par l'Etat ou dans la puissance de groupes médiatiques monopolistes, mais aussi dans la tendance à la privatisation, à la segmentation de la communication publique, et dans la contrainte de l'orienter de plus en plus exclusivement sur le critère de la réussite économique. Si toutefois l'intérêt du public pour les affaires politiques vient à baisser et si d'un autre côté les fournisseurs ne se basent que sur leurs intérêts commerciaux, cela rétrécira le domaine dans lequel se débattent en public, professionnellement, les affaires politiques.

## **II.7 Importance et limites des moyens militaires**

### *II.7.1 Désarmement et contrôle des armements*

#### *(129) Désarmement*

Depuis le début des années 90, toute une série de traités sur le contrôle des armements et sur le désarmement ont été élaborés. Les traités START visant la réduction des stocks d'armes nucléaires des Etats-Unis et de l'Union Soviétique/de la Russie, le traité FCE visant la réduction des armements conventionnels en Europe, la convention sur l'interdiction des armes chimiques, l'accord sur la reconduction illimitée du traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, le traité sur l'arrêt complet des essais nucléaires et l'accord sur l'interdiction et l'élimination des mines anti-personnel. Autant de signes, chargés d'espoir, que les pays sont de plus disposés à limiter leurs stocks d'armes et leurs potentiels destructeurs, et à renoncer à militariser leurs relations mutuelles. En 1992, les dépenses d'armement ont diminué pour la première fois depuis la fin du conflit Est-Ouest.

#### *(130) Revers*

Dans l'intervalle cependant, cette tendance à l'amélioration semble stoppée, voire dans certains domaines même repartie en sens inverse. Rien n'arrête la dynamique de l'armement, elle qui conduit au développement de systèmes d'armes toujours plus sophistiqués. Le commerce international des armements est florissant, notamment celui des armes de petit calibre à la dangerosité méconnue. En tout cas, dans le domaine des armes de destruction massive qui dans les mains de potentats sans scrupules ou de terroristes peuvent provoquer un malheur incalculable, l'heure commande de rester vigilants : leur dissémination progresse. Certains des anciens pays socialistes confèrent au commerce des armes une nouvelle dynamique ; vu leur pénurie de devises, ils en vendent de grandes quantités et contribuent ainsi à l'escalade et à l'amplification de potentiels conflictuels dangereux. Les livraisons d'armes en provenance des pays occidentaux peuvent avoir des répercussions incontrôlables, en raison des marchés noirs et marchés gris alimentés par les trafiquants privés.

#### *(131) Conséquences de la course aux armements*

L'heure commande instamment que les efforts de contrôle des armements et de désarmement se poursuivent, et que l'on endigue le commerce des armes. La course aux armements et l'afflux incontrôlé d'armes menacent la mise en place de régimes pacifiques durables, ils représentent un grave obstacle à l'engagement des processus de paix. De même, l'accumulation de vastes arsenaux peut accroître la tentative de maîtriser les conflits en cours par le biais d'interventions militaires. En outre, la fabrication et l'entretien des équipements militaires reviennent très cher, grevant les différentes économies nationales. Ils immobilisent des fonds qui manqueront à l'accomplissement de tâches sociales et politiques urgentes : "Tandis qu'on dépense des

richesses fabuleuses dans la préparation d'armes toujours nouvelles, il devient impossible de porter suffisamment remède à tant de misères présentes de l'univers." (GS n° 81) Et ceci justement contribue à approfondir la misère pré-existante dans les pays en développement. Il est particulièrement navrant de voir les armes étrangères, dans les mains de gouvernants autoritaires, servir à opprimer les populations nationales.

(132) *Exigences adressées au monde politique*

Par conséquent, nous appelons instamment au respect des points de vue suivants :

- L'ampleur des effectifs des forces armées, de leur équipement et de leur organisation devra suffire à accomplir les tâches de défense du pays et de l'alliance, mais aussi d'une intervention appropriée dans le cadre de la maîtrise internationale d'une crise. Une ampleur excessive nuira toujours, y compris l'attachement traditionnel au maintien de puissants appareils militaires parce que considérés attributs de la souveraineté nationale.
- Les mécanismes internationaux de contrôle et de vérification des armements, ainsi que toutes les institutions qui se sont fixées pour but de contrôler les armements et d'œuvrer pour que la confiance prospère, méritent d'être encouragés.
- Tous les pays signataires du traité sur la non-dissémination des armes nucléaires doivent respecter strictement les obligations qui en découlent. En particulier les matériaux radioactifs transformables en armes nucléaires et les technologies nucléaires exploitables à des fins militaires doivent être placés sous un contrôle international sévère. Rappelons dans ce contexte que les cinq pays possédant "officiellement" l'arme nucléaire se sont récemment et nouvellement engagés à prendre des mesures pour réduire leurs propres armements nucléaires.
- Il faut dans le monde entier que les contrôles des exportations d'armements soient restrictifs. Dans ce domaine, la République fédérale d'Allemagne aura d'importantes tâches à accomplir. L'Allemagne devrait maintenir sa politique relativement sévère de contrôle des exportations de matériels militaires et armes de guerre, et la durcir plus encore au niveau des points faibles. L'exportation de matériels et composants, qui permirent à leurs destinataires de fabriquer en secret des installations productrices d'armes ABC, montre que des hommes d'affaires sans scrupules peuvent violer les dispositions légales de contrôle et les contourner. Mais ce n'est pas seulement sa politique d'exportations que l'Allemagne devrait restreindre.<sup>21</sup> Il faut poursuivre énergiquement les efforts en

---

<sup>21</sup> Les principes politiques du gouvernement fédéral publiés le 19/01/2000, régissant les exportations d'armes de guerre et autres matériels d'armement signifient un pas dans le sens d'une politique plus guidée par des considérations pour les droits de l'homme.

faveur de contrôles efficaces des exportations d'armes de guerre (celles de petit calibre comprises), ceci à l'échelle internationale, surtout dans le cadre de l'Union Européenne. Le code de comportement adopté par l'Union Européenne en mai 1998 au sujet des exportations d'armes ne constitue qu'un premier pas, mais un pas important certes. A l'avenir, la vigilance devra s'intensifier sur les matériels à double usage, affectables aussi bien à des fins civiles que militaires.<sup>22</sup>

## II.7.2 *Forces armées en mutation*

### (133) *Les soldats*

"Quant à ceux qui se vouent au service de la patrie dans la vie militaire", nous enseigne le concile Vatican II, "qu'ils se considèrent eux aussi comme les serviteurs de la sécurité et de la liberté des peuples ; s'ils s'acquittent correctement de cette tâche, ils concourent vraiment au maintien de la paix." (GS n° 79) Le Synode conjoint des évêques d'Allemagne s'est exprimé de manière tout à fait analogue : ceux qui font acte responsable de servir, voulant ainsi remplir leur mission de préservation de la paix, et surtout d'empêchement de la guerre, méritent le respect et notre solidarité.<sup>23</sup>

### (134) *Reconnaissance et exhortation*

De cette déclaration du Synode conjoint émane à la fois une reconnaissance et une exhortation, chose compréhensible avec l'histoire en toile de fond, dans notre pays à plus forte raison, connaissant avec horreur la facilité avec laquelle on peut placer l'institution des formes armées et la volonté de sacrifice des soldats au service d'objectifs criminels. La reconnaissance dont jouit le service du soldat s'assortit donc, au sens strict, du devoir de participer à la promotion de la paix. Orienté sur cet objectif et modelé par lui, le service du soldat est un service de paix.

### (135) *Gratitude*

Dans ce contexte, nous voudrions remercier les soldats de la République fédérale d'Allemagne de l'engagement dont ils ont fait preuve, non seulement aux temps de la division de l'Europe, mais encore face aux grands défis de ces dix dernières années. Leur participation surtout aux missions à l'étranger leur a demandé, à eux et à leurs familles, de lourds sacrifices. Ils ont fait preuve d'une volonté de servir et de la flexibilité requises.

### (136) *Perspectives d'une paix juste*

Les soldats ne sont pas les seuls en droit d'attendre que les changements, rendus nécessaires dans les forces armées fédérales et au sein de l'OTAN par le remaniement

---

<sup>22</sup> La Conférence conjointe Eglise et Développement (GKKE) publie chaque année un "Rapport sur les exportations d'armements" qui aborde principalement l'évolution de la politique allemande et européenne.

<sup>23</sup> Cf. La contribution de l'Eglise catholique en R.F.A. au développement et à la paix, n° 2.2.4.4.



de la politique de sécurité, s'accomplissent conformément à l'objectif d'une paix juste. Ceci concerne les tâches des forces armées, leurs structures internes et la question de la forme du service militaire.

## 1. Tâches des forces armées

### (137) *Nouveaux défis*

Peu après la victoire remportée sur l'antagonisme Est-Ouest, toute une réflexion est apparue sur le rôle et la tâche des forces armées fédérales. L'alliance occidentale, dans laquelle elles sont intégrées, avait pour but d'empêcher une guerre en Europe et en même temps une extension par la force du système communiste. La dissolution du Pacte de Varsovie a considérablement réduit le risque de guerre, l'OTAN devenant de plus en plus un instrument de sécurité coopérative en Europe. Ces changements ressortent le plus clairement dans l'adhésion à l'OTAN de trois anciens membres du Pacte, la Pologne, la Tchéquie et la Hongrie. Parallèlement à cela, l'OTAN a plusieurs fois modifié ses concepts fondamentaux. Certes, la défense de l'alliance et la prévention des conflits armés demeure au premier plan, mais le concept stratégique en vigueur depuis 1999 replace ces tâches dans le contexte d'une analyse étendue des risques, qui prend en compte aussi bien les conflits ethniques, les crises économiques et l'effondrement de régimes politiques que la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme, le crime organisé et les flux migratoires incontrôlés. L'alliance doit être en mesure de réagir collectivement à de tels dangers, sur son territoire et en dehors, dans les cas extrêmes moyens militaires à l'appui. L'organisation de forces intervenant en cas de crise sert ces objectifs.

### (138) *Organisations internationales*

Juger certains aspects militaires au sens strict sort du domaine de compétence de l'Eglise. Néanmoins, il faut mettre en garde contre une extension inappropriée du domaine de compétences des militaires. Nous rappelons pour mémoire que les risques susmentionnés auxquels fait face la politique de sécurité ne sont pas abordables d'emblée par une alliance militaire. Très souvent ces risques puisent leurs racines dans des déficits graves au niveau de la justice politique et sociale. Ils tombent en outre principalement dans le domaine de compétence des organisations internationales civiles. Il leur revient de contrecarrer ces risques par une politique préventive de la violence et de lutte contre les causes du conflit. Nous déconseillons expressément de saper la compétence détenue par les Nations Unies en matière de paix mondiale.

### (139) *Concept de l'OTAN*

A un autre titre la question du mandat et de la stratégie de l'alliance occidentale mérite considération : avec les évêques des pays membres de l'Union Européenne, nous avons souligné en 1999, dans une déclaration de paix, que chaque concept de l'OTAN devait

être compatible avec les intérêts sécuritaires de chaque pays non membre de l'alliance ou des structures de l'UE. Il en va de même pour les Etats situés en dehors de la zone européenne ou transatlantique : il serait fatal que les pays du Nord considèrent comme une tâche prioritaire de se protéger des pauvres, particulièrement exposés à la misère, à la violence et à la servitude, au lieu de leur venir en aide.

## 2. Direction interne

### (140) *Direction interne*

Dans les interventions militaires, les unités internationales prennent de plus en plus d'importance. De la sorte, les différences de conception et d'organisation interne des forces armées pèsent plus lourd qu'avant. Dans les forces armées fédérales valent les principes de la "Direction interne" destinés à ancrer la primauté de la politique et l'intégration de ces forces dans le système du partage et du contrôle démocratiques des pouvoirs. Ces principes asservissent l'action militaire aux valeurs de la constitution et orientent l'ordre interne des forces armées sur les principes de l'Etat de droit et sur la protection de la dignité humaine. Ces principes et avec eux les droits correspondants des soldats sont menacés car ils ne concordent pas avec la pratique et la tradition en vigueur dans d'autres armées. Il faut faire face énergiquement à ce danger et œuvrer pour que, dans toutes les armées constitutives de l'alliance, s'accroissent les moyens de prendre des décisions responsables au plan moral et pour que sur ces bases on puisse rapprocher les différentes dispositions juridiques.

### (141) *La conscience des soldats*

Nous rappelons instamment l'enseignement du concile Vatican II, à savoir qu'il faut assumer la responsabilité aussi bien d'un ordre que de son exécution (cf. GS n° 79). Il n'existe aucune autorité de commandement illimitée, pas plus qu'il n'existe d'obligation d'obéissance illimitée. Afin que ce principe entre en vigueur dans la pratique, supérieurs et subordonnés ont besoin d'informations précises sur les normes humanitaires du droit international public et du droit des soldats. En outre, ils doivent suffisamment appréhender les conséquences de leurs propres actes et pouvoir les évaluer à l'aide des critères éthiques d'une conscience éduquée. En effet, le niveau de standards juridiques auquel nous sommes parvenus ne suffit pas encore pour protéger les victimes de conflits armés. Ce qu'il faut en outre, c'est une latitude juridique permettant concrètement au destinataire des ordres de s'opposer à ceux qui violent des limites juridiques et éthiques. Le droit positif doit aussi garantir leur liberté de conscience aux soldats.

### (142) *Comportement responsable, fondé sur l'éthique*

Dans ce domaine, l'ordre interne des forces armées fédérales a progressé correctement au cours des dernières décennies. Par conséquent, il faut préserver les concepts correspondants, les perfectionner et les adapter à la complexité croissante des situations

dans lesquelles se prennent les décisions militaires. En outre, le changement de motif principal des missions, à savoir le passage d'une défense du pays vers une participation mandatée par les Nations Unies, doit se répercuter dans l'éthique professionnelle des soldats qui les engage à protéger la sécurité et la liberté des peuples, à respecter les droits de l'homme et le droit international public. Pour cette raison, le comportement responsable des soldats en vertu de l'éthique est un bien précieux. Il faudrait qu'il figure et intensément au centre de leur instruction et dans la configuration pratique du principe de l'ordre et de l'obéissance. A ce titre, nous soutenons l'engagement de la Communauté des soldats catholiques (GKS) soucieuse de défendre les valeurs chrétiennes au quotidien militaire.

(143) *Aumônerie militaire*

Les problèmes de conscience jouent un grand rôle dans le travail des aumôniers militaires. Ceci vaut tant pour l'éducation que pour le suivi moral des soldats qui devront trouver en l'aumônier un interlocuteur digne de confiance. Les aumôniers militaires méritent nos remerciements, et notamment ceux qui pendant des mois accompagnent les soldats dans les régions en crise.

(144) *Nouvelles tâches pour les soldats*

Séparer les belligérants et les tenir en respect constitue pour les soldats une situation fondamentalement nouvelle. Les soldats doivent vis-à-vis des différents adversaires se comporter de façon à maintenir ouverte l'option d'un règlement pacifique du conflit, et que les premiers puissent participer activement, une fois les hostilités cessées, à la recherche sur place d'une solution de paix. Vu que les soldats peuvent être envoyés dans des régions où prévalent d'autres règles et normes culturelles, ils leur faut une compétence interculturelle appropriée, à leur communiquer pendant leur période d'instruction. En outre, les soldats ont le droit de ne pas vouloir participer à des missions comportant un risque de prise d'otages ou de situations à issue fatale prévue.

3. Question de la forme de service militaire

(145) *Service militaire obligatoire*

Compte tenu des changements intervenus dans le contexte général de la politique de sécurité, beaucoup se demandent si le moment ne serait pas venu de supprimer ou suspendre le service militaire obligatoire, chose déjà accomplie chez certains de nos voisins.

*Pour ou contre*

Cette discussion judicieuse se justifie. Nous constatons pourtant avec inquiétude qu'elle n'aborde souvent que les volets financiers, organisationnels ou politiques. Aussi important qu'ils soient, ils ne doivent pas reléguer les considérations éthiques à l'arrière-plan.

(146) Le service militaire obligatoire constitue une restriction apportée aux droits fondamentaux et de liberté, garantis par la Constitution, des jeunes hommes. Cette restriction n'est admise que dans certaines limites et requiert un motif concret et plausible. Le service militaire obligatoire ne devra donc être maintenu que le temps nécessaire à l'Allemagne pour accomplir ses tâches de défense nationale et au sein de l'alliance, ainsi que ses tâches de paix au sein de la communauté internationale des pays.

(147) Il faut se rappeler simultanément qu'une armée professionnelle ou formée de volontaires se distanciera probablement plus du reste de la société qu'une armée majoritairement composée d'appelés. Si l'on décide néanmoins la suppression du service militaire obligatoire, il faudra intensifier les efforts d'intégration des forces armées dans la société. Nous devons cela non seulement aux soldats mais encore nous confortons ainsi à long terme la primauté de la politique.

(148) Il faut aussi se demander si une suppression du service militaire obligatoire affaiblit la conscience sociale de ce que les interventions militaires requièrent une justification éthique. Une certaine indifférence envers les campagnes militaires pourrait s'insinuer si les soldats engagés ne proviennent plus de toutes les couches de la société.

(149) Si le service militaire obligatoire est maintenu et si l'on veut simultanément réduire les effectifs de l'armée, comme l'intention en a été manifestée, le problème de l'équité du service s'aggraverait. Ce problème n'a pour l'instant pas pris d'ampleur grave parce qu'un grand nombre de jeunes appelés accomplissent le service civil. Nous saluons le bon accueil réservé par la population au service civil ; nous reconnaissons sans réserve l'objection de conscience de ceux qui refusent le service militaire. Dans la mesure où les différents services de paix concordent dans leur objectif et qu'ils recherchent la sécurisation et la promotion de la paix dans le monde entier, on peut dire que les différents itinéraires qu'ils empruntent vers ce but se conditionnent et se complètent mutuellement<sup>24</sup>. Les jeunes appelés du service civil apportent leur contribution à la "paix sociale". Il ne s'agit toutefois pas de maintenir le service militaire obligatoire parce que le service civil est indispensable au système social. Pareille argumentation ne respecte pas le besoin de fondement éthique du service militaire. Elle signale plutôt la nécessité de réformer notre système social que celle de supprimer le service militaire obligatoire. De même, on ne saurait justifier le maintien de ce service en argumentant qu'il facilite le recrutement de volontaires.

---

<sup>24</sup> Décision du synode : La contribution de l'Eglise catholique en R.F.A. au développement et à la paix, n° 2.2.4.5

### II.7.3 *La problématique des interventions armées*

#### (150) *Question de la contre-violence*

L'objectif, à savoir bannir l'emploi de la violence de la politique internationale, peut aussi, à l'avenir, contrarier l'obligation de protéger les hommes de l'arbitraire et de la violence d'origine extérieure. Cela ne vaut pas que dans les conflits conventionnels entre les pays, cela s'applique aussi à l'exercice systématique de la violence contre les minorités opprimées dans des pays existants, ou aux prises d'otages par des terroristes avec leur cortège de chantages. Il faut se demander en pareille situation dans quelles conditions le recours à une contre-violence se justifie. Car il continue de manquer aux différents Etats comme à la communauté des peuples une instrumentation qui rende superflu, aussi dans ces cas marginaux, tout recours à la contre-violence.

#### (151) *Risques de tout recours à la violence*

Le recours à la contre-violence n'est envisageable qu'en dernier ressort. Il faut avoir épuisé tous les autres moyens servant à défendre les droits d'un pays attaqué ou les droits fondamentaux d'êtres humains. Car si la violence sert à défendre des valeurs de droit élémentaires, l'emploi d'une contre-violence laisse rapidement dans son sillage des souffrances d'une ampleur difficilement limitable. Même si elle constitue le moindre de tous les maux, elle n'en demeure pas moins un mal grave. En outre, le problème éthique clé de tout conflit armé réside en ce qu'il peut déclencher une dynamique propre et trop facilement se conclure dans un emploi excessif de la violence. Même là où l'on suppose que les conditions sont propices à la maîtrise des événements, il devient à la longue de plus en plus difficile de respecter les règles du droit en guerre (*ius in bello*). C'est surtout la population civile qui en souffre. La guerre sert en outre de zone de non-droit dans laquelle "le goût du mal" peut sévir en toute impunité. Personne n'est à l'abri de cette tentation. Le concile Vatican II déjà l'avait décrite avec clairvoyance : "Le risque particulier de la guerre moderne consiste en ce qu'elle fournit pour ainsi dire l'occasion à ceux qui possèdent des armes scientifiques plus récentes de commettre [des] crimes et, par un enchaînement en quelque sorte inexorable, elle peut pousser la volonté humaine aux plus atroces décisions." (GS n° 80) Enfin et compte tenu de l'importance éminente que la valeur de la vie revêt dans la proclamation doctrinale de l'Eglise, en particulier avec le Pape Jean-Paul II, on peut se demander s'il existe des objectifs - abstraction faite de la légitime et immédiate défense des vies des populations - qui justifient l'emploi de la violence militaire. Il faut être conséquent ici, justement pour pouvoir le rester aussi dans les autres domaines où l'Eglise réclame le droit illimité à la vie.

#### (152) *Aide d'urgence - Intervention*

Le droit international public condamne toute guerre offensive et oblige à renoncer à la violence. Seule exception, l'interprétation de la légitime défense d'un Etat face à une attaque militaire de l'extérieur, et le refoulement de l'attaquant par des tiers ("aide d'urgence"). Derrière cela réside la conviction que ni le pays attaqué ni la communauté

des pays ne saurait accepter sans bouger une atteinte violente au droit international public. Quiconque conçoit un projet d'attaque doit savoir que l'agression ne paiera pas. Il faut toutefois dissocier de cette catégorie les cas où la communauté internationale décide de secourir, par une intervention en force, les victimes d'une violation systématique des droits de l'homme dans un pays. Dans le contexte surtout des campagnes de l'ONU dans le Nord de l'Irak (1991), en Somalie (1992) et au Kosovo (1999), la question de la légitimité, en droit international public, de pareils interventions fondées sur des considérations humanitaires, revient fortement à l'ordre du jour.

(153) *Critères d'intervention humanitaire*

La décision d'intervenir avec des moyens violents et la forme d'application de ces moyens dictent, en raison des risques, que l'on étudie avec grand soin les séquelles prévisibles. Car ici sont fondamentalement en jeu la légalité dans l'esprit du droit international public et la légitimité éthique. Il ne s'agit de rien de moins que des règles fondamentales applicables à la coexistence dans le monde uni. Et surtout il s'agit de la vie et de la mort d'êtres humains. L'élaboration de la décision doit donc respecter des critères éthiques sévères :

(154) *Protection de la paix*

Toute intervention militaire obéit au droit de sécurisation de la paix en vigueur et aux procédures qui y sont ancrées. L'intervention de l'OTAN au Kosovo se voyait confrontée à une question très grave : avait-elle reçu un mandat suffisant des Nations Unies? Les imprécisions dans ce domaine risquent de saper l'interdiction de violence consignée dans la Charte des Nations Unies. D'où l'obligation impérative d'éliminer les problèmes actuels d'interprétation et de combler les lacunes juridiques. Il faut en outre fixer une procédure empêchant certains pays puissants de bloquer, en vertu d'intérêts particuliers, l'action de la communauté des pays. Il faut également exclure que certains pays décrochent un mandat de l'ONU avec un prétexte d'aide humanitaire leur servant en réalité à poursuivre leurs propres objectifs politiques.

(155) *Violence minimale*

Le recours à la violence doit se limiter au strict minimum indispensable à l'accomplissement des obligations de solidarité. Il faudra toujours préférer des moyens et procédés moins violents, générateurs de moins de souffrances et de destruction. Ici se pose la question d'un embargo complet à titre d'alternative aux interventions militaires. L'embargo constitue lui aussi une forme de violence : il vise à léser un pays pour obliger ses dirigeants à changer de comportement. Par conséquent, le choix d'une intervention armée ou d'un embargo ne revient pas à choisir entre la non-violence et la violence. Les intervenants doivent se demander lequel des deux moyens engendre une violence de moindre ampleur. Le problème éthique fondamental des embargos réside en ce qu'ils lèsent gravement les gens hors de cause. Ménager au maximum les populations exposées à l'impact de la violence constitue l'un des principes majeurs de la morale de

guerre, et surtout, elles ne doivent jamais servir de cible directe à la violence exercée. Et pourtant, ce sont habituellement elles qui souffrent des conséquences d'un embargo, bien plus que les responsables politiques et militaires. Une méthode prometteuse pourrait consister à restreindre l'embargo seulement à certains produits, ceux de luxe par exemple, pour nuire plutôt à la classe dirigeante riche. En outre, l'imposition et le contrôle d'un embargo place la communauté internationale devant d'énormes problèmes qui augmentent au fur et à mesure que le maintien de pareilles mesures se prolonge.

(156) *Atteinte du but et proportionnalité*

Il doit être suffisamment probable que le recours à la violence atteindra effectivement son but et qu'il ne finira pas d'aggraver la situation. Il faut aussi calculer selon le principe de proportionnalité l'ampleur de la violence employée. Compte tenu de la puissance destructrice des armes modernes, cette exigence s'avère particulièrement difficile à satisfaire. En effet, la durée, le déroulement et les conséquences d'une intervention militaire ne sont pas définis par l'un seulement des belligérants, la conservation de leur maîtrise est limitée. Les actions violentes ne doivent pas détruire les fondements de ce qu'elles cherchent à protéger et à défendre.

(157) *Ius in bello*

Les attaques militaires doivent non seulement respecter l'obligation de distinguer les combattants de ceux qui ne combattent pas, mais toute forme de violence est aussi condamnable qui ne s'adresse apparemment pas aux populations civiles mais leur nuit néanmoins plus que proportionnellement ou menace les fondements de leur existence. Les responsables politiques, le public et les soldats assument là où ils se trouvent la responsabilité de ce que la violence ne sera pas disproportionnellement appliquée. A plus forte raison la protection des populations civiles devra être assurée le mieux possible lors d'attaques militaires contre des objectifs militaires importants mais où il est difficile de distinguer les combattants des civils non impliqués. En situation de guerre civile, cette distinction s'avère tout aussi difficile qu'une situation dans laquelle quelqu'un tire depuis une foule sans armes. Ici aussi vaut le principe d'interdiction de la violence directe contre la population civile, et qu'il faut s'abstenir de violence en cas de doute. En outre, il faut autant que possible protéger aussi la vie et l'intégrité physique des soldats ennemis. Les attaques directes contre des personnes devront se restreindre aux cas de légitime défense. Les attaques devront sinon porter contre les équipements.

(158) *Soulager les détresses*

Il faut soulager à grande échelle la détresse. Même lorsqu'une intervention armée vise à surmonter cette détresse, elle ne parvient pas bien souvent à empêcher des tragédies humaines, elle les aggrave même temporairement. En général, la détresse des réfugiés constitue le plus grand défi de solidarité humanitaire pratique, en particulier pour les pays frontaliers du conflit. Mais aucun autre pays ne doit se dérober à l'obligation d'aide et de répartition équitable des charges. Nous remercions dans ce contexte la population

allemande de l'aide qu'elle a témoignée pendant la guerre de Bosnie et plus tard au Kosovo.

(159) *Plus que le status quo ante*

Toute intervention militaire doit emporter avec elle une perspective politique dont le contenu dépasse fondamentalement le retour au status quo ante. Il ne suffit pas en effet de lever l'injustice actuelle. Il s'agit d'empêcher sa réapparition à la longue. Cela ne réussit généralement que lorsque les conditions politiques cadres changent. Ce n'est pas un hasard si les militaires, pendant les interventions les plus récentes, ont rappelé la nécessité d'un concept politique pour gérer "l'après-guerre". On ne saurait défendre un status quo ante qui reposait sur de graves injustices. C'est indéfendable politiquement et encore moins par une intervention armée. Il ne peut y avoir de pacte avec des régimes ou dictateurs qui méprisent le genre humain.

(160)\* *Suivi post-conflituel*

Lorsque les processus de suivi post-conflituel réussissent, ils contribuent en même temps à empêcher de nouvelles tensions et leur dégénération. Les tâches auxquelles la communauté internationale des pays fait face dans cette phase sont vastes ; elles montrent clairement combien il importe de bâtir les structures politiques et juridiques d'une paix juste et durable. Des précautions militaires peuvent certes sécuriser de telles activités dans le domaine civil, mais ne sauraient les remplacer. Le désarmement des belligérants est tout aussi important que la suppression des destructions dues à la guerre et que l'aide à la reconstruction, la mise en place d'institutions protégeant efficacement les droits de l'homme et des minorités ; l'organisation d'élections de son côté n'est pas moins importante que le retour et la réinsertion des réfugiés. N'oublions pas de mentionner ici le travail responsable des membres de la police allemande, qui ont participé depuis 1993 aux missions pour assurer la paix entreprises dans le cadre de l'UE, de l'OSCE ou des Nations Unies. Ils ont apporté, et ils le font toujours, une contribution précieuse à la sécurité intérieure, par exemple au Cambodge, au Sahara espagnol, en Slavonie, en Bosnie, en Albanie et au Kosovo. Il faut enfin édifier toute une culture politique formée de médias indépendants, améliorer la transparence de l'administration publique et bien d'autres facteurs encore. Les institutions, les organisations internationales et régionales accomplissent dès aujourd'hui des prouesses dans le suivi post-conflituel et dans la construction de structures propices à la paix. Elle assumeront cependant plus efficacement leurs tâches si la communauté des Etats leur attribue suffisamment de compétences pour réaliser leurs activités de coordination et de direction.

(161) *Aucune accoutumance à la violence*

---

\* Comparé à la première édition, le contenu de ce numéro a été légèrement modifié.



Toutes ces mesures doivent s'inscrire dans un concept politique global assumé par le consensus le plus large possible au sein des parties impliquées. Si le régime d'après-guerre se montre plus juste que celui d'avant-guerre, ceci garantit au mieux une réduction des potentiels conflictuels mais aussi que les conflits ultérieurs se régleront sans violence. Et c'est là justement que réside le défi central, à savoir dans la création d'instruments politiques permettant de gérer les conflits et rendant superflue autant que faire se peut la question de l'intervention armée à titre d'ultime recours. Sous l'égide d'une paix juste, il ne saurait y avoir d'accoutumance à l'application de la violence en tant que moyen.

### **III Tâches de l'Eglise**

#### **III.1 La paix juste, schéma directeur de l'Eglise**

##### *III.1.1 L'Eglise, source de paix juste*

###### *(162) L'Eglise, sacrement de paix*

De par sa vocation, l'Eglise représente elle-même une contribution à la paix, "étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain." (LG n° 1) Elle a reçu du Seigneur la mission de vivre, au milieu d'une paix de soupirs et de lamentations protégée par la violence, une paix "messianique" de plus grande envergure fondée non pas sur la violence mais sur la confiance, donc susceptible de fasciner tous ceux qui recherchent la vraie paix. Mais ce qui est plus important encore pour l'Eglise, c'est qu'elle *est* sacrement de paix, qu'elle *façonne* quelque chose pour la paix. "L'ensemble de ceux qui regardent avec la foi vers Jésus auteur du salut, principe d'unité et de paix, Dieu les a appelés, il en a fait l'Eglise, pour qu'elle soit, aux yeux de tous et de chacun, le sacrement visible de cette unité salutaire." (LG n° 9) L'Eglise en tant que sacrement se réalise par les sacrements. Elle devient elle-même en montrant au-dessus d'elle la voie divine. Le baptême par l'eau et l'Esprit Saint font que nous naissons de Dieu. Il ne peut et il ne doit donc pas y avoir d'autre condition au baptême que la foi. "A faire partie du peuple de Dieu, tous les hommes sont appelés. C'est pourquoi ce peuple, demeurant un et unique, est destiné à se dilater aux dimensions de l'univers entier et à toute la suite des siècles pour que s'accomplisse ce que s'est proposé la volonté de Dieu créant à l'origine la nature humaine dans l'unité, et décidant de rassembler enfin dans l'unité ses fils dispersés (cf. Jn 11,52)." (LG n° 13) L'Eglise agit en tant que sacrement de paix car elle surmonte tous les obstacles raciaux, nationaux, ethniques et aussi sociaux, car elle franchit toutes les barrières qui séparent les hommes et trop souvent en font des ennemis. Ceux qui sont intégrés dans l'Eglise la ressentent comme l'espace dans lequel la paix rendue possible par le Christ s'épanouit grandeur nature dans tous les domaines de la réalité.

(163) *La paix du Christ*

Dans la Bible, les termes Shalom et Eirene sont souvent bien plus riches de sens que notre vocable de 'paix'. Ils sont la quintessence de la vie offerte en cadeau par Dieu, d'une vie sans guerre ni violence, d'une vie dans la liberté, la justice et la vérité. Le peuple de Dieu doit personnifier cette paix de Dieu. Dans l'Eucharistie, le prêtre et l'assemblée de fidèles s'offrent mutuellement la paix du Christ, tous échantent le salut de paix. Les fidèles sont renvoyés dans le monde avec ces paroles : "Partez en paix !", des paroles qui expriment sans équivoque l'auto-transcendance de l'Eglise en tant que sacrement de paix ayant à son origine le baptême. Mais l'Eglise est-elle aujourd'hui reconnaissable en tant que sacrement de paix ? Nous ne méconnaissons pas qu'elle puisse être régulièrement perçue, c'est étonnant, comme un lieu de recherche de la paix et de fuite horrifiée devant la violence. Nous reconnaissons avec gratitude que périodiquement certaines personnes au charisme rayonnant, source de réconciliation et de paix, lui ont consacré leur vie et la lui consacrent encore aujourd'hui. Mais ceci dit, il faut bien reconnaître sans détours que l'Eglise dans son ensemble, sous nos latitudes en tout cas, n'exerce guère de fascination. De par la nature de ses conflits et de leur résolution, elle se distingue si peu de la société qu'on la remarque à peine. Dans notre pratique ecclésiastique, nous nous sommes visiblement trop adaptés au monde et avons protégé l'esprit du Christ comme l'on couvre le feu d'un réchaud pour qu'il ne se projette pas contre nous.

(164) *Pour ou contre*

Dans un monde bouleversé par la guerre et la violence, l'Eglise ne peut pas avoir d'effets en tant que sacrement si elle s'adapte. Ce monde n'a pas besoin d'un redoublement de sa discorde par une religion qui dit oui et amen à tout. Il s'agit du pour ou du contre, de l'approbation ou de l'objection. Car les chrétiens font un choix par le baptême, ils se distinguent par leur décision, fortifiée par le triple refus de "Satan et de toutes ses œuvres" qui précède la triple reconnaissance du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Par conséquent, la résistance en ce monde envers la discorde et les puissances de la mort ne constitue pas un complément accessoire à la vie de l'Eglise, elle doit au contraire modeler cette vie depuis la base. Sinon l'Eglise s'adapte au monde, caméléonise avec elle au lieu de s'adapter à Jésus Christ et à son annonce du royaume de Dieu. Elle ne puise pas le modèle d'une paix juste dans une vision du monde, elle en hérite plutôt de l'histoire du peuple de Dieu et le porte sous forme de l'image originel du Christ, car "c'est lui qui est notre paix" (Ep 2,14). Par conséquent, l'Eglise conçoit la paix juste non pas en premier lieu comme un programme politique destiné à la société entière, mais comme un cadeau du ciel, exprimé par le biais de l'Eglise comme un sacrement de paix et qui change ainsi le monde. La similitude avec Jésus empêche justement l'adaptation au monde. Périodiquement l'Eglise reçoit en cadeau des êtres dont le charisme, le pacifisme et l'esprit conciliant mettent en lumière à quel point l'Eglise a fini par s'engager dans une mauvaise paix avec le monde. Pour cette raison, de tels saints sont

jugés "trouble-fête". Ils montrent symboliquement à quoi pourraient ressembler l'Eglise et le monde si en eux une paix juste prenait corps.

### III.1.2 *L'Eglise, moteur de la réconciliation*

#### (165) *Message de réconciliation*

Si l'Eglise veut défendre de manière crédible et efficace la réconciliation, c'est à elle en premier que se pose ce défi. A maintes reprises, Jean-Paul II a souligné que "*l'Eglise, pour être réconciliatrice, doit commencer par être une Eglise réconciliée.*"<sup>25</sup> La crédibilité de son message de réconciliation va de pair avec sa capacité à se réconcilier par Jésus Christ. En tant qu'Eglise, nous sommes donc appelés à interroger constamment nos consciences. Nous devons avec un cœur honnête nous demander dans quelle mesure nous sommes à la hauteur de la sainteté reçue de Dieu. Quiconque n'appréhende pas suffisamment le secret de l'amour divin, tendra toujours à restreindre moralement la sainteté. La foi chrétienne voit ici cependant un autre contexte explicatif, inhabituel celui-ci : c'est la sainteté reçue de Dieu, propre depuis toujours à l'Eglise en tant que "Communauté des saints" et en laquelle résident l'attente et l'exigence divines que cette sainteté se traduise par une existence sainte. Cette sainteté vise l'Eglise comme chacun de ses membres et l'Eglise comme les chrétiens peuvent contrevenir à la sainteté. Cet aveu nous libère pour que, compte tenu de la crise de notre vie religieuse, nous ne sombrions pas dans un culte sans lendemain de l'auto-accusation et ne reportions pas, en vertu de considérations étriquées et infatuées, la faute de l'indifférence et de la déchéance sur 'les autres', sur 'l'univers du mal' et refoulions ainsi l'appel au revirement et à la mutation douloureuse. Si nous nous retournons de manière critique contre nous-mêmes, non pas pour satisfaire à un criticisme à la mode, mais parce que nous ne voulons pas amoindrir la grandeur et l'indomptabilité de notre espérance. Nous les chrétiens n'avons pas foi en nous-mêmes, raison pour laquelle nous n'avons pas besoin de partager en deux notre vie présente et nos propres historiques pour n'en montrer que les bons côtés, à l'instar de ces idéologies dont le seul espoir est celui qu'elles nourrissent en elles-mêmes. Dans cette esprit, la volonté d'auto-critique est un témoignage de notre espérance chrétienne spécifique qui conduit l'Eglise de façon toujours nouvelle à une interpellation offensive des consciences."<sup>26</sup> Il n'y a pas de témoignage plus convaincant de la force du message chrétien de réconciliation que l'aptitude - confiante en la miséricorde divine - à reconnaître sa faute, à témoigner des remords et à demander pardon, devant Dieu et devant les hommes.

#### (166) *Pratique de la pénitence*

Nous n'apporterons la "preuve d'un témoin concret de vie" (Jean-Paul II) que dans la mesure où nous réussirons à renouveler la pratique religieuse de la pénitence, à faire ressortir et à faire revivre le lien, perdu, entre le sacrement de pénitence, la réconciliation au sein des fidèles et l'Eucharistie. Souvenons-nous de l'instruction du Seigneur : "Si ton frère vient à pécher, va le trouver et reprends-le, seul à seul. S'il

---

<sup>25</sup> Reconciliatio et Paenitentia, n° 9 ; en italiques dans l'original

<sup>26</sup> Cf. Décision synodale Notre espoir, IIIème partie, n° 3.

t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il n'écoute pas, prends encore avec toi un ou deux autres, pour que toute affaire soit décidée sur la parole de deux ou trois témoins. Que s'il refuse de les écouter, dis-le à la communauté. Et s'il refuse d'écouter même la communauté, qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain." (Mt 18,15-17) Une préoccupation similaire anime Saint-Paul lorsqu'il se plaint que les chrétiens sollicitent les tribunaux publics (cf. 1 Cor 6, 1-11). La situation a bien sûr changé, dans la communautés des fidèles comme dans la société. Ni l'exigence de Saint-Matthieu ni la plainte de Saint-Paul ne sont transposables au pied de la lettre au monde actuel. Néanmoins ils attirent à juste titre l'attention sur le fait que le cadeau et l'événement de la réconciliation doivent s'accompagner d'un processus de communication vivante. Sinon ce cadeau et cet événement se privatisent et il devient presque impossible de vivre la communauté eucharistique en tant que communauté qui non seulement souffre des conflits mais en sort mûrie. Cela ne se réfère pas à une contingence mais, comme Paul l'enseigne, à la substance de l'Eglise en tant que sacrement de paix et de réconciliation : "Avec cela, que la paix du Christ règne dans vos cœurs : tel est bien le terme de l'appel qui vous a rassemblés en un même Corps. Enfin vivez dans l'action de grâces! Que la Parole du Christ réside chez vous en abondance : instruisez-vous en toute sagesse par des admonitions réciproques !" (Col 3, 15-16)

#### *(167) Absence d'une culture gestionnaire des conflits*

Dans ce contexte, lorsque nous constatons que dans l'Eglise, dans les ordres et les communautés ou les paroisses, dans les groupes, les familles et les associations, les conflits ne se déroulent guère différemment du reste de la société, il faut que cela nous intrigue. Très souvent ils traînent sans règlement ou reçoivent un règlement administratif sans que les parties en conflit n'entament réellement le dialogue. Des pôles et des partis s'en cristallisent qui soit se font face dans le mutisme, soit se livrent un dialogue de sourds, soient se combattent sur un ton qui ne sonne pas à vrai dire réconciliant. En l'absence d'une culture gestionnaire des conflits couve ce qui dans des circonstances malheureuses peut conduire à des actes de violence déclarés entre chrétiens et non-chrétiens, et n'y a déjà que trop conduit. Sur le chemin que trace le peuple de Dieu dans l'histoire, nombreux sont les monuments qui attestent que ce peuple a manqué au devoir de respecter le message de la réconciliation, aussi dans la façon de le proclamer, dans les relations entre ses membres et avec tous les autres hommes.

#### *(168) Logique de la violence*

"Bien souvent les chrétiens ont désavoué l'Evangile et cédé à la logique de la force", a déploré Jean-Paul II dans une déclaration de reconnaissance de la faute prononcée au commencement de l'année sainte 2000<sup>27</sup>. Or un comportement fautif assombrit le caractère symbolique de l'Eglise et affaiblit la force de réconciliation. Pour tous en effet

---

<sup>27</sup> Le 12 mars 2000

il devient plus difficile de reconnaître en l'Eglise cette montagne élevée qui par ses habitants paisibles fascine et invite les hommes et les peuples divisés. Nous nous rappelons avec douleur la scission entre les Eglises de l'Ouest et de l'Est, les actes de cruauté des conquérants liés à l'évangélisation chrétienne, le divorce à l'époque de la Réforme, les scissions et les sectes propres à l'époque moderne. Tous ces événements et la violence qui les accompagne sont autant de témoignages de notre incapacité collective, de témoignages contraires de ce à quoi nous avons été appelés.

(169) *Notre propre passé*

Nous avons nous-mêmes ressenti dans un passé très récent à quel point il peut être amer de rendre compte en toute humilité de nos propres défaillances, nos propres fautes, en raison d'événements funestes au sein de la société. Il s'agissait en effet de déterminer la part de responsabilité de certains membres de l'Eglise dans la guerre nationale-socialiste, une guerre qui visait la conquête, la mise en esclavage et la destruction des peuples voisins de l'Allemagne. Pendant longtemps, de nombreux chrétiens ont méconnu le caractère de cette guerre organisée avec préméditation, ils ont considérablement sous-estimé son envergure. Même ceux qui n'éprouvaient aucune sympathie pour le nazisme ou le rejetaient ouvertement demeuraient souvent prisonniers des concepts nationalistes, incapables pratiquement de voir le destin des peuples attaqués, emplis de souffrance. Trop peu de chrétiens se sentirent en mesure d'aider activement les victimes, de risquer leur vie pour sauver les leurs, de contrecarrer en privé ou publiquement la propagande de la haine. Nous connaissons très bien les pressions que les chrétiens et non-chrétiens d'alors devaient supporter. Nous savons à quelle échelle l'Etat pratiquait la désinformation, avec quelle efficacité il intimidait et apeurait les gens. C'est ce qui nous empêche de refermer avec arrogance le rideau sur toute une génération, donc de passer sous silence les sacrifices que les chrétiens ne furent pas à l'époque les derniers à consentir. Lorsque donc nous nous efforçons de gérer avec correction notre passé souillé par la faute, nous nous mouvons sur des chemins étroits et semés d'épines qui sont autant d'occasions nouvelles de demander pardon. Mais nous avons pu vivre aussi l'ouverture de voies de la réconciliation, l'entrée de la communauté dans une vie nouvelle là où l'aune humaine la jugeait impossible. La solidarité avec l'Eglise catholique de Pologne, cristallisée au cours des dernières décennies, nous emplit d'une gratitude particulière.

(170) *Faiblesses de l'Eglise*

On voit à nouveau à la lumière du passé récent que l'Eglise, laquelle occupe une place voulue par Dieu aux côtés des faibles, n'est forte que par le Christ et demeure durablement et entièrement dépendante de sa force. Dès qu'elle nie ses faiblesses et s'infatue, elle se contrecarre elle-même et fait obstacle à sa mission. Mais lorsqu'elle fait demi-tour, sa faiblesse se métamorphose au contraire en force. "L'Eglise [...] est donc à la fois sainte et appelée à se purifier, et poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement." (LG n° 8) Nous avons pourtant du mal à admettre cette vérité et à

confier uniquement dans le fait que Dieu nous a réconciliés avec lui pour nous transformer en une force de réconciliation.

### *III.1.3 L'Eglise, avocate de la justice*

#### *(171) Avocate de la justice*

Dans sa constitution pastorale sur "L'Eglise dans le monde de ce temps", le concile Vatican II déclare, relativement au rôle social et politique de l'Eglise, que de sa mission "découlent une fonction, des lumières et des forces qui peuvent servir à constituer et à affermir la communauté des hommes selon la loi divine. De même, lorsqu'il le faut et compte tenu des circonstances de temps et de lieu, l'Eglise peut elle-même, et elle le doit, susciter des œuvres destinées au service de tous, notamment les indigents, comme les œuvres charitables et autres du même genre." (GS n° 42) Face à une société mondiale au visage de famille humaine voulu de Dieu mais défiguré par les blessures continuelle de l'injustice, l'obligation naît pour l'Eglise, "selon la loi divine", de se présenter en avocate de la justice. Elle a bien moins à craindre l'esprit post-moderne et son scepticisme envers les valeurs et critères contractuels et universels, que les regards de ceux en faveur de qui l'Eglise doit défendre les droits de l'homme. C'est à juste titre que la décision synodale "Notre espoir" énonce qu'en définitive, nous survivrons mieux aux intellectuels qui doutent de nous qu'aux doutes muets des pauvres, des petits, et aux souvenirs des faillites de l'Eglise (cf. n° III.2). Reconnaisant la faute de l'Eglise, Jean-Paul II a expressément demandé pardon pour tous ceux qui ont commis des injustices en misant sur la richesse et la puissance, et en punissant avec mépris les 'petits'.

#### *(172) Exigence envers l'Eglise*

En tant qu'avocate de la justice, l'Eglise ne peut certes élever la voix et rester en même temps crédible que si elle-même en tant que sacrement de paix défend dans le monde "le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain" (LG n° 1). Pour cette raison, toutes les exigences politiques formulées par l'Eglise en raison de l'injustice prévalante, s'appliquent à elle en premier, à plus forte raison dans l'un des pays les plus riches et économiquement les plus puissants du globe. Etant au service de l'Eglise une, nous ne saurions tolérer que la vie religieuse donne de plus en plus, dans le monde occidental, l'impression d'une religion d'abondance et de satiété, tandis que dans d'autres parties du monde elle paraisse la religion populaire des malheureux à qui l'indigence interdit littéralement de s'asseoir à la table de notre communauté eucharistique. Sinon surgirait aux yeux du monde le portrait fâcheux d'une Eglise qui unit en son sein les malheureux et les spectateurs du malheur, une foule de gens qui souffrent et de Ponce Pilate, et qui dénomme cet amalgame une communauté de croyants, le peuple uni de Dieu<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Décision synodale Notre espoir , IVème partie, n° 3

(173) *Solidarité chrétienne*

Dans ce contexte, nous nous réjouissons avec gratitude de tous les efforts de solidarité entrepris à l'intérieur de l'Eglise et à l'intérieur de la communauté chrétienne. Aussi importants soient-ils, ils ne doivent pas se restreindre à l'Eglise et aux chrétiens. C'est des pauvres qu'il s'agit, indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur religion et de leur nation. Ce sont tous les exclus des circuits de la vie sociale et économique, tous ceux qui y paraissent "superflus" qui doivent mobiliser sérieusement notre attention. Quiconque les aide à refaire surface, ne le fait pas "par intérêt personnel bien compris", car il n'y a rien à tirer de cette aide, rien non plus qui satisfasse les intérêts premiers de l'Eglise. L'aide a lieu uniquement dans l'intérêt de ces gens. Quoi de plus chrétien que de se mettre à l'écoute de ces pauvres? Gloria dei pauper vivens - "La gloire de Dieu est le pauvre vivant, en chair et en os", ainsi l'archevêque Oscar Romero avait-il adapté à sa situation une expression employée à l'époque du christianisme naissant.

(174) *Développement et paix*

La solidarité avec les pauvres fait partie de notre engagement religieux en faveur de la paix. Notre œuvre pour un développement intégré contribue en effet à instaurer les préalables nécessaires à la préservation et à la promotion de la paix. Le Pape Paul VI avait résumé cette constatation dans une formule connue : "Le développement, nouveau nom de la paix". Nous ne devons toutefois pas omettre ceci: la fortification économique, sociale et politique des pauvres provoque très souvent des conflits sociaux, sachant que la contestation des rapports de puissance pré-existants se heurte normalement à la résistance de ceux qui jusqu'à présent détenaient puissance et privilèges. Pour cette raison, l'Eglise devra toujours organiser son œuvre solidaire de sorte qu'elle reconnaisse le conflit social comme un facteur incontournable du processus de développement, mais qu'elle use de l'autre son orientation et sa vocation pour que les conflits se résolvent ou tendent à se résoudre sans violences.

(175) *Obligation de défense*

Les perspectives de réussite d'une démarche de développement "par le bas" sont asservies à des conditions cadres que les pauvres eux-mêmes ne peuvent guère ou pas du tout influencer. Etre solidaire avec eux signifie donc aussi que l'Eglise devienne la voix des pauvres en public et vis-à-vis du monde politique tant qu'ils demeurent condamnés au silence. A cette obligation de défense l'Eglise est tenue aussi bien dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Dans les pays justement qui exercent une puissante influence sur les conditions économiques mondiales et sur la politique internationale, cette défense doit porter sur un ordre économique et politique plus juste. Les alliances de solidarité avec les pauvres constituent dans ce but un important instrument politique. Pour nous, les partenaires de premier rang dans de telles alliances sont les organismes des Eglises évangéliques en Allemagne et sinon toutes celles qui soutiennent un développement économique mondial adapté à l'homme. Ces alliances peuvent modifier durablement la prise de conscience sociale dans notre pays.



La campagne "An 2000, année de remise" co-organisée et co-soutenue par de nombreux groupes chrétiens et qui prône la remise de la dette extérieure des pays pauvres, montre que la mobilisation sociale peut engendrer des progrès réels. La "Décennie de la victoire sur la violence" (2001 à 2010) proclamée par le Conseil œcuménique des Eglises veut contribuer à ce que les Eglises et les communautés de fidèles examinent, dans un partenariat œcuménique, le problème de la violence et ses multiples facettes, et qu'elles œuvrent ensemble à assécher les marécages de la violence. De telles initiatives s'imposent autant qu'un dialogue opiniâtre avec les dirigeants politiques et les capitaines d'industrie. L'Eglise avocate des pauvres sera d'autant plus efficace que les finalités qu'elle défend seront largement soutenues par les chrétiens et par l'ensemble de la population.

#### *(176) Témoignages*

L'Eglise d'Allemagne sait son engagement motivé - pour ne citer que cette raison - par le déploiement infatigable de Jean-Paul II qui se fait régulièrement l'avocat de la protection et de la victoire des droits de l'homme, tout défendant résolument la mise en place de structures économiques internationales plus justes. Mais un défi plus saisissant vient du témoignage de nos jeunes sœurs et frères chrétiens qui au péril de leur vie ont pris fait et cause pour la justice et des conditions de vie dignes des êtres humains. Parmi les plus récentes victimes de la violence perfide figure l'évêque Gerardi du Guatemala, assassiné pour avoir voulu défendre les sans-droits et les opprimés.

### **III.2 Unité de la mission et les nombreux services**

#### *III.2.1 Les services de l'Eglise dans le contexte de la mondialisation*

#### *(177) Une mission - De nombreux services*

La vocation particulière des chrétiens en tant que membres d'une communauté mondiale consiste à créer un espace de réconciliation et de développement permettant aux individus placés dans différentes situations conflictuelles de prendre leur propre destin en main. Car le processus de mondialisation engendré jusqu'à présent par des facteurs technico-économiques anticipe de beaucoup les efforts visant un ordre international (global governance) et menace de diviser encore plus profondément une société mondiale déjà déchirée par la pauvreté et la guerre. Dans cette situation, rendre compte de l'espérance qui est en nous (cf. 1 P 3,15) signifie aussi examiner les services de l'Eglise sous leur lumière propre. Tout le peuple de Dieu est tenu de témoigner pour l'espérance d'une paix juste selon l'héritage du Christ. L'Eglise n'a qu'une seule mission mais des voies nombreuses pour la remplir. Ce témoignage unique et conjoint se concrétise en la personne des témoins, l'héritage en la personne de ceux, nombreux, qui le suivent. Nous nous concentrerons ici sur les services de l'Eglise qui veulent contribuer à la réconciliation, à la solidarité et au développement. Nous ne cherchons

pas ici à les énumérer tous au complet et encore moins de manière définitive car cela contreviendrait à la foi en l'Esprit divin qui dans le cadre d'une mission nouvelle éveille constamment des vocations nouvelles. "Sans l'engagement de tous les ordres communautaires, œuvres et innombrables groupements d'initiative dans les diocèses et les paroisses, un engagement qui a su franchir toutes les frontières, le monde serait plus pauvre en cet amour qui tel un levain se transforme sans cesse. Nous chrétiens, nous serions dans l'ensemble moins crédibles dans l'accomplissement de notre mission qui est de témoigner à tous les hommes, par le verbe et par l'action, l'heureuse nouvelle, la nouvelle libératoire et réconciliatrice."<sup>29</sup>

### III.2.2 Services consacrés à la réconciliation

#### (178) Oeuvre de réconciliation

En Allemagne, l'œuvre pour la réconciliation repose sur une assez longue tradition. Citons ici l'œuvre *Maximilian-Kolbe-Werk* qui se consacre au suivi des anciens détenus des camps de concentration. Rappelons les gestes de réconciliation que *Pax Christi* accomplit très tôt avec la France d'abord et avec la Pologne ensuite. N'oublions pas non plus la *Ackermann-Gemeinde* (Communauté Ackermann) ainsi que l'action œcuménique *Aktion Sühnezeichen/Friedensdienste* (Signe de pénitence/Services de paix). La communauté romaine *Sant'Egidio* livre aussi un exemple encourageant en tentant d'assurer une médiation au Kosovo et en Afrique. Il serait souhaitable que de tels services fassent école et profitent de l'expérience des Eglises historiques de la paix qui sur de nombreux sites œuvrent discrètement pour un règlement pacifique des conflits. Les chrétiens jouissent visiblement d'un remarquable crédit de confiance dans des situations où prévalent la méfiance et l'hostilité. Qu'il s'agisse de prises d'otages, de guerres civiles ou d'affrontements militaires, les protagonistes demandent souvent à des religieux ou à des chrétiens crédibles de servir de médiateurs. Par cette demande s'exprime l'espoir qu'ils agissent, en vertu de leur foi, de façon désintéressée et fiable, au service de la paix et de la réconciliation. Que cela nous stimule à justifier un tel espoir et une telle confiance.

#### (179) Au niveau international

L'expérience de ces dernières années montre que la tâche de réconciliation, avec la noirceur de l'histoire en toile de fond, acquiert de l'importance aussi dans l'action internationale de l'Eglise allemande. Par conséquent, il faudrait rechercher plus intensément le dialogue avec les Eglises locales qui après des dictatures, guerres ou guerres civiles s'efforcent de ré-examiner un passé souillé par la faute, et de permettre aux groupements ennemis de repartir de zéro. L'Eglise catholique au Guatemala, dont la propre commission d'enquête (REMHI) a livré une contribution essentielle à la gestion

---

<sup>29</sup> Une mission et de nombreux services, n° 19

de l'héritage de décennies de guerre civile, constitue l'un de ces partenaires qui, de par leur expérience vécue, sont capables de fournir des éléments d'inspiration à la communauté religieuse mondiale désireuse d'apprendre.

### *III.2.3 Services de paix*

#### *(180) Services de paix*

Au fil du temps, l'idée des services de paix s'est cristallisée sous une forme institutionnalisée. Ces services de paix offrent aux jeunes gens l'occasion de travailler à l'étranger dans l'esprit de l'entente et du rapprochement entre les peuples. La *Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe* (Association pour l'assistance au développement, AGEH) fortifie l'initiative propre des forces locales dans les régions de crise et les aide à bâtir des structures civiles au sein de la société. En tant que mouvement catholique, *Pax Christi* s'efforce d'éveiller chez les chrétiennes et chrétiens le goût d'un engagement pour la paix et contre la violence, et à ouvrir des domaines d'action. Le *Shalom-Diakonat / Ökumenischer Dienst im konziliaren Prozess* (Diaconat Shalom / Service œcuménique dans le processus conciliaire), service de création récente, est une offre lancée aux chrétiens de tous les continents, de servir au sein d'une communauté non-violente, et de laisser cette non-violence marquer leur existence.

#### *(181) Assistance spirituelle pour la paix*

A l'instar des forces armées et du service des soldats, les services susmentionnés sont affectés de différentes manières à la sécurisation et à la promotion de la paix, et se complètent mutuellement. L'imbroglio des problèmes de paix exige la participation groupée de différentes vocations et professions. Pour cette raison aussi, il faut rechercher à l'intérieur de notre Eglise une culture du dialogue entre les soldats catholiques et les membres catholiques de mouvements pour la paix. Ce dialogue pourra tout à fait être contradictoire. Toutefois, le respect mutuel et la compréhension envers le choix de conscience fait par l'autre demeurent indispensables. Nous voyons là une tâche importante pour l'aumônerie, militaire en l'occurrence, pour les aumôniers accompagnant les appelés du service civil et pour les conseillers religieux de Pax Christi.

#### *(182) Service de paix civil*

Depuis peu, les responsables politiques allemands reconnaissent aux services de paix civils une plus grande importance, et soutiennent aussi dans une certaine mesure les organisations non gouvernementales. Nous les félicitons les premiers de cette tendance tout en signalant qu'il faut respecter la personnalité religieuse et chrétienne des secondes. Elles ne doivent en aucun cas être comprises à tort, à l'instar d'autres services civils, comme la main exécutante de la politique publique. Pour ce qui concerne la promotion des processus de développement de la société civile, un rôle subsidiaire

échoit à l'Etat. Nous opposons un refus aux tendances de sens contraire. Et avec la même résolution nous contestons l'opinion selon laquelle l'œuvre civile pour la paix contredirait complètement l'action publique dans ce domaine. L'expérience en Bosnie-Herzégovine montre l'artificialité de telles oppositions et qu'elles réduisent l'efficacité de l'aide. Une procédure complémentaire, exigeant des groupements d'initiative et organisations non gouvernementaux un quantum de compétences professionnelles, sert la cause de la paix.

### *III.2.4 Au service de la solidarité et du développement*

#### *(183) Solidarité mondiale*

Ses différentes instances, œuvres et ordres communautaires permettent à l'Eglise catholique d'Allemagne une collaboration avec d'autres Eglises locales et avec les organisations d'aide au pauvre, une collaboration éprouvée et confirmée depuis des décennies. Citons ici les grandes œuvres de bienfaisance : *Adveniat*, *Misereor*, *Missio* ou le *Kindermisissionswerk - die Sternsinger* (petits chanteurs de l'Epiphanie, œuvre de l'enfance missionnaire), *Renovabis*, mais aussi *Caritas International* et *Kirche in Not* (Eglise en détresse). Depuis de nombreuses années, la Commission allemande Justice et Paix s'engage dans le domaine du travail pour le développement et la paix, et pour la protection mondiale des droits de l'homme. La générosité louable des catholiques, sans laquelle ces œuvres ne pourraient pas avoir un aussi vaste éventail d'activités, mais aussi le grand nombre de groupes d'action chrétienne et de partenariats avec des paroisses du Sud, d'Europe centrale et d'Europe de l'Est - tous attestent d'une conscience croissante pour l'Eglise mondiale et d'une solidarité durable avec les défavorisés, où qu'ils soient dans le monde.

## **III.3 Domaines où l'Eglise doit faire ses preuves dans l'œuvre pour la paix**

### *III.3.1 Rapports avec le monde juif*

#### *(184) Chrétiens et Juifs*

C'est surtout dans nos rapports avec les Juifs que notre aptitude chrétienne à la paix doit faire ses preuves. De par Dieu, nous entretenons une relation unique en son genre avec eux. Nos Saintes Ecritures contiennent la Bible juive qui en constitue la première grande partie. Nous écoutons donc ensemble les mêmes paroles de Dieu et possédons les mêmes origines. A propos des relations avec le monde juif, le Pape Jean-Paul II a déclaré à Mayence, en 1982, que la première dimension du dialogue, à savoir la rencontre entre le peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance jamais résiliée par Dieu, et le peuple de la Nouvelle Alliance, est en même temps un dialogue à l'intérieur de notre Eglise, un dialogue entre la première et la seconde partie de la Bible. En 1986, dans la

synagogue de Rome, le Saint-Père a déclaré ceci : "Vous êtes nos frères préférés et, d'une certaine manière, on pourrait dire nos frères aînés." Cela demeure ainsi, bien que l'Eglise et la Synagogue se soient dissociées au commencement de notre histoire chrétienne. Cette cassure constitue notre première et plus grande blessure, bien avant les scissions ultérieures qui ont partagé la chrétienté. Cette cassure n'est jusqu'à aujourd'hui pas cicatrisée. Nos liens avec le monde juif sont indissolubles jusqu'à la fin des temps. Les disciples du Christ parmi les peuples sont, comme le dit Saint-Paul dans l'épître aux Romains, des sauvageons greffés sur le vieil olivier Israël, seul lieu où ils puissent vivre. Ce n'est pas la branche qui porte la racine, mais la racine qui porte la branche (cf. Rm 11,18). Nous devons par conséquent comprendre l'itinéraire historique du monde juif comme une étape de notre propre histoire avec Dieu. Nous devrions dans nos paroisses réfléchir sur cet itinéraire et nous demander comment nous orienter par lui.

(185)\* *Problèmes historiques*

L'Eglise des origines se composait de Juifs et de païens. Vu la distance toujours plus grande qui séparait la chrétienté et la très grande majorité du peuple juif ne pouvant pas reconnaître le Christ en Jésus, la chrétienté juive fut de plus en plus marginalisée et s'éteignit avec le temps. Il ne resta plus finalement qu'un monde chrétien face au monde juif. Au moins en occident, les chrétiens devinrent rapidement les plus puissants. Par conséquent, les Juifs voyaient dans la croix du Christ non pas un symbole de réconciliation mais au contraire de menace. L'anti-judaïsme théologique interagissait déjà avec la jalousie sociale déjà connue et la peur de l'autre. Rarement les Juifs eurent l'impression que les chrétiens les considéraient respectueusement comme leurs frères et leurs sœurs dans la foi. L'antisémitisme raciste moderne, fondé sur des hypothèses relevant des sciences naturelles, provoqua souvent une fusion avec différents aspects déjà connus de l'antisémitisme. Les chrétiens y ont succombé et ont contribué à ce que les nazis puissent poursuivre et assassiner des millions de Juifs (la Shoa). Trop peu nombreux furent ceux qui y résistèrent comme l'abbé Bernard Lichtenberg (béatifié) et Gertrud Luckner ou bien Edith Stein (canonisée). A la fin de la terreur nazie, pas assez de gens eurent le courage de reconnaître leur complicité, d'avouer leur faute et de rechercher des relations d'une qualité nouvelle avec les Juifs.

(186) *Nouvelle confiance*

Nous les remercions d'accepter de siéger avec des chrétiens dans des sociétés de coopération judéo-chrétienne. Collaborant avec leurs partenaires juifs, certains chrétiens mais aussi des instances et groupes religieux font face au dialogue. Nous sommes heureux que des communautés juives se soient reformées après la Shoa dans le "pays des coupables". En outre, après 1989, des Juifs des pays de l'Est ont élu domicile en Allemagne. Cela a fait croître les communautés juives et le nombre de leurs membres, ce qui les place devant de grands défis. Les Eglises et les chrétiens sont appelés, animés

---

\* Comparé à la première édition, le contenu de ce numéro a été légèrement modifié.

par un esprit de fraternité, à tout faire pour que les résidents juifs voient en Allemagne un pays où ils se sentent les bienvenus, où ils puissent vivre sans contrainte leur identité juive et où leur lien intérieur avec Israël soit respecté sans remise en question de leur état de citoyens en Allemagne. Toute déclaration et tout acte hostiles aux Juifs doivent provoquer notre refus et nos protestations. Nous aussi, vu les attitudes anti-juives qui ont traversé les siècles, devons vérifier régulièrement jusqu'où nous sommes allés dans nos déclarations. Dans notre engagement pour la réalisation des droits de l'homme, il faut rappeler l'histoire de l'antijudaïsme et l'antisémitisme. D'où la nécessité de rejeter "toutes les persécutions perpétrées contre tout individu" et "toutes les explosions de violence" (cf. *Nostra Aetate*, n° 4), et de leur substituer une paix juste avec les personnes différentes vivant dans notre propre société. Nous considérons qu'il est urgent d'évoquer plus intensément qu'avant l'histoire du monde juif, et en particulier l'historique des souffrances du peuple juif, dans la formation théologique, dans le cours de religion et dans la formation religieuse des adultes. Cette histoire, et en particulier ses phases sombres, font partie de l'histoire de notre propre Eglise. La présence de cette histoire dans la conscience chrétienne peut contribuer radicalement à ce que le dialogue judéo-chrétien progresse et emprunte la voie de la réconciliation. Nous tous qui nous occupons de pastorale, d'éducation et de formation, invitons donc à utiliser les supports pré-existants sur l'histoire du monde juif et sur la civilisation juive actuelle, ainsi que sur les relations entre juifs et chrétiens.

### *III.3.2 Oecuménisme*

#### *(187) Unité des chrétiens*

La scission du monde chrétien assombrit le témoignage de l'Eglise en tant que sacrement de paix. Cette scission contrevient à la volonté du Christ. Aussi nécessaire que soit la collaboration pratique avec les autres Eglises et communautés chrétiennes, la tâche œcuménique primaire ressort de la prière du Christ le soir précédant sa mort : "afin que tous soient un" (Jn 17,20-23). Il faut que l'expression de cette unité soit la communauté eucharistique retrouvée et que Jésus avait ce soir-là fondée. Avec Jean-Paul II, nous soulignons que le degré d'engagement œcuménique au niveau de la paroisse sert d'indicateur de sa maturité chrétienne. Il revient au dialogue œcuménique, comme par le passé, une haute priorité. Ce dialogue doit servir à traiter les thèmes du dogme controversés mais aussi les questions relatives à l'histoire d'un divorce souvent grevée par des épisodes de contrainte et de violence. L'effort autour de la biographie d'autres Eglises ne doit pas s'accomplir seulement dans le dialogue proprement dit ; il faudrait qu'il s'intègre tout court dans l'œuvre éducatrice de l'Eglise. Nous ne pourrions pas vraiment nous réconcilier tant que nous ne connaissons pas les historiques respectifs dont nous sommes issus.

#### *(188) Mouvement œcuménique*

Etant également conditionnées par des motifs politiques, les scissions au sein du monde chrétien ont aussi eu, généralement, des conséquences politiques. Les guerres de religion au commencement des temps modernes ont durement affecté l'Europe et durablement modifié son visage. Pour cette raison, le mouvement œcuménique se considère depuis le début comme une contribution des chrétiens à la paix internationale et à l'entente entre les peuples. Nous nous rappelons avec gratitude de ces chrétiennes et chrétiens qui, pendant les deux guerres mondiales et après, tentèrent d'établir, et établirent, une communauté de foi avec leurs frères et leurs sœurs habitant des nations alors ennemies. Les Eglises historiques de la paix comme par ex. l'Eglise Quaker, jouèrent ici un rôle de pionnier, aussi dans les rapports avec l'Allemagne et les Allemands. Dans le contexte de la mondialisation, les contacts œcuméniques internationaux et mondiaux acquièrent une importance croissante. Une expérience précieuse existe déjà dans le domaine de l'œuvre pour le développement et de l'aide aux réfugiés. Cette expérience, il faudra l'employer et l'étendre à l'avenir au domaine de la prévention des conflits et du suivi post-conflituel.

### *III.3.3 Dialogue entre les religions*

#### *(189) Dialogue entre les religions*

L'Eglise comprend le droit à la liberté de religion - comme tout autre droit de l'homme - comme un droit octroyé par Dieu à l'homme, en signe manifeste de la dignité humaine. Cette raison interdit donc toute contrainte en matière de religion. Comme dans l'œcuménisme au sein du monde chrétien, le dialogue constitue la forme future de compréhension entre les différentes religions. L'existence aussi, dans un monde qui croît et s'unit en même temps, invite au dialogue et à la rencontre entre les religions. Nous rappelons dans ce contexte les nombreuses initiatives du Pape, par ex. la prière des religions mondiales à Assise. La Conférence épiscopale allemande a dans l'intervalle constitué une sous-commission pour le dialogue inter-religieux, pour refléter son importance croissante dans la cohabitation des religions, ici en Allemagne et dans le monde entier. La *Christlich-Islamische Begegnung - Dokumentationsstelle (CIBEDO)* (Service de documentation - Rencontre du christianisme et de l'islam) s'occupe des échanges, particulièrement importants pour notre pays, entre les chrétiens et les musulmans. La Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Allemagne ainsi que ses nombreux groupes de travail régionaux et locaux ont à cette fin publié des documents informatifs et des manuels particulièrement recommandables aux aumôniers et professeurs de religion. Nous encourageons aussi expressément les académies catholiques à soutenir le dialogue inter-religieux dans la mesure de leurs moyens. Partout où c'est possible, il faudrait par-delà le dialogue rechercher la coopération sans craindre les contacts, sans craindre les différences. Faire abstraction des valeurs chrétiennes pour se dérober aux conflits est tout aussi irresponsable que, au service de l'homme, omettre toute solidarité.





(190) *Droits de l'homme*

Aujourd'hui, les religions sont surtout invitées à participer à la compréhension inter-religieuse et inter-culturelle par le biais des composants fondamentaux d'une éthique viable à l'échelle mondiale. Quels composants peut-on nommer d'une telle éthique capable de réduire la violence omniprésente ? Dans le cadre du dialogue, le thème des droits de l'homme occupe une place de poids (cf. II.3.1). Leur codification en droit international progresse certes mais cela ne garantit pas encore que les termes employés aient partout la même acception. Entre les religions aussi existent des différences importantes dans la conception de leur nature intrinsèque et de leur fondement. Les religions contribuent essentiellement aux différences d'interprétation d'un pays à l'autre. Il serait donc nécessaire et urgent de s'entendre sur le rôle de l'Etat dans ses relations avec la communauté religieuse et inversement, mais aussi sur la question fondamentale des relations entre la religion et la culture. Les Eglises en viendront ici forcément à parler notamment de la situation des minorités chrétiennes dans certains pays musulmans ou marqués par la culture islamique.

(191) *Intégrisme*

Dans de nombreux pays, les Eglises et communautés religieuses influent beaucoup sur les modes de vie et aussi sur l'orientation politique des individus. En maints endroits, cette influence croît encore. Nous tendons vite à interpréter ce phénomène comme une montée en puissance des mouvements intégristes, associée à la menace croissante émanant de groupuscules violents voire terroristes. En fait, de telles évolutions s'observent dans toutes les grandes communautés religieuses et menacent la cohabitation en paix. Par conséquent, il serait d'une grande importance que les religions adoptent une position conjointe envers ces courants intégristes montants, et s'en démarquent clairement pour empêcher qu'on mette les premières sur un pied d'égalité avec l'intégrisme. Il est en même temps bien évident que dans la prise de conscience publique de ces processus ne se reflète pas seulement la tendance répandue à entretenir des préjugés choyés à l'encontre des communautés religieuses. Cette méthode permet aussi de détourner l'attention populaire des problèmes politiques, économiques et sociaux graves discernables derrière les mouvements intégristes et la volonté de violence qui les accompagne.

(192) *Religions et violence*

D'un autre côté, il ne faut pas oublier ni sous-estimer le poids des facteurs religieux dans l'émergence et le déroulement des conflits violents. Car en définitive, les religions accompagnent intimement et depuis toujours le phénomène qu'est l'emploi de la violence par l'homme : la violence et la guerre ont été interprétées en religion, ont trop souvent reçu voire exigé une légitimation religieuse. Cependant, la critique fondamentale de la violence et la dénonciation de ses conséquences douloureuses pour les victimes trouvent autant leur expression la plus éloquente dans les contextes religieux et éthiques. L'Ancien Testament atteste intensément des interactions multiples

entre la religion et la violence. Jusqu'à nos jours, bon nombre d'individus ont la conviction ou en tout cas le soupçon que les religions monothéistes - plus spécialement le christianisme et l'islam - sont par leur essence même intolérantes et incapables de faire la paix. Cette interpellation demande un sérieux examen théologique et une réponse pratique. Par-delà une nécessaire et sincère auto-critique des communautés religieuses, leur crédibilité et leur force de persuasion dépend - indépendamment de leurs droits et intérêts propres - de l'ampleur et de la façon dont elles défendent, dans leur œuvre active pour la paix, les droits et intérêts légitimes d'autres personnes et d'autres groupes.

### *III.3.4 Traitement des étrangers*

#### *(193) Les étrangers dans notre pays*

C'est avec inquiétude que nous voyons croître et éclater l'hostilité envers les étrangers. Nous déclarons énergiquement que toute sympathie envers de telles attitudes hostiles, voire toute participation à des actes de provocation contre les étrangers contreviennent à la foi chrétienne. Le racisme, et le mépris d'autrui qui l'accompagne, s'opposent irrémédiablement à la dignité de l'homme et à l'identité fraternelle de tous les hommes issus de Dieu leur créateur. Aucun chrétien ne peut tolérer que nos concitoyennes et concitoyens étrangers soient diffamés, ni assister les bras croisés à des débordements violents. Au contraire, les chrétiens doivent faire preuve de courage civique, en se rappelant que Dieu n'est pas loin de chacun de nous (cf. Ac 17,27); il faudrait donc que les paroisses chrétiennes soient toujours un espace ouvert aux gens contraints de vivre loin de leurs pays d'origine. Nombre d'entre eux vivent une puissante appartenance religieuse. Dans une société pluraliste et sécularisée, cultivant l'individualisme, ils tendent facilement à déranger. Nous les chrétiens sommes les premiers à leur devoir de la compréhension et de la solidarité. Ils parviendront à s'identifier à notre pays et à notre Etat dans la mesure où ils ressentent que notre Constitution, que notre Etat fondé sur le droit leur garantit la possibilité de vivre conformément à leur religion.

#### *(194) Xénophobie*

Nous attendons des responsables politiques qu'ils combattent, avec tous les moyens dont dispose l'Etat de droit, la xénophobie sous toutes ses formes. Nous avons cependant la conviction que ce serait une erreur d'espérer que des mesures policières et juridiques y remédient seules. Dans notre pays aussi vaut le principe que la situation économique et sociale des jeunes gens surtout et la situation des familles influent énormément sur le magnétisme des groupes intégristes et extrémistes de droite. En outre, le climat politique et social général joue aussi un rôle considérable. Les responsables politiques ne pourront critiquer de manière crédible la xénophobie que s'ils font tout pour empêcher son entretien. Dans la déclaration commune des Eglises sur les défis posés par les migrations et les réfugiés, nous avons par conséquent mis en évidence que l'Allemagne

a besoin, il serait temps, d'un concept général applicable à l'immigration.<sup>30</sup> Il ne faut cependant pas permettre que l'engagement accru de techniciens étrangers s'accompagne d'une réduction du nombre de demandeurs d'asile acceptés. Aucun concept d'immigration ne doit s'accomplir au détriment d'un droit d'asile déjà restreint. Il faut en outre une politique ciblée d'intégration contenant plus qu'un appel à l'adaptation ou simplement l'attente que les problèmes se règlent par eux-mêmes. Mettre en avant l'utilité économique ou démographique des immigrants ne suffit pas non plus. Il faut que vienne aux esprits la tâche politique et culturelle fondamentale qui les accompagne. Par là se décideront la qualité de vie dans notre pays et ses aptitudes d'avenir.

### III.3.5 Justice envers les femmes

#### (195) *Violence perpétrée contre les femmes*

En dépit de tous les efforts accomplis, les femmes demeurent partout dans le monde exposées à de nombreuses et différentes formes de violence allant d'une pénalisation systématique dans la vie professionnelle au viol, en passant par la violence physique. Les femmes et les enfants souffrent le plus durement des conséquences de la misère et de la guerre. Simultanément, les femmes assument la charge principale de la survie de leurs familles. On connaît depuis longtemps quelle extraordinaire importance revient aux femmes dans l'œuvre pour le développement. Dans les pays en transformation d'Europe centrale et de l'Est, ce sont en premier les femmes qui souffrent des bouleversements économiques et sociaux. Le trafic de femmes subitement grimpé en flèche n'en constitue que l'un des plus répugnants exemples.

#### (196) *Dignité de la femme*

Nous devons reconnaître que le scandale de l'oppression et de l'irrespect des femmes n'a toujours pas trouvé au sein de l'Eglise l'attention qu'il mérite, en dépit des admonitions du Pape et de l'activité intensive des associations de femmes catholiques. Elles ne doivent pas relâcher leurs efforts pour apporter à leurs sœurs les droits qui leur reviennent. Aux chrétiens particulièrement de veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la dignité des femmes, dans leur vie quotidienne comme dans la vie politique et sociale.

---

<sup>30</sup> Cf. "...et l'étranger présent dans tes murs", n° 168-181.

### **III. 4 Dimensions culturelles et spirituelles de l'œuvre pour une paix juste**

#### *III.4.1 Education et formation*

##### *(197) Comportement pacifique*

Il faut que la paix soit assumée par le plus grand nombre possible de gens, par leur motivation et par leur volonté de régler les conflits sans usage de la force. Ceci vaut dans l'environnement immédiat de chacun comme en politique. La vue des structures générales ne doit pas écarter du fait que ce sont toujours des êtres humains qui prennent les décisions et qui agissent. L'éducation et la formation peuvent contribuer à dégager une identité personnelle sachant résister au penchant humain pour la violence. Y parvenir demande de pratiquer avec persistance ces vertus qui rendent charismatiques les tempéraments pacifiques et influent sur l'aptitude à la paix d'une société. La paix se gagne ou se perd dans la tête et dans le cœur des gens. Tout le travail pédagogique au sein de l'Eglise ou sous sa responsabilité doit donc être marqué de l'esprit de Jésus.

##### *(198) La famille*

La famille sert de cadre à l'exercice, eu égard justement au règlement des conflits, d'attitudes fondamentales et de modes comportementaux. Une politique de prévention de la violence trouve donc dans la famille ses origines premières. Cette politique promouvra les familles et ne les désavantagera pas. Les parents chrétiens devraient être conscients du rôle important que joue leur exemple sur les enfants et les adolescents. La violence exercée sur les enfants, a fortiori les abus sexuels, constituent une violation grave des responsabilités éducatrices confiées aux parents, aux pédagogues et aux aumôniers. La résistance résolue de l'Eglise envers la destruction des vies à naître doit trouver sa continuation dans la défense des droits que les enfants et adolescents tirent de leur existence. A ce titre, nous reconnaissons beaucoup d'importance aux groupements d'initiative religieux et sociaux combattant la prostitution infantile, la traite et le travail des enfants.

##### *(199) Jardin d'enfants et école*

Outre la famille, ce sont notamment les jardins d'enfants et les écoles catholiques qui par leur travail inculquent des attitudes et aptitudes importantes à une vie sociale dans la paix. L'ampleur de la violence à l'école doit ébranler les responsables de l'éducation et de l'enseignement, et les pousser à examiner sérieusement leur propre comportement, la situation dans les établissements et chez les parents, ainsi que la forme des cours. De nombreux conflits reposent sur des préjugés, un manque de connaissances et de contacts concrets avec les membres d'autres religions, peuples ou cultures. Pour cette raison, l'éducation et la formation catholiques doivent avoir pour but de combattre de façon ciblée les causes de ces conflits. Inculquer des connaissances théoriques ne suffit pas. La découverte réelle doit avoir lieu sous la forme d'une rencontre personnelle. La célébration conjointe de fêtes, la participation à toutes les occasions qui livrent un

regard sur la vie de ceux qui ont d'autres convictions religieuses, de ceux qui appartiennent à d'autres peuples, constituent une bonne voie.

(200) *Paroisses et associations*

Dans les paroisses et les associations, les œuvres pour les enfants et la jeunesse ouvrent un domaine, dans la vie de ceux en route pour l'âge adulte, qui diffère nettement de l'éducation familiale et scolaire. Les enfants et jeunes gens y apprennent, plus qu'à la maison ou à l'école, à prendre des décisions et à agir sous leur propre responsabilité. Ils y vivent donc plus directement la façon dont des intérêts et besoins divergents peuvent engendrer des conflits. Les chefs de groupe peuvent, pour que les conflits se résolvent dans la paix, utiliser la confiance dont ils jouissent pour encourager les enfants et les adolescents à tempérer d'égards et de conciliation leur volonté de s'imposer.

(201) *Enseignement sur les médias*

L'école comme les œuvres pour les enfants et la jeunesse sont les hauts-lieux d'un enseignement sur les médias qui fait de la question de la violence l'un de ses principaux thèmes. Les jeunes grandissent aujourd'hui dans un environnement médiatique où règne une violence omniprésente. Souvent les scènes de violence, la ronde infernale de meurtres, profanations et humiliations ne servent à rien d'autre qu'à causer des sensations fortes mais, conséquence fatale, elles donnent aussi goût à la violence et l'entretiennent. Les enfants et les adolescents, dont le psychisme ne repose pas encore sur des bases fermes, reçoivent par la télévision, le cinéma et les vidéos une leçon interminable sur la façon de gérer les conflits. En effet, non seulement les "méchants" commettent sans arrêt des actes de violence mais ils forcent les "bons" à les combattre avec les mêmes moyens, voire à les détruire et à les rayer de la planète. La violence, y apprend-on, constitue le dernier recours pour résoudre les conflits et aider "les bons" à gagner la partie. L'enseignement sur les médias a la difficile tâche de dévoiler ce mécanisme d'arrosage permanent animé par la soif de profits, et de permettre aux jeunes de regarder d'un œil critique les scènes de violence et l'idéologie qui les sous-tend. En outre, il faut éveiller leur intérêt pour les programmes autres que ceux de violence, et modifier ainsi les habitudes des jeunes spectateurs. Au premier plan ne figurent pas les films ou les émissions dont la violence est bannie, mais ceux qui abordent sur un ton critique la violence et ses conséquences.

(202) *Académies catholiques*

Par leurs offres d'informations et de débats, les académies catholiques veulent influencer sur la formation de la conscience publique. Déjà leur nature de forums correspond à la nature d'une société ouverte et contribue à démonter les idéologies. Le choix des contenus et des thèmes a une importance encore plus grande dans la suppression des préjugés et des clichés hostiles. L'examen de l'histoire et celui des problèmes actuels revêtent une importance égale. Les manifestations et formes de manifestations se

référant plus ou moins directement à la nécessité d'une formation orientée sur la paix occupent une place de poids.

### (203) *L'esprit de la paix*

Il faut donc que ce soit la spiritualité de l'œuvre pour la paix qui conditionne l'esprit de tous les établissements catholiques d'enseignement et de formation. Autant l'exemple personnel de ceux qui y travaillent que l'étude - par la littérature, le cinéma, la méditation, le jeu et la messe - des saints, des martyrs et d'autres figures exemplaires devraient y être sous-entendus.<sup>31</sup> Tous peuvent et devraient servir à montrer que l'esprit de la non-violence, esprit de Jésus-Christ, n'est pas synonyme de faiblesse, mais de force. Il ne faut pas détourner le regard mais au contraire regarder de près, il ne faut pas s'éloigner mais au contraire participer. Nous prions et nous espérons que l'Esprit Saint éveille dans l'Eglise de l'enthousiasme pour la cause de la paix juste, et avec elle pour le règne et le royaume de Dieu.

### III.4.2 *L'esprit de la non-violence, force inspiratrice*

#### (204) *Ethique de la non-violence*

"Qu'ils sont beaux, sur les montagnes, les pieds du messager qui annonce la paix, du messager de bonnes nouvelles qui annonce le salut, qui dit à Sion : "Ton Dieu règne" (Is 52,7). Lorsque Jésus arriva en Galilée et proclama l'avènement du royaume de Dieu, il se savait messager de la paix. Sa bonne nouvelle nous apporte une éthique du refus de la violence, de l'amour pour l'ennemi et de la volonté de réconciliation. Nous considérons l'Eglise comme un lieu où le royaume de Dieu a commencé et nous, membres de l'Eglise marchant sur le chemin à la suite de Jésus, comme les citoyennes et citoyens du royaume divin. En vertu du baptême, nous sommes inspirés par l'esprit du Christ. Le Saint Esprit nous fait voir le monde avec d'autres yeux. Il nous console lorsque nos efforts ne portent que peu ou pas de fruits. Il nous fortifie quand nos forces nous abandonnent. Sans lui, notre engagement pour la paix s'épuise en un accomplissement moral du devoir. Nous pensons aussi à l'épître aux Ephésiens qui au 6ème chapitre contient un passage intéressant applicable approximativement à la confirmation des jeunes gens, pour les préparer à l'œuvre de paix de l'Eglise et de la société. Il s'agit dans ce passage d'endosser "la cuirasse du Christ". Le Christ nous équipe de ses "armes". Des armes franchement désarmantes : "Tenez-vous donc debout, avec la Vérité pour ceinture, la Justice pour cuirasse, et pour chaussures le Zèle à propager l'Evangile de la paix : ayez toujours en main le bouclier de la Foi, grâce auquel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Mauvais ; enfin recevez le casque du Salut, et le glaive de

---

<sup>31</sup> Le titre suivant constitue une source importante : Zeugen für Christus. Das deutsche Martyrologium des 20. Jahrhunderts (Témoins pour le Christ. Le martyrologe allemand du 20ème siècle). Edition de H. Moll pour la Conférence épiscopale allemande. Paderborn 2000.

l'Esprit, c'est-à-dire la Parole de Dieu." (Ep 6,14-17). Ainsi le Christ reforge-t-il les armes à d'autres fins.

#### (205) *Lutte et contemplation*

L'œuvre pour la paix n'est pas une activité lente et contemplative, mais une activité "de lutte et de contemplation". Trop souvent elle inclut la volonté de risquer le martyre, à la suite du Christ, pour résister aux puissances de la violence et pour rompre le cercle vicieux de la haine. Dans les situations justement où la violence menace ou prévaut, nous avons besoin de l'esprit de la vérité, du courage de la constance, et aussi cette assistance qui nous protège de la peur et de la désespérance.

#### (206) *Prière pour la paix*

La prière est le premier fruit de l'esprit et le plus important. C'est un bon signe que ces dernières années soient apparues dans de nombreuses paroisses des prières régulières pour la paix. Ces prières associent avec créativité éléments de prière traditionnels et nouveaux (par exemple les chaînes de prières). Nous suggérons que le 1er janvier de chaque année, célébré dans toute l'Eglise en tant que journée mondiale de la paix, fasse l'objet de plus d'attention dans l'existence personnelle et celle de la paroisse. Des associations comme la *BDKJ*<sup>32</sup>, *kfd*<sup>33</sup>, *DJK*<sup>34</sup>, *KDFB*<sup>35</sup>, *GKMD*<sup>36</sup> et *Pax Christi* organisent, chaque journée mondiale de la paix, des séances de prière et peuvent par cet acte faire figure de modèles. L'aumônerie militaire et la communauté des soldats catholiques célébrant également cette journée mondiale, elles soulignent à quel but le service militaire est destiné. Nous recommandons également la participation aux différents pèlerinages pour la paix, et citons ici particulièrement, il le mérite, le traditionnel pèlerinage des soldats à Lourdes pour la paix.

#### (207) *Paix et liturgie*

Il faudrait absolument intégrer dans la vie paroissiale quiconque se sait dans l'Eglise moralement engagé à servir la paix. Il serait souhaitable de trouver des formes liturgiques qui accompagnent publiquement de telles personnes au début et à la fin de leur engagement. Leur évocation pendant la messe montrerait qu'un tel service dépasse le cadre de l'engagement privé et qu'il est porté par la confirmation.

---

<sup>32</sup> Bund der Deutschen Kath. Jugend (Association des jeunes catholiques allemandes)

<sup>33</sup> Kath. Frauengemeinschaft Deutschlands (Association des femmes catholiques d'Allemagne)

<sup>34</sup> Sportverband Deutsche Jugendkraft (Association sportive Force de la jeunesse allemande)

<sup>35</sup> Katholischer Deutscher Frauenbund (Alliance des femmes catholiques d'Allemagne)

<sup>36</sup> Gemeinschaft der Kath. Männer Deutschland (Association des hommes catholiques d'Allemagne)

(208) *La paix, seulement avec Dieu*

Car en définitive, la paix ne peut réussir qu'avec l'aide de Dieu. Pratiquement personne n'en a témoigné avec plus de conviction que Saint-François d'Assise.

Reprenons en prière ces paroles, fruits de son esprit :

*Seigneur, fais de moi l'outil de Ta paix,  
Fais que j'aime là où l'on hait ;  
Fais que je pardonne là où l'on vexe ;  
Fais que j'unisse là où règne la dispute ;  
Fais que je dise la vérité là où est l'erreur ;  
Fais que j'amène la foi là où menace le doute ;  
Fais que j'éveille l'espérance là où torture le désespoir ;  
Fais que j'allume la lumière là où règne l'obscurité ;  
Fais que j'apporte de la joie là où réside le souci ;  
Seigneur, fais-moi aspirer  
non pas à ce que je sois consolé, mais à ce que je console ;  
non pas que je sois compris, mais que je comprenne ;  
non pas que je sois aimé, mais que j'aime.  
Car celui qui se donne reçoit ;  
Celui qui s'oublie lui-même trouve ;  
Celui qui pardonne, on lui pardonnera ;  
et celui qui meurt ressuscitera à la vie éternelle.*



## **Abréviations :**

CA	Encyclique 'Centesimus Annus' du 1er mai 1991
ROE	Rassemblement œcuménique Européen. Paix et justice pour la création entière. Bâle 15-21 mai 1989
Globale Trends	Stiftung Entwicklung und Frieden (éd.) Globale Trends. Fakten - Analysen – Prognosen (Fondation pour le développement et la paix. Tendances Mondiales. Faits - Analyses – Perspectives). Parution annuelle
GS	'Gaudium et spes', Constitution pastorale du 7 décembre 1965 sur l'Eglise dans le monde de ce temps
GsF	Gerechtigkeit schafft Frieden (La justice crée la paix). Déclaration sur la paix de la Conférence épiscopale allemande, le 18 avril 1983
FCE	Traité sur les forces conventionnelles en Europe
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
LG	'Lumen Gentium', Constitution dogmatique sur l'Eglise, du 21 novembre 1964
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
RP	Exhortation apostolique 'Reconciliatio et Pœnitentia' du 2 décembre 1984 sur la réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Eglise d'aujourd'hui.
SRS	Encyclique 'Sollicitudo Rei Socialis' du 30 décembre 1987
START	Strategic Arms Reduction Talks (Pourparlers sur la réduction des armements stratégiques)